

University of Alberta

Études sociales, postcolonialisme et multiculturalisme : le Canada, la question
d'Israël/Palestine et le Proche-Orient des années 1940 à aujourd'hui.

by

Richard Leon Ward

A thesis submitted to the Faculty of Graduate Studies and Research in partial
fulfillment of the requirements for the degree of

Master of Arts

in

Études canadiennes

Faculté Saint-Jean

©Richard Leon Ward

Fall 2013

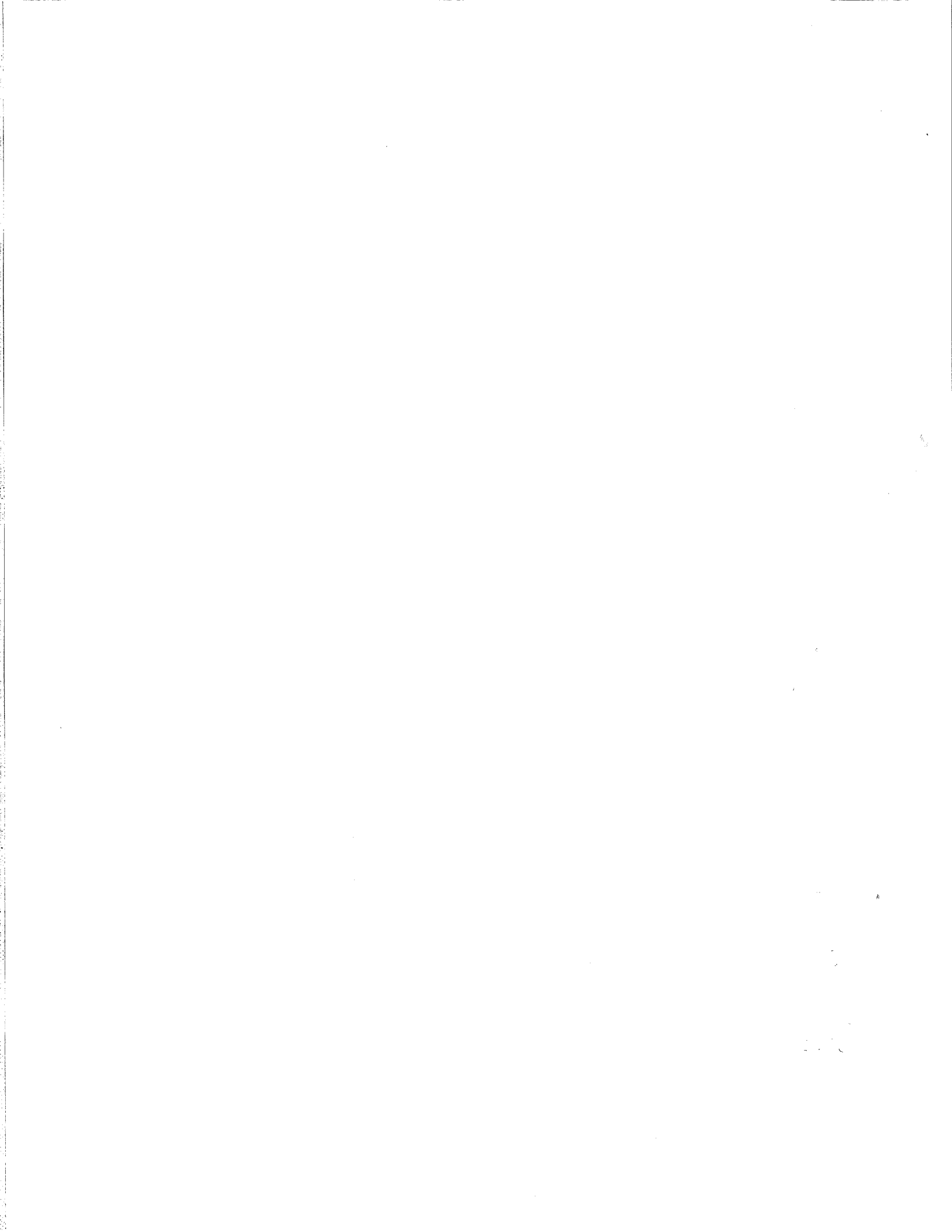
Edmonton, Alberta

Permission is hereby granted to the University of Alberta Libraries to reproduce single copies of this thesis and to lend or sell such copies for private, scholarly or scientific research purposes only. Where the thesis is converted to, or otherwise made available in digital form, the University of Alberta will advise potential users of the thesis of these terms.

The author reserves all other publication and other rights in association with the copyright in the thesis and, except as herein before provided, neither the thesis nor any substantial portion thereof may be printed or otherwise reproduced in any material form whatsoever without the author's prior written permission.

ABSTRACT

Canada has long been known as a respected and responsible mediator who aimed for balance in its position with regard to the Arab-Israeli conflict in the Middle East. This reputation gave Canada credibility and allowed it to play a balanced role on the international scene. It is now more than 64 years since the creation of the State of Israel in Palestine and the participation of Canada in the preparation of the partition's plan of the United Nations of November 1947. The evolution of Canada's foreign policy, regarding the "Palestinian question", has moved towards stronger support for Israel. Particularly under Conservative Prime Minister Stephen Harper, the government of Canada has given up any pretense of neutrality and has very publically picked one side. What is behind this position and what implications does it have for Canada and its role in the eternal debate about the Middle East?



RÉSUMÉ

On a longtemps connu le Canada comme un médiateur raisonnable et respecté qui vise un certain équilibre dans sa position par rapport au conflit israélo-arabe au Moyen-Orient. Cette réputation lui a permis de jouer un rôle d'équilibre sur la scène internationale. Plus de 64 ans après la création de l'État d'Israël en Palestine et la participation du Canada dans la préparation du plan de partage de l'ONU adopté en novembre 1947, l'évolution de la politique étrangère du Canada sur la « question palestinienne » s'éloigne de la neutralité prétendue et s'approche publiquement de plus en plus de la partialité envers Israël, particulièrement sous le gouvernement du premier ministre conservateur Steven Harper. Cette recherche essaie de repérer la prise de position des gouvernements canadiens qui se sont succédé de 1947 à nos jours et de répondre à la question suivante : comment le Canada a-t-il évolué par rapport au conflit israélo-arabe?

REMERCIEMENTS

Cette thèse n'aurait sans doute jamais vu le jour sans l'appui que j'ai reçu de ceux qui m'ont encouragé et ont contribué à ce travail. Je suis très reconnaissant plus particulièrement à mon directeur de recherche le Professeur Claude Couture. Vos conseils, vos relectures, votre érudition et votre soutien indéfectible m'ont permis à progresser et à compléter cet ouvrage.

Je tiens à remercier la Professeure Srilata Ravi d'avoir accepté d'être Présidente du jury. Je tiens à remercier également tous les membres du jury d'avoir accepté d'assister à la présentation de ce travail, le Professeur Paulin Mulatris et particulièrement le Professeur Georges Liboy qui s'est déplacé depuis Halifax. Je remercie le Professeur Paul Dubé pour les bons moments partagés. Les nombreuses discussions que nous avons eues ainsi que ses conseils ont été très appréciables.

Je remercie également mon ami Dustin McNichol pour son aide, son encouragement et les nombreux bons moments passés ensemble.

Enfin, Je remercie ma famille : ma femme Fatima qui a su m'épauler et m'encourager et mes enfants Rita, Daniel, Julian et Renée et je les assure de ma profonde affection.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
Présentation du sujet.....	1
Choix et intérêt du sujet.....	5
Méthodologie et thèse.....	9
Buts de la recherche.....	12
Question de recherche et plan.....	12
CHAPITRE PREMIER : LES PRÉMICES DE L'ÉTAT D'ISRAEL.....	14
Le contexte international et historique.....	14
Le conflit : le contexte géopolitique	25
Le mouvement sioniste :	
« Une terre sans peuple pour un peuple sans terre ».....	30
La partition (1947): la décision internationale et ses répercussions.....	33
CHAPITRE DEUXIÈME : LE CONTEXTE INTERNATIONAL (1947-	
1968).....	44
L'internationalisme de Pearson.....	44
Le Canada et son rôle idéal de rendre le monde plus sécuritaire.....	51
Le changement politique à Ottawa et la continuité du rôle international au Moyen-Orient.....	53
CHAPITRE TROISIÈME : LES ANNÉES CLÉS (1968-1993).....	57
L'unité nationale de Trudeau et la politique de la paix et la sécurité.....	57
La redéfinition du rôle du Canada sur la scène internationale.....	58

Joe Clark et les positions controversées.....	61
Mulroney et sa politique pro-israélienne.....	65
CHAPITRE QUATRIÈME : DE CHRÉTIEN À HARPER : CONTINUITÉ OU DÉSIQUILIBRE (1993-2013).....	70
Jean Chrétien et le processus de paix au Proche-Orient.....	70
Paul Martin et l'évolution grandissante vers l'appui inconditionnel de la politique israélienne : « <i>les valeurs d'Israël sont les valeurs du Canada</i> ».....	75
Le rôle du lobby pro-israélien.....	77
Stephen Harper et l'appui inconditionnel à la politique israélienne.....	79
CONCLUSION.....	84
BIBLIOGRAPHIE.....	92
ANNEXES.....	96

LISTE D'ABRÉVIATIONS

BBC : B'nai Brith Canada ,

CIC : Comité Canada-Israël

CJC : Congrès juif canadien

FLQ : Front de libération du Québec

FNJ (JNF): Fonds national juif

FUNU : Force d'urgence des Nations Unies

MAE : Ministère des Affaires extérieures

ONU: Organisation des Nations Unies

UNSCOP (United Nations Special Committee on Palestine), CSNUP:

Commission spéciale des Nations Unies sur la Palestine

UNRWA: (United Nations Relief and Works Agency for Palestinian Refugees in the Near East): Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

WINEP (Washington Institute for Near Est Policy): Institut de Washington pour la politique du Proche-Orient

Introduction

« Les vérités, lorsqu'elles ne sont pas soumises à une réévaluation permanente, finissent par cesser d'avoir un effet de vérité par leur exagération qui les transforme en mensonges ».

- John Stuart Mill

« *Gesta Dei per Francos* » (ce sont les Français qui accomplissent l'œuvre de Dieu), depuis les Croisades jusqu'aux conquêtes coloniales; « *Gott mit uns* », Dieu est avec nous, disaient les ceinturons des soldats de Bismarck ou d'Hitler, pour vaincre **par le fer et par le feu**. « Nous avons une mission divine de civilisation », disaient les Afrikaners en créant l'**apartheid**. Les colons puritains d'Amérique, dans leur chasse à l'indien pour s'emparer de leurs terres, invoquaient Josué et les **exterminations sacrées** des Amalécites et des Philistins¹.

Présentation du sujet

Cette recherche s'assigne comme objectif d'examiner le rôle de la politique étrangère canadienne et sa contribution dans l'établissement des fondements de la création de l'État d'Israël et l'orientation de cette politique pro-israélienne² qualifiée de partenariat unique fondé sur la confiance, la démocratie et l'amitié³. Malgré sa tradition de modération et de respect des droits de la personne et du droit international⁴, le Canada a soutenu les intérêts colonialistes des

¹ Nelson, Thomas, « The Puritans of Massachusetts », *Judaism*, vol. XVI, n° 2, 1967. Cité dans Garaudy, Roger, *Le procès du sionisme*, Paris, Éditions Vent du Large, 1996, pp. 12-13.

² Hampson, Fen Osler & Paul Heinbecker, *Canada Among Nations 2009-2010*, Martin Patrick, *As others see us, Canada and the Middle East*, Kingston, Ontario, McGill-Queen University Press, 2010, p. 195.

³ L'État d'Israël, le Ministère des Affaires extérieures à Jérusalem, Gouvernement du Canada, *Relations diplomatiques Canada-Israël, Célébrant 60 années de relations prospères*, s.l., Document officiel, Publié par l'Ambassade du Canada en Israël, 2009, p. 28.

⁴ *Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien*. « http://www.international.gc.ca/name-anno/peace_process-processus_paix/canadian_policy-politique_canadienne.aspx?lang=fra&view=d ». Consulté le 8 avril 2012.

Sionistes aux dépens des Palestiniens et des Arabes qui représentaient à cette époque la majorité⁵ de la population indigène dans la Palestine mandataire. Ce soutien en faveur d'Israël se développera jusqu'à nos jours pour s'inscrire de même dans la vision du gouvernement conservateur actuel de M. Harper en considérant « le Canada l'allié le plus fidèle d'Israël »⁶. Cette alliance fidèle du Premier ministre actuel est loin d'être toute nouvelle comme nous démontre l'histoire⁷. Le développement des positions des gouvernements canadiens dès 1947 jusqu'à nos jours par rapport au conflit israélo-arabe n'a pas toujours gardé l'équilibre entre les deux adversaires, mais au contraire, s'est aligné à côté d'un parti aux dépens de l'autre. La position pro-israélienne du gouvernement conservateur actuel de Stephen Harper m'a poussé à réfléchir aux raisons de cet infléchissement en faveur d'Israël. Les pays occidentaux ont inculqué à l'esprit de leurs citoyens que les Arabes et les Palestiniens étaient des terroristes et des agresseurs. J'ai voulu écrire contre ce point de vue unilatéral, contre l'injustice et contre le silence et les tabous sur le sujet Israël/Palestine. À l'origine, mon intérêt pour le conflit israélo-palestinien est de nature personnelle. Je suis né au Liban de parents syriens qui ont dû quitter ce pays à cause de la guerre civile au Liban qui s'est déclenchée en 1975. Dans cette région, où j'ai grandi parmi des gens qui ressentaient une profonde amertume des défaites et de l'injustice au fil des ans de ce conflit avec les Israéliens, la guerre fait rage. Je crois que le fait d'avoir vécu, observé et intériorisé leur douleur et leur impuissance devant cette « ennemie » redoutable m'a poussé à utiliser un style sélectif dans ma recherche en faveur du point de vue des victimes. Pour moi, la seule façon d'aborder ce sujet d'une façon objective, ce n'est pas à travers mes propres yeux, mais plutôt à travers les yeux des précepteurs du projet sioniste et de ses partisans.

⁵ Hassan-Yari, Houchang, *Le Canada et le conflit israélo-arabe depuis 1947*, Paris, Harmattan, 1997, p. 33.

⁶ Castonguay, Alec, *Le Canada, l'allié le plus fidèle d'Israël*. « <http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/290009/le-canada-l-allie-le-plus-fidele-d-israel> ». Consulté le 8 avril 2012.

⁷ Engler, Yves, *Canada and Israel, Building Apartheid*, Vancouver, RED Publishing, 2010, p. 11.

Cependant, quand on écrit sur ce sujet, je crois que c'est difficile de rester en dehors. En tant que Syrien, né au Liban, je m'identifie fortement aux Palestiniens dans leur conflit contre le colonialisme israélien. Il faut avouer que dès mon arrivée au Canada en 1996, j'étais fasciné par le caractère multiculturel de ce pays et par la diversité ethnique de sa population. Le Canada, qui était connu pour sa prudence et sa diplomatie internationale qui favorise les solutions pacifiques, s'est précipité dans le cas Palestine-Israël pour rejoindre ses alliés européens et états-uniens dans leurs guerres « humanitaires ». En effet, la participation et la prise de position du gouvernement canadien actuel, dans le conflit au Moyen-Orient, s'opposent, selon nous, à sa propre tradition qui repose sur la neutralité du Canada et limite son rôle de médiateur entre les belligérants au monde. L'inaction actuelle du Canada confirme ainsi son soutien unilatéral envers Israël, à la lumière de la position récente du Premier ministre Harper qui s'oppose à la revendication palestinienne d'avoir la bénédiction de l'ONU pour reconnaître un État palestinien indépendant. Dans ce contexte, comment justifier et admettre l'injustice dans le traitement du conflit israélo-arabe de la part du gouvernement canadien? Peut-on vraiment prouver que les gouvernements canadiens ont démontré un infléchissement favorable aux Israéliens au détriment des Palestiniens?

Le juge canadien Ivan Rand, qui a écrit la résolution de partition, et Lester Pearson, qui était le représentant du Canada à la Commission spéciale de l'Organisation des Nations Unies sur la question palestinienne en 1947 (l'UNSCOP [CSNUP])⁸, ont joué un rôle fondamental dans le partage de la Palestine⁹.

⁸ Sous le titre *Jewish Agency lauds Canadians' role on UNSCOP*, David Horowitz écrit dans le magazine *State in the Making*: "In due course the [Canadian] delegates began playing a part in our affairs which reminded me of their fellow countryman Ivan Rand's role at UNSCOP. The dynamic force and pathfinder was Lester Pearson, who later became Canadian Secretary of State for External Affairs at Ottawa...he regarded the Palestine problem as a challenge to the ability of the United Nations to provide a sound and just solution of a complex tragic issue. "His adherence to the pro-Partition fold was an important turning-point. His influence, as one of the foremost figures at the UN, was tremendous. It may be said that Canada, more than any other country, played a decisive part in all

Pour bien comprendre le conflit israélo-palestinien qui divise toujours la région du Moyen-Orient et la plonge dans un bain de sang continu depuis 64 ans, il faut explorer les origines de ce conflit et le jeu de grandes puissances impérialistes et leurs intérêts dans cette région en insistant sur la réalité intentionnellement oubliée et ignorée qui consiste en l'existence d'une nation palestinienne antérieure au projet sioniste¹⁰. Malgré la nature discriminatoire de l'État juif et l'oppression colonialiste quotidienne dans les territoires occupés, le Canada n'est pas loin de la lignée des politiques occidentales qui soutiennent sans conditions l'État sioniste. Pourquoi ce soutien inconditionnel à la politique israélienne? En choisissant une telle pratique, le Canada risque-t-il de créer des mines qui affaiblissent sa crédibilité et déforment son rôle au Moyen-Orient et au monde¹¹? Comment comprendre et admettre l'engagement du Premier ministre Harper envers la sécurité israélienne et sa justification de la politique criminelle¹² de l'État d'Israël?

Choix et intérêt du sujet

stages of the UNO discussion on Palestine. The activities at Lake Success of Lester Pearson and his fellow delegates were fitting climax to Justice Rand's beneficent work on UNSCOP. "The deviation of the four British overseas realms from the official policy of Ernest Bevin and the Foreign Office of the United Kingdom carried immense moral and political weight, without which it is doubtful whether we should have witnessed the spectacle of the UN's final affirmative vote for Partition on the 29th of November 1947". Cité dans Canada-Israel Committee, *Canada-Israel Friendship, The First Thirty Years/L'amitié Canada-Israël Les trente premières années*, Toronto, 1979, p. 20.

⁹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 27.

¹⁰ Saïd, Edward, *La Question de Palestine*, Paris, Éditions Sindbad, 2010, p. 60.

¹¹ « En octobre 2010, le Canada a échoué à obtenir un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il s'agit de la première fois en six décennies que le Canada demande un siège au Conseil de sécurité et ne réussit pas le gagner. Le Canada a perdu face au Portugal, un pays dont la population est le tiers de celle du Canada et compte la moitié moins d'ambassades et de délégations à travers le monde. Le Portugal est également un contributeur financier de beaucoup moindre importance à l'ONU. La perte du vote du Canada pour un siège au Conseil de sécurité de l'ONU reflète une diminution de sa stature internationale. [...] ce sont ses positions déséquilibrées vis-à-vis d'Israël et le Moyen-Orient qui semblent avoir eu l'impact le plus négatif sur la perception des pairs internationaux ». Cité dans le communiqué : Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient, *Le Moyen-Orient et le recul du Canada sur la scène internationale Prise de position*, n°24, 2010.

¹² Le 9 décembre 2008, l'expert de l'ONU sur les droits humains dans les territoires palestiniens, Richard Falk, affirmait que la politique d'Israël à l'encontre des populations de ces territoires « s'assimile à un crime contre l'humanité ». Cité dans Gresh, Alain, *Israël, Palestine: vérités sur un conflit*, Paris, Pluriel, 2010, p. 246.

Le choix de ce sujet s'explique par trois considérations : morale, sociale et politique. Ce conflit a fait couler et fera couler encore du sang et beaucoup d'encre. La tragédie humanitaire du peuple palestinien est la responsabilité morale de toute la communauté internationale qui est qualifiée de juste, démocratique et civilisée. Pour vivre ensemble et construire la paix au sein de la société et entre les nations, il est indispensable de reconnaître les mêmes droits et la même liberté pour tout le monde et bien évidemment éviter de tomber dans l'injustice et la partialité. Cette injustice sociopolitique se transformerait en une vengeance et une insécurité qui menacerait la vie humaine partout dans le monde. Le Canada, qui promeut les valeurs de la société canadienne, y compris le multiculturalisme¹³ et l'antiracisme, ne sera pas loin de cette responsabilité et ne devrait pas comparer ses valeurs à celles d'un État accusé de mener « une politique criminelle »¹⁴ et de commettre des « crimes contre l'humanité »¹⁵. Les valeurs canadiennes jouent un rôle primordial dans la prise de position et la direction de la politique étrangère du pays. C'est ce qu'affirme Nelson Michaud¹⁶.

Selon la professeure Maureen Appel Molot, la littérature sur la politique étrangère du Canada s'explique par deux grands thèmes. Le premier thème est conditionné par ce que devrait être la place du Canada dans le monde¹⁷. Dans ce contexte, elle a découvert plusieurs perspectives qui traitent la question de la politique étrangère canadienne. Le premier thème¹⁸

¹³ Tom Keating voit en lui la signature distinctive de la politique étrangère canadienne. Cité dans Donneur, André, *Le Canada, les États-Unis et le monde : la marge de manœuvre canadienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 21.

¹⁴ Finkelstein, Norman G., *L'industrie de l'Holocauste : réflexion sur l'exploitation de la souffrance des Juifs*, Paris, La fabrique, 2000, p. 12.

¹⁵ Le Nouvel Observateur, *L'Onu approuve le rapport Goldstone sur les crimes de guerre*, Article créé le 16-10-2009. « <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/monde/20091016.OBS4844/l-onu-approuve-le-rapport-goldstone-sur-les-crimes-de-guerre.html> ». Consulté le 8 avril 2012.

¹⁶ A. Donneur, *op. cit.*, p. 4.

¹⁷ Molot, Maureen Appel, *Reading in Canadian Foreign Policy, Where Do We. Should We. or Can We Sit? A Review of Canadian Foreign Policy Literature*, s.l., Oxford University Press, 2007, p. 62.

¹⁸ «The literature on Canada as a 'middle power' is vast. Some of it will be noted briefly below in the discussion of the internationalist perspective in Canadian foreign policy. Among the more prominent examples of this perspective are : John Holmes, *The Better Part of Valour : Essays on Canadian Diplomacy* (Toronto : McClelland and Stewart,

repose sur deux perspectives qui interprètent la littérature de cette politique par rapport aux autres États : une perspective diplomatique et politique traditionnelle qui se demande si le Canada est considéré comme un État « moyen » ou « principal »¹⁹. De l'autre côté, la littérature basée sur la perspective économie-politique ou nationalisme-économique se demande si le Canada est un État périphérique et dépendant des États-Unis ou bien un partenaire ou joueur central au terme économique²⁰.

Le deuxième grand thème traite le rôle des institutions sociales dans la formation de cette politique. Ce qui explique l'influence des intérêts de différents groupes sociaux ou groupes d'intérêt²¹ sur la prise des décisions. Selon Molot, cette littérature, qui a engendré des débats, des analyses et des critiques, souffre de certaines lacunes et faiblesses et est qualifiée de théorique, subjective et descriptive²². Pour bien comprendre ces perspectives, il faut en faire un petit survol.

Premièrement, la perspective de la puissance moyenne.

Cette perspective est affiliée à l'internationalisme libéral²³. Elle nécessite de considérer le Canada comme un État médiateur entre les grandes puissances et les petits États²⁴; un État qui joue un rôle diplomatique fondé sur la promotion des valeurs et principes internationaux et universels pour résoudre les conflits par la négociation et promouvoir la paix et la justice²⁵.

1970); Holmes, *Canada : A Middle-Aged Power* (Toronto : McClelland and Stewart, 1966); Denis Stairs, *The Diplomacy of Constraint : Canada, the Korean War and the United States* (Toronto : University of Toronto Press, 1974); Annette Baker Fox, *The Politics of Attraction : Four Middle Powers and United States* (New York : Columbia University Press, 1977). The conception of Canada as a 'principal' power is that of David Dewitt and John Kirton, *Canada as a Principal Power* (Toronto : John Wiley & Sons, 1983". *Ibid.*, p. 69.

¹⁹ *Ibid.*, p. 62.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*, p. 63.

²³ "Liberal internationalism connotes an approach to international politics and the global system that stresses opportunities for conflict resolution and accepts a real role for international institutions and non-major powers such as Canada. Juxtaposed to liberal internationalism is realism, which sees power in zero-sum terms and assumes a system of continuing interstate conflict in which nation-states egoistically pursue their own interests". *Ibid.*, p. 71.

²⁴ *Ibid.*, p. 63.

²⁵ *Ibid.*, p. 65.

*Deuxièmement, la perspective de la puissance principale*²⁶

Cette vision affirme que le rôle du Canada sur la scène internationale est plus grand qu'un État moyen. Sa capacité de signer des accords bilatéraux et multilatéraux et son indépendance dans la prise des décisions unilatérales le place au rang des grandes puissances dans le système des relations internationales²⁷ sans négliger l'importance de l'interdépendance d'un monde de plus en plus mondialisé.

Finalement, la perspective de la dépendance économique.

C'est la théorie de la dépendance²⁸ économique du Canada vis-à-vis l'économie américaine. Cette dépendance économique conduirait parfois les Canadiens à éviter le désaccord politique dans le but de protéger leurs intérêts économiques des conséquences négatives. Ces approches, malgré leurs différences, nous invitent à constater le développement de la littérature de la politique étrangère canadienne à partir des intérêts nationaux du Canada : la prospérité économique, la sécurité et les valeurs canadiennes²⁹. Le Canada se définit largement, en opposition aux États-Unis, par la promotion de la dimension sociale dans sa politique étrangère. Dans ce sens, le Canada se voit comme une superpuissance morale en promouvant la prospérité durable, le respect des droits de l'homme et le développement véritable. De cette façon, le Canada se transforme d'une puissance moyenne ou principale à une puissance modèle³⁰.

Dans ce contexte, et à la lumière de ces trois perspectives, il faut ajouter une quatrième; celle de Zachariah Kay. Selon lui, le Canada avait toujours gardé une politique impartiale à

²⁶ "James Eayrs, "Defining a New Place for Canada in the Hierarchy of World Power", *International Perspectives* (May/June 1975): 15-24; Peyton Lyon and Brian Tomlin, *Canada as an International Actor* (Toronto: Macmillan of Canada, 1979). Also reflecting this perspective is Norman Hillmer and Garth Stevenson, eds, *Foremost Nation: Canadian Foreign Policy and a Changing World* (Toronto: McClelland and Stewards, 1977)". *Ibid.*, p. 65.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ "Harold Innis was particularly concerned about the impact on Canada of staples dependence, especially when this came to focus heavily on the United States. H.A. Innis, "Economic Trends in Canadian-American Relations" in Mary Q. Innis, ed., *Essays in Canadian Economic History*, Toronto, University of Toronto Press, 1956, pp. 233-41.

²⁹ "Social considerations: the need to do more"? M. A. Molot, *op. cit.*, p. 337.

³⁰ *Ibid.*, p. 337.

l'égard d'Israël. Dans son livre intitulé *The diplomacy of impartiality*, il explique cette perspective. Il affirme que, malgré les différences des politiques chez tous les chefs des partis canadiens, tous ont gardé une politique impartiale au sujet du conflit israélo-arabe. Cela s'explique par le fait qu'il y a un système quasi-bureaucratique qui contrôle les relations internationales du Canada et le garde sur le chemin de l'impartialité jusqu'à nos jours. En fait, cette perception ne reflète pas la réalité des faits. La perception de Kay reflète une tendance dans l'historiographie que cette thèse contredit dans tout ce qu'elle démontre, à travers les preuves, les faits, les positions et les événements présentés. Le vote perdu contre le Portugal à l'ONU indique clairement qu'il y a un fossé entre la perception du Canada dans la littérature de la politique étrangère canadienne sur les relations internationales et la vraie perception à l'extérieur de ce pays.³¹

Ce qui se passe dans le monde sur la scène internationale devrait mener les décideurs de la politique extérieure canadienne à tenir compte de l'injustice commise contre le peuple palestinien et les porter à redéfinir et réévaluer le rôle qu'ils doivent jouer au sein du système international pour être capable de faire face aux multiples enjeux internationaux et jouer un rôle de pionnier pour protéger la dignité et la valeur de l'être humain.

Méthodologie et thèse

³¹ « En octobre 2010, le Canada a échoué à obtenir un siège au Conseil de sécurité des Nations Unies. Il s'agit de la première fois en six décennies que le Canada demande un siège au Conseil de sécurité et ne réussit pas le gagner. Le Canada a perdu face au Portugal, un pays dont la population est le tiers de celle du Canada et compte la moitié moins d'ambassades et de délégations à travers le monde. Le Portugal est également un contributeur financier de beaucoup moindre importance à l'ONU. La perte du vote du Canada pour un siège au Conseil de sécurité de l'ONU reflète une diminution de sa stature internationale. [...] ce sont ses positions déséquilibrées vis-à-vis d'Israël et le Moyen-Orient qui semblent avoir eu l'impact le plus négatif sur la perception des pairs internationaux ». Cité dans le communiqué : Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient, *Le Moyen-Orient et le recul du Canada sur la scène internationale Prise de position*, n°24, 2010.

Le thème du conflit israélo-arabe s'affronte, dès le début, à un obstacle principal que pose la nature du traitement de ce sujet, dont il faut préciser les limites et le cadre spatio-temporel. C'est la raison pour laquelle le point de départ est l'exploration et le survol de la théorie sioniste et son projet qui a vu le jour à la fin du XIX^e siècle. Ensuite, la recherche aborde ce sujet à partir de la décision de partition et le rôle du Canada de 1947 à nos jours. Dans ce contexte, il était nécessaire de consulter des ouvrages fondés sur des témoignages, des documents historiques et des positions politiques, sans négliger l'importance de quelques articles de presse.

La méthode de cette recherche est une méthode historique, qui tient compte des données documentées et fondées en soulignant les différentes actions concrètes menées par toutes les forces, les groupes et les individus impliqués dans cette question. L'utilisation d'une telle méthode permet de suivre un processus de sélection d'une documentation dont la crédibilité est vérifiable. Pour ce faire, il faut avoir une connaissance des faits du passé³². À cet égard, la méthode historique de vérification des données et des informations est fondamentale et doit conduire à la connaissance objective³³, car l'objectivité de la présentation est la règle essentielle. Cette méthode permet également d'analyser la politique étrangère canadienne après la Seconde Guerre mondiale jusqu'à nos jours au sujet de la question palestinienne, qui reste l'un des principaux enjeux dans notre monde contemporain.

Cela peut être fait en utilisant une méthode restrictive qui compte sur « l'observation de l'intérieur »³⁴. Il s'agit de faire le choix entre les nombreux documents et ouvrages politiques qui sont disponibles sur ce sujet pour retenir ceux qui sont les plus importants et les plus appropriés.

³² Lalonde, Michel, *Comprendre la société: une introduction aux sciences sociales*, Québec, Édition Télé-université, 1997, p. 53.

³³ Ouvrage sous la direction de Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires, *La recherche qualitative, Enjeux épistémologique et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 1997, p. 30.

³⁴ *Ibid.*, p. 32.

C'est ce qu'affirment Weber et Schutz où « [...] le chercheur sélectionne les faits et les événements qui sont *pertinents* pour lui et pour le but qu'il s'est donné»³⁵.

Cette méthode aiderait à donner à la recherche une plus grande force démonstrative et informative. Toutefois, cette méthode aurait l'inconvénient de limiter le choix qui compte sur les critères qui président le choix et qui dépendent de la position de l'auteur. C'est pourquoi pour rester objectif et valoriser la neutralité, selon Comte, « on n'observe bien qu'en se posant au-dehors »³⁶. Partant de cette position, on doit devenir un observateur qui s'appuie sur l'analyse du contenu sans être de parti pris. Ainsi, l'examen de ces documents pourrait faire la lumière sur l'opinion ou le rôle de chacun des acteurs associés à ce conflit, et si les interventions, les comportements et les attitudes des protagonistes participent à la solution ou au problème. Cela permettrait plus tard d'établir les valeurs qui conduisent aux jugements portant sur les positions des différents acteurs jouant un rôle dans le cadre de ce conflit.

La recherche de la vérité pourrait aussi découler « d'une lecture marxiste de la pensée de Hegel »³⁷. Il s'agit d'une perspective différente pour aboutir à la connaissance objective. Ce modèle consiste à compter sur un regard « d'en bas »³⁸ qui accepte au début un certain parti pris. Selon ce modèle, l'objectivité sera influencée par les intérêts, car, « plus on a d'intérêts à défendre, plus réduite est notre capacité de voir les choses telles sont et plus grande est notre propension à nous éloigner de la vérité »³⁹. Donc, c'est une manière de voir la situation du point de vue de celui qui se trouve dans la position la plus défavorable afin que cette manière joue un rôle « correcteur » contre les autres perspectives. Cette interprétation marxiste de Hegel du

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*, p. 30.

³⁷ *Ibid.*, p. 35.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

Maître et de l'Esclave, énoncée dans la *Phénoménologie de l'esprit* (1807)⁴⁰, montre que le Maître s'éloigne de la réalité en justifiant son oppression de l'esclave et que celui-ci est porté à renverser le rapport de domination pour accomplir un monde plus humain et plus égal. C'est ce qu'affirme Harding quand il dit que « ce que nous faisons modèle et limite ce que nous pouvons connaître »⁴¹. Il est essentiel, donc, de tenir compte du point de vue qui vient « d'en bas » avec le regard de l'extérieur sur la question qui est le sujet de la recherche. Car, si on néglige ce côté-ci, on perd l'objectivité et la réalité des faits.

En d'autres mots, il est toujours avantageux de savoir les intérêts qui influent les différentes positions prises par rapport au sujet de la recherche. Ainsi, il est nécessaire de savoir si les décideurs politiques canadiens se sentent concernés de la question palestinienne ou de l'établissement d'un État juif. Est-ce qu'il y a une explication fondée sur leur réserve, leur hésitation, leur intervention, leur neutralité ou leur engagement à la solution ou au problème dans le cadre de ce conflit? Comment comprendre et interpréter leur réaction à ce propos? Est-ce qu'il y a vraiment des intérêts canadiens à défendre au Moyen-Orient dans le cadre du conflit israélo-palestinien en particulier ou israélo-arabe en général? Le Canada se sent-il coupable envers les Juifs? Le Canada exprime-t-il une certaine sensibilité pour des raisons morales qui se traduit à une préoccupation du conflit et un infléchissement en faveur de la communauté juive? Il est nécessaire de comprendre la nature de cette relation et les intérêts qui lient le Canada avec le Moyen-Orient.

Buts de la recherche

La position du gouvernement actuel du Canada sur la question du conflit israélo-arabe comme défenseur inconditionnel de l'État d'Israël soulève une question légitime : pourquoi? Ce

⁴⁰ *Ibid.*, p. 36.

⁴¹ *Ibid.*

conflit est une source d'instabilité et d'inégalité dans une région importante à deux titres : d'un côté avec ses ressources naturelles, qui disparaissent, comme l'eau, ou qui surabondent, comme le pétrole; et de l'autre côté avec sa diversité religieuse et sa position stratégique. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la domination sur cette région représente un pari pour les puissances impérialistes et pour les populations de la région. Pour toutes ces raisons, un ressentiment d'injustice dans cette région constituerait un terrain fertile pour l'extrémisme et conduirait à des répercussions à l'échelle internationale, y compris au Canada.

Le but de cette recherche consiste à réexaminer la position des gouvernements canadiens par rapport à ce conflit. Il porte sur deux éléments largement méconnus ou oubliés : à savoir, premièrement, l'influence du Canada sur la création de l'État d'Israël et sa position tout au long de l'histoire de ce conflit, et, deuxièmement, l'existence d'un peuple palestinien qui a subi l'expulsion, le nettoyage ethnique et l'oppression.

Question de recherche et plan

À l'exception de l'introduction et de la conclusion, cette étude d'un tel sujet, aussi important et aussi compliqué, qui est loin d'être exhaustive et qui ne fait qu'un survol du cheminement des attitudes des gouvernements canadiens par rapport au conflit israélo-arabe, sera divisée en quatre chapitres et se développe autour de la question suivante : comment comprendre et expliquer la politique étrangère du Canada de 1947 jusqu'à nos jours quant au conflit israélo-arabe, son infléchissement favorable envers les Sionistes et son soutien qui s'est développé d'un appui moral pour un foyer national juif en arrivant à un soutien inconditionnel d'Israël?

Le premier chapitre présente un aperçu des origines de la question palestinienne en général et la décision internationale de la création de l'État d'Israël. L'intervention du Canada dans la partition et les prémices du rôle de la politique canadienne pro-israélienne font l'objet du

chapitre deux. Le troisième chapitre examine le règne de Pierre E. Trudeau, le développement de la politique étrangère canadienne et la contradiction au sein du gouvernement conservateur tenu par B. Mulroney et Joe Clark à la lumière du changement des événements dans la région. Le quatrième chapitre enfin présente la politique de Jean Chrétien et le processus de paix entre les Arabes et les Israéliens sous l'égide des États-Unis. Ce chapitre se termine en mettant l'accent sur l'évolution grandissante de la politique étrangère canadienne avec l'arrivée de Paul Martin, le rôle du lobby sioniste et ensuite la politique de Stephen Harper et l'appui inconditionnel à l'État d'Israël.

Chapitre premier : Les prémices de l'État d'Israël

« It was not as though there was a Palestinian people in Palestine and we came and threw them out and took their country from them. They did not exist... »⁴².

-Golda Meir

Le contexte international et historique

Le conflit israélo-arabe, qui continue à mettre la région du Moyen Orient à feu et à sang, a représenté et représente toujours un défi pour toute la communauté internationale et ses membres qui ont joué un rôle décisif dans la création de l'État d'Israël le 29 novembre 1948⁴³ sur le territoire de la Palestine. Cette confrontation avait engendré une hostilité qui s'est traduite par plusieurs guerres et affrontements armés en 1948, 1956, 1967, 1973, 1982, 2006, 2008 et 2009. Pour bien comprendre la nature de ce conflit, on ne peut négliger l'Histoire et compter seulement sur un instantané de la situation actuelle dans cette région. Au minimum, il faut remonter à la naissance de l'État d'Israël.

Ce conflit s'est accentué après la Grande Guerre de 1914 et le fameux accord de Sykes-Picot⁴⁴. Cet accord⁴⁵ annonce une nouvelle époque de colonialisme qui fait partie de l'ensemble des problèmes non résolus engendrés dans la région du Moyen-Orient par la façon dont les puissances impérialistes occidentales - la France et la Grande-Bretagne, - ont partagé et divisé l'Empire ottoman à la fin de la Première Guerre mondiale⁴⁶.

⁴² Ancien Premier ministre israélien Golda Meir dans une entrevue avec le *London Sunday Times*, le 15 juin 1969. Cité (à la première page) dans Aloneissi Bob, *Canada's recognition of Israel and the non-recognition of the P.L.O.*, Ottawa, Palestine Office, 1987.

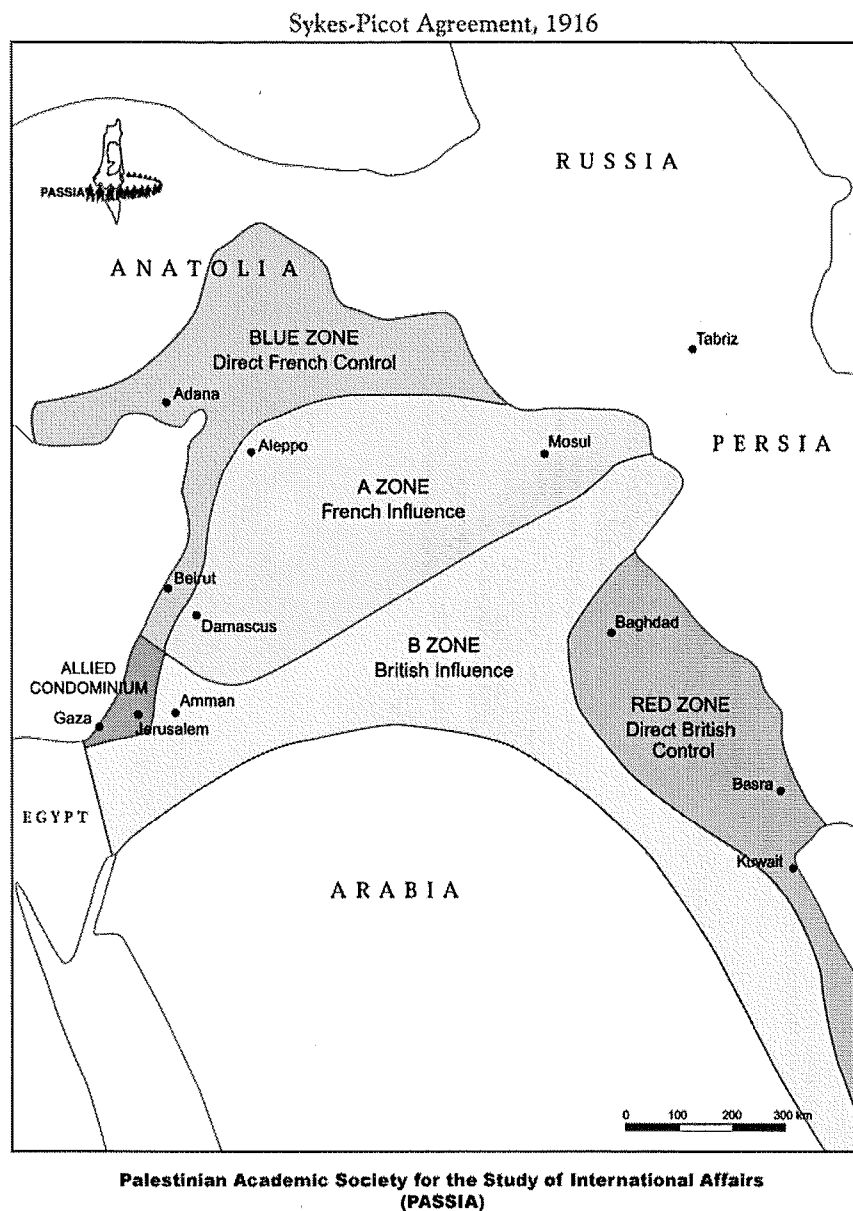
⁴³ Bercuson, David J., *Canada and the Birth of Israel: A Study in Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1985, p. 218.

⁴⁴ Enderlin, Charles, *Paix ou Guerres, les secrets des négociations israélo-arabes 1917-1995*, Nouvelle édition, Paris, Fayard, 2002, p. 18.

⁴⁵ Accords Sykes-Picot (mai-octobre 1916) : accords franco-britanniques prévoyant une division du contrôle sur la partie est du Moyen-Orient après la chute de l'Empire ottoman. Les Russes acceptèrent ce partage des dépouilles qui divisait le Moyen-Orient en entités politiques dont la plupart existent encore aujourd'hui.

⁴⁶ Boustani, Rafic & Philippe Fargues, *Atlas du monde arabe, géopolitique et société*, Paris, Bordas, 1990, p. 20.

I. Carte n° 1 : Les accords de Sykes-Picot (mai 1916)⁴⁷



Profitant de ces circonstances idéales, où les rivalités impérialistes s'accroissent, le mouvement sioniste réussit à obtenir la « Déclaration Balfour »⁴⁸ en 1917⁴⁹ par laquelle le

⁴⁷ La carte est disponible sur le site web de l'Association PASSIA, The Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs, *Sykes-Picot agreement, 1916*, Jerusalem. « <http://www.passia.org> ». Consulté le 8 avril 2012.

⁴⁸ Le 2 novembre 1917, le secrétaire britannique des Affaires étrangères a adressé une lettre à Lord Rothschild promettant la création d'un foyer national pour les Juifs en Palestine, sans porter préjudice aux droits de la population indigène.

gouvernement britannique s'engage à créer un « foyer national » pour le peuple juif en Palestine⁵⁰. Cette nouvelle réalité sera la voie qui aboutira à tout ce qui suit de tensions, de conflits et de guerres dans cette région. Dans ce contexte impérialiste, le conflit, entre le projet sioniste de coloniser la Palestine d'une part et les Arabes palestiniens qui sont les populations autochtones de cette région d'autre part, s'accroît en 1948 pour devenir un conflit armé entre l'État d'Israël, le colonisateur qui est le fruit de ce projet colonialiste⁵¹, et les colonisés qui sont les populations arabes.

Dès sa parution à la fin des années 1880 en Europe centrale et orientale⁵², l'idéologie sioniste⁵³ était fondée sur une idée qui s'est réalisée par la pratique colonialiste⁵⁴. Ainsi, le sionisme, comme Herzl l'avait décrit, est une « idée colonialiste »⁵⁵ associée à la colonisation de la Palestine⁵⁶. Pour de nombreuses personnes au Moyen-Orient, le sionisme représente une idéologie menaçante, expansionniste et colonialiste. Quand on parle du sionisme comme un projet de colonisation, il ne s'agit pas de porter un jugement subjectif, mais plutôt c'est une réalité fondée sur une pratique sur le terrain et un discours sioniste adopté par les fondateurs de ce mouvement et leurs successeurs. Et puisque « le colonialisme se caractérise en premier lieu par la distorsion, voir le déni de l'histoire du colonisé »⁵⁷, et contrairement à la croyance répandue qui considère que l'établissement de l'État d'Israël a été une réaction au génocide contre les juifs pendant la Seconde Guerre mondiale et une indemnisation de l'époque de

⁴⁹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 26.

⁵⁰ Garaudy, Roger, *The case of Israel, A study of political Zionism*, Cairo, Sharouk international, 1984, p. 9.

⁵¹ *Ibid.*, p. 8.

⁵² Pappé, Ilan, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris, Fayard, 2006, p. 31.

⁵³ Le Dictionnaire Webster's (1998) définit le sionisme comme suit: « Parmi les Juifs, une théorie, un plan, ou un mouvement de colonisation de leur propre race en Palestine, la terre de Sion, ou, si cela est impossible, ailleurs, soit pour des raisons religieuses ou de nationalisation ».

⁵⁴ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, *op. cit.*, p. 32.

⁵⁵ Garaudy, Roger, *The case of Israel, A study of political Zionism*, *op. cit.*, p. 8.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 31.

⁵⁷ Shohat, Ella, *Le sionisme du point de vue de ses victimes juives, les juifs orientaux en Israël*, Paris, Éditions La Fabrique, 2006, p. 53.

l'Holocauste⁵⁸, la création de cet État n'est qu'un projet sioniste colonial qui a été décidé au congrès de Bâle le 29 août 1897⁵⁹ et un instrument d'endoctrinement de la propagande sioniste⁶⁰.

Le Sioniste « terroriste »⁶¹ Menachem Begin, le fondateur du parti Likoud, reflète l'esprit de ce projet colonialiste dans sa réponse à une question par rapport au refus d'Israël de reconnaître l'existence de la Palestine pendant sa visite à un Kibboutz (village collectiviste) en 1969:

When you recognize the concept of "Palestine", you demolish your right to live in this kibbutz. If this is Palestine and not the land of Israel, then you are conquerors and not tillers of the land. You are invaders. If this is Palestine, then it belongs to a people who lived here before you came⁶².

Pour faire la lumière sur cet argument, il faut se rappeler que la création d'un État juif a, avant tout, des fondements séculiers. Theodor Herzl (1860-1904), le père fondateur du sionisme politique⁶³, explique dans son ouvrage « l'État Juif » que la question juive est avant tout une question nationale:

I think the Jewish question is no more a social than a religious one, notwithstanding that it sometimes takes these and other forms. It is a national question, which can only be solved by making it a political world-question to be discussed and settled by the civilized nations of the world in council⁶⁴.

⁵⁸ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, *op. cit.*, p. 58.

⁵⁹ Laurens, Henry, *La question de Palestine, Tome premier, 1799-1922, L'invention de la Terre sainte*, Paris, Fayard, 1999, p. 173.

⁶⁰ À ce titre, Herzl, reconnu comme le chef du mouvement sioniste, a écrit dans son Journal : « Si je veux résumer le congrès de Bâle d'un mot – que je me garderai de prononcer en public – je dirai ceci : à Bâle, j'ai fondé l'État juif ». Herzl, Theodor, *Journal 1895-1904, Le fondateur du sionisme parle*, Paris, Calmann-Lévy, 1990, p. 155.

⁶¹ Menahem Begin était « un ancien chef de l'organisation terroriste Irgoun dont le passé est chargé de nombreux meurtres exécutés de sang-froid, et qui, en tant que premier ministre israélien, a reçu de la Northwestern University, en mai 1978, le titre de docteur *honoris causa*; un dirigeant dont l'armée, un petit mois auparavant, avait créé 300000 nouveaux réfugiés au Liban-Sud, qui parle constamment de la « Judée-Samarie » comme faisant légalement partie de l'État juif ». Cité dans E. Said, *op. cit.*, p.125.

⁶² Cité (à la première page) dans B. Aloneissi, *op. cit.*

⁶³ Philo, Greg & Mike Berry, *More bad news from Israel*, London, Pluto Press, 2006, p. 11.

⁶⁴ Herzl, Theodor, *The Jewish state*, New York, Dove Publications, 1988, pp. 75-76.

On ne peut pas ignorer que la position de Herzl est le résultat d'un problème vécu et des persécutions⁶⁵ que les Juifs subissent dans le monde. Il s'agit de l'antisémitisme⁶⁶. Ce sentiment d'antisémitisme⁶⁷ en résulte un sentiment d'aliénation⁶⁸, chez les Juifs dispersés en Europe et dans le monde, et par conséquent, l'impossibilité de leur assimilation au sein de toute société⁶⁹. Étrangés dans le monde, les Juifs sont convaincus, tant religieux que non religieux, de la nécessité d'établir leur propre État juif.

Cette solution est bien expliquée dans l'ouvrage de Theodor Herzl « l'État Juif » en 1896⁷⁰. Selon lui, il s'agit de démontrer la justice, la légitimité et la possibilité de ce projet: « I shall now put the Question in the briefest possible form: Are we to « get out » now and where to? Or, may we yet remain? And, how long? »⁷¹. Herzl n'était pas un homme religieux et n'hésite pas à avouer son athéisme quand il a écrit le 23 novembre 1895 dans son Journal: « Naturellement, j'avais dit au grand rabbin (...) que, dans cette affaire, je n'obéissais à aucune impulsion religieuse »⁷². Le 26 novembre, Herzl écrit dans son Journal: « Asher Meyer me demanda : « What is your relation to the Bible? » Je répondis: « Je suis libre penseur et je crois que nous aurons pour principe : que chacun trouve le salut à sa façon »⁷³. De ce fait, on peut comprendre que Herzl ne répond pas à un motif religieux dans son projet, mais la religion juive est exploitée par le mouvement sioniste à des fins politiques. C'est pourquoi il a créé au congrès de Bâle en 1897 un sionisme qui n'est plus spirituel, mais politique⁷⁴. Ainsi, l'idée centrale de ce

⁶⁵ Pappé, Ilan, *The forgotten Palestinians*, London, Yale University New Haven and London Press, 2011, p. 266.

⁶⁶ T. Herzl, *The Jewish state*, *op. cit.*, p. 85.

⁶⁷ L'Antisémitisme est une attitude de ceux qui sont hostiles aux Juifs et réclament contre eux des mesures de discrimination.

⁶⁸ T. Herzl, *The Jewish state*, *op. cit.*, p. 31.

⁶⁹ G. Philo & M. Berry, *op. cit.*, p. 12.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ T. Herzl, *The Jewish state*, *op. cit.*, p. 86.

⁷² T. Herzl, *Journal 1895-1904, Le fondateur du sionisme parle*, *op. cit.*, p. 77.

⁷³ *Ibid.*, p. 81.

⁷⁴ R. Garaudy, *op. cit.*, p. 56.

projet est de nature coloniale. C'est ce que Herzl lui-même révèle dans une lettre adressée à Cecil Rhodes, le fondateur britannique de la Compagnie à Charte colonialiste en Afrique du Sud:

How then, do I happen to turn to you, since this is an out of the way matter for you? How indeed? Because it is something colonial...And what I want you to do is...to put the stamp of your authority on the Zionist plan and to make the following declaration to a few people who swear by you: I Rhodes, have examined this plan and found it correct and practicable⁷⁵.

Par conséquent, le projet pourrait être créé n'importe où. L'essentiel pour Herzl, c'est créer une Compagnie à Charte, qui ressemble à celle créée en Afrique du Sud par Cecil Rhodes, avec la collaboration et sous la protection de grandes puissances impérialistes comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne de Guillaume II⁷⁶. Le lieu de la création de ce projet n'était pas important. Herzl ne semblait pas avoir pensé à cette question d'une façon définitive:

At the outset political Zionism was not specially oriented toward Palestine. In the colonialist language of the time, it was merely a question of finding "a vacant place", that is, a territory under Western control where there would be no need to take any account of indigenous population. Herzl tried "to obtain territorial concessions in Mozambique and in the Belgian Congo. Among his colleagues in the founding of political Zionism, Max Nordau [...] and Chaim Weizmann "the Uganda". Other projects had been discussed: Argentina in 1887, Cyprus in 1901-1902, Sinai in 1902 and finally, Uganda in 1903-1904. [...] The World Zionist Organisation decided in favour of Palestine only in 1905⁷⁷.

La réalisation du projet sioniste passait donc par la colonisation⁷⁸ d'un territoire avec une reconnaissance internationale, car l'obtention du soutien des grandes puissances leur assurerait la couverture sous laquelle la colonisation sioniste pourrait se répandre. Cependant, pour les amis de Theodor Herzl, le lieu idéal pour créer « le foyer national » des Juifs et les libérer de l'antisémitisme sera la Palestine. Celle-ci représente une puissance, qui a des fondements

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ T. Herzl, *The Jewish state*, *op. cit.*, p. 45.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 57.

⁷⁸ A. Gresh, *op. cit.*, p. 102.

historiques et mythiques⁷⁹, qui attire et rassemble les Juifs du monde qui, en même temps, formera un morceau de rempart stratégique contre l'Asie et sera à l'avant-garde de la civilisation contre la barbarie⁸⁰. Il est évident que les grandes puissances n'offrent pas leurs services gratuitement, comme des philanthropes. Dans ce contexte, les éléments suivants seront constamment présents dans la pensée sioniste :

- La non-présence du peuple palestinien;
- La Palestine est le foyer historique du peuple juif;
- La nature arriérée de cette région;
- L'État d'Israël est le poste avancé des puissances occidentales en Asie.

Il y a donc un intérêt réciproque, un dénominateur commun de tous les colonialistes occidentaux et un lien essentiel et une ressemblance entre la vision européenne colonialiste de *l'homme blanc* et l'idéologie sioniste. En d'autres mots, cet État juif constituerait le policier, dans la région du Moyen-Orient, qui interdirait la présence nuisible des « barbares » arabes en échange de la protection impérialiste de cet État. Ce qui affirme cette interprétation-ci s'incarne dans l'exemple le plus frappant de ce racisme et qui existe dans le texte du professeur à l'université hébraïque de Jérusalem Israel Shahak, qui écrit dans son ouvrage *le racisme de l'État d'Israël*: « Dans l'État juif, seuls les Juifs sont considérés comme des humains, les non-Juifs ont un statut d'animaux. Des animaux parfois utiles, parfois nuisibles, et même dangereux »⁸¹.

⁷⁹ R. Garaudy, *op. cit.*, p. 123.

⁸⁰ T. Herzl, *The Jewish state, op. cit.*, p. 96.

⁸¹ Cependant, l'idéologie sioniste va plus loin pour « se distinguer *négativement* de ce qui a été infligé aux Indiens d'Amérique, ou de ce qui est infligé aux Noirs d'Afrique du Sud. Aux États-Unis on a ménagé des réserves, et en Afrique du Sud des "Bantoustans", tandis que la théorie sioniste, non seulement proclame son intention mais également fait tout en son pouvoir afin de prendre *tout*, d'accaparer jusqu'au dernier pouce du terrain détenu par des non-Juifs. Jusqu'à ce jour, les agents du gouvernement israélien, les envoyés de l'organisation sioniste sillonnent les villages palestiniens d'Israël, y compris ceux des villages dont la majorité des terres a déjà été confisqué au profit de la colonisation (l'installation) juive ». Shahak, Israel, *Le racisme de l'État d'Israël*, Paris, Édition Guy Authier, 1975, pp. 58-59.

Cette déshumanisation entraînée dans la politique d'Israël envers les Palestiniens ressemble à l'explication fournie par Hannah Arendt sur les régimes totalitaires dans son livre intitulé *Les Origines du totalitarisme*. Le concept de totalitarisme qui a réuni fascisme et communisme sous le même drapeau de terreur n'est pas loin, du point de vue pratique, de l'idéologie sioniste. Selon Arendt, le contenu des idéologies communiste et fasciste peut être contradictoire, mais l'important est leur ressemblance dans la domination totale et l'utilisation de la terreur. Car « seulement la terreur devient la substance réelle des régimes totalitaires »⁸². Ainsi, les Juifs qui ont été victimes de l'antisémitisme européen se sont transformés en bourreaux lorsqu'ils ont commencé leur projet sioniste en Palestine. Arendt note que « la seule conséquence directe et sans mélange des mouvements antisémites du XIXe siècle n'est pas le nazisme, mais le sionisme qui, au moins sous sa forme idéologique occidentale, fut en quelque sorte une contre-idéologie, « la réponse » à l'antisémitisme »⁸³. Pourtant, si la conséquence de l'idéologie antisémite fut la contre idéologie sioniste, celle-ci n'a en aucun cas constitué une réponse acceptable à la colonisation de la Palestine. Les Palestiniens sont considérés en dehors du corps social et politique d'Israël.

Ce racisme flagrant, vécu et déclaré publiquement en Israël représente clairement le fondement des valeurs de la société israélienne. Cette vision raciste se croise avec la distinction entre le Blanc et le non-Blanc au Canada. Ce qui contredit complètement les valeurs canadiennes et la politique officielle de pluralisme et de multiculturalisme⁸⁴ lancée en 1971 par le gouvernement fédéral de Pierre Trudeau⁸⁵. Historiquement⁸⁶, le Canada a connu plusieurs

⁸² Arendt, Hannah, *Les Origines du totalitarisme Eichmann à Jérusalem*, Paris, Quatro Gaillimard, 2002, p. 762.

⁸³ *Ibid.*, p. 185.

⁸⁴ C'est une politique qui consiste à reconnaître et à promouvoir la diversité culturelle d'une population.

⁸⁵ Kymilkcka, Will, *La voie canadienne: Repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 2003, p. 27.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 125.

formes de racisme institutionnel⁸⁷. Ce racisme était le plus souvent enraciné dans la culture dominante dans les institutions sociales qui continuent à affecter la vie des Autochtones et autres groupes ethniques. Par exemple, les noirs au Canada se perçoivent comme victimes de préjugés racistes dans les systèmes scolaire et judiciaire ainsi que dans la sphère économique⁸⁸. Donc, la réalité révèle que le racisme existe au Canada⁸⁹. Les Canadiens ne cachent pas la réalité dure d'une société divisée par la couleur et l'appartenance ethnique et culturelle. Et même certains Canadiens s'opposent au multiculturalisme, en le qualifiant d'une pratique qui conduit à consacrer « une citoyenneté de type apartheid »⁹⁰. Cependant, les Canadiens ont réussi jusqu'à maintenant à ne pas tomber dans une guerre ethnique. Ce qui essaie d'affirmer Will Kymlicka dans son livre intitulé, *La voie canadienne*. Kymlicka démontre que cette politique est un modèle canadien à développer et à suivre⁹¹. Il affirme que le multiculturalisme est un outil indispensable qui remplit deux conditions :

D'une part, les protections externes liées à cette politique aident à assurer l'égalité entre les immigrants et le reste de la société en leur procurant des conditions d'intégration équitables. D'autre part, le multiculturalisme protège la liberté individuelle puisqu'il permet aux individus, s'ils le désirent, d'exprimer leur identité ethnique au sein des institutions de la majorité en même temps qu'il rejette clairement toute restriction interne que les groupes ethniques pourraient imposer à leurs propres membres⁹².

⁸⁷Hier, Sean P. & Singer Bolaria, *Race & Racism in 21st – Century Canada: continuity, complexity, and change*, Toronto, Broadview Press, 2007, p. 9.

⁸⁸ W. Kymlicka, *op. cit.*, p. 116.

⁸⁹ “[...] white Canadians are democratic racists: people who value justice, equality, and fairness but at the same time hold attitudes and engage in behaviors that negatively affect the lives and life changes of people of color. [...] for the first time in the 1996 census Statistics Canada asked questions about the “racial” origins of Canadians. It asked whether Canadians were: white, Chinese, South Asian, black, Arab/West Asian, Filipino, South East Asian, Latin American, Japanese, Korean, or other. In Canada, all of these groups, save for the first, are collectively referred to as “visible minorities.” Whites, by default, are arguably all those who are not included in the above list. They are sometimes referred to as the “not visible minority,” and they encompass groups like Australians, Americans, and individuals who trace their ancestry to Europe- Scots, Greeks, Poles, and Belgians, for example (Stelcner 2000)”. Cité dans S. P. Hier, & B. Singer, *op. cit.*, pp. 75-76.

⁹⁰ W. Kymilkcka, *op. cit.*, p. 30.

⁹¹ *Ibid.*, p. 36.

⁹² *Ibid.*, p. 114.

Beaucoup de Canadiens croient que le multiculturalisme, comme une politique publique conservée dans la législation, fournit un cadre pour légitimer la diversité culturelle et raciale et pour assurer les droits de tous les Canadiens. Pourtant, certains Canadiens craignent également la reconnaissance publique d'autres cultures et la liberté de ces groupes ethnoculturels non européens pour maintenir leurs identités uniques. Selon eux, ces pratiques conduisent le pays à la désintégration de la société canadienne⁹³. Cette division se manifeste dans les débats qui abordent les questions de multiculturalisme, les accommodements raisonnables, les revendications des Autochtones et la séparation du Québec. Cependant, le multiculturalisme se manifeste comme une idée et une pratique. Selon Tom Keating, le multiculturalisme est la pierre angulaire de la politique étrangère du Canada⁹⁴. Dans une vision globale, c'est une manière de gérer et diriger la politique internationale en permettant aux pouvoirs moins puissants de participer également avec les pays plus puissants pour soutenir la paix, l'ordre et la bonne gouvernance en protégeant la souveraineté et les intérêts de tous⁹⁵.

En réalité, au Canada, cette division reste toujours dans le cadre des discours politiques qui contribuent à trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Alors que, en Israël, la plupart des conflits violents ont été livrés en raison de la politique d'exclusion et discriminatoire dans tous les domaines de la vie. Une telle pratique, s'oppose à la logique de l'histoire de cette région. Les documents historiques montrent que « la Palestine n'a jamais abrité dans son sein un seul et même peuple, parlant la même langue, ayant les mêmes origines historiques, professant le même culte et pratiquant les mêmes coutumes »⁹⁶. Cette politique sioniste colonialiste possède une

⁹³ *Ibid.*, p. 292.

⁹⁴ Keating, Tom, *Reading in Canadian Foreign Policy, Canada and the New Multiculturalism*, Ontario, Oxford University Press, 2007, p.21.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 22.

⁹⁶ Azoury, Negib, *Le Réveil de la Nation Arabe (1905)*, Paris, Plon-Nourrit, 1905, p. 3.

stratégie expansionniste⁹⁷, où la colonisation se poursuit et les frontières de l'État d'Israël ne sont jamais considérées comme définitives. C'est ce que les Sionistes ne cachent pas: "We have set up a dynamic state, bent upon creation and reform, building and expansion"⁹⁸.

Tout cela explique la position occidentale du conflit israélo-arabe qui a pris une extension régionale et même mondiale et qui a abouti à plusieurs affrontements entre les Arabes d'une part et les Israéliens et leurs partenaires occidentaux d'autre part. « Pour la première fois, des dirigeants des puissances mondiales s'étaient ralliés à l'idée d'édifier ce qui devait finalement être un État juif, entre Lloyd George, Balfour, Jan Smuts⁹⁹, Winston Churchill et le président américain Woodrow Wilson »¹⁰⁰.

Ce soutien occidental est fondé sur plusieurs raisons¹⁰¹. À côté des considérations « stratégiques » pour coloniser la Palestine, il y a le désir chez certains religieux de récupérer la Palestine « chrétienne » de l'Empire ottoman musulman¹⁰². L'origine qui forme le point de départ de ce projet colonialiste est l'établissement du Fonds national juif (FNJ) en 1901¹⁰³ qui achètera la terre en Palestine et préparera le futur plan de transfert et d'expulsion du peuple palestinien de ses territoires. Cet outil, soutenu par l'occupation britannique¹⁰⁴, a permis la continuité de ce processus et sera bien exprimé par les représentants sionistes les plus fidèles à

⁹⁷ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, op. cit., p. 33.

⁹⁸ R. Garaudy, op. cit., p. 125.

⁹⁹ Premier ministre d'Afrique du Sud entre 1919-1924 et 1939-1948.

¹⁰⁰ Hazony, Yoram, *L'État juif, Sionisme, postsionisme et destins d'Israël*, New York, Édition de l'éclat, 2000, p. 217.

¹⁰¹ "Zionism is particularly strong among evangelicals who believe Jews need to return to the Middle East to hasten the second coming of Jesus and the Apocalypse. In April 2010 B'nai B'rith's *Jewish Tribune* reported on a Conservative MP's speech to a major Christian Zionist event in Toronto. "Jeff Watson, Conservative MP for Essex, delivered greetings from Prime Minister Stephen Harper. The creation of the state of Israel fulfills God's promise in Deuteronomy to gather the Jewish people from all corners of the world, he said". Cité dans Engler, Yves, *The Ugly Canadian, Stephen Harper's Foreign Policy*, Vancouver, RED Publishing, 2011, p. 114.

¹⁰² I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, op. cit., p. 34.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 39.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 46.

l'application de ce projet, comme Youssef Weitz¹⁰⁵ l'affirme quand il écrit en 1940 : « C'est notre droit de transférer les Arabes [...] les Arabes doivent partir »¹⁰⁶. Et même Ben Gourion n'hésite pas à l'exprimer dans une lettre à son fils en 1937: « Les Arabes devront s'en aller »¹⁰⁷.

Malgré les efforts permanents de la colonisation de peuplement, la résolution de partition de l'ONU de la Palestine en 1947 sera précédée par un discours qui fait l'allusion à la façon de confronter la réalité décourageante:

Il y a 40% de non-Juifs dans les territoires alloués à l'État juif. Cette composition n'est pas une base solide pour un État juif. Et nous devons regarder en face cette nouvelle réalité dans toute sa gravité et sa spécificité. Cette balance démographique remet en cause notre attitude à maintenir la souveraineté juive [...]. Seul un État ayant au moins 80% de Juifs est un État viable et stable¹⁰⁸.

Cette inquiétude sur la légitimité de l'État juif, qui doit assurer certains critères qui constitueraient les fondements de cet État présumé, signifie une seule chose: la nécessité de la disparition de la population autochtone arabe au bénéfice des immigrants juifs. Il s'agit donc d'un appel au nettoyage ethnique qui est le but clair des sionistes pour aboutir à « la désarabisation de la Palestine »¹⁰⁹.

L'alliance, entre l'État d'Israël et les pays occidentaux, s'étendra à tous les domaines. Dans ce cadre de coopération, Israël deviendra la cinquième puissance nucléaire mondiale¹¹⁰. Malheureusement, le présent n'est pas très différent du passé, malgré le changement des masques et des noms. Toutefois, la bonne connaissance conduirait à une bonne compréhension. C'est la raison pour laquelle la compréhension de la nature du conflit israélo-arabe est une condition nécessaire pour avoir une position juste par rapport à ce conflit. Dans ce contexte, la nature de ce conflit se manifeste dans une opposition claire entre deux projets: le premier est un projet colonialiste lié aux puissances impérialistes qui croient à leur supériorité et leur droit de dominer

¹⁰⁵ Président du FNJ et partisan du concept d'un transfert total de toute la population arabe en Palestine vers les pays voisins.

¹⁰⁶ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, op. cit., p. 46.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ Le 3 décembre 1947, Ben Gourion prononce ce discours devant les partisans de son parti. Cité dans l'ouvrage de I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, op. cit., p. 78.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 79.

¹¹⁰ Kay, Zachariah, *The diplomacy of impartiality, Canada and Israel 1958-1968*, Ontario, Wilfrid Laurier University Press, 2010, p. 38.

le monde; le second est un projet d'un peuple colonisé et résistant qui lutte contre toute sorte d'occupation aspirant à se libérer.

Le conflit : le contexte géopolitique

Rien n'est plus difficile pour l'esprit humain que de saisir la réalité qui l'entoure. Cependant, cette connaissance est nécessaire pour le guider dans son parcours à la recherche de la vérité et de la bonne direction. Le conflit israélo-palestinien fait donc référence au conflit qui oppose les Palestiniens et les Israéliens au Moyen-Orient depuis la création de l'État sioniste en 1948. Le conflit a même commencé avant l'occupation britannique et son mandat sur la Palestine et l'installation de l'Haganah à Tel-Aviv en 1920¹¹¹ pour protéger les immigrants juifs.

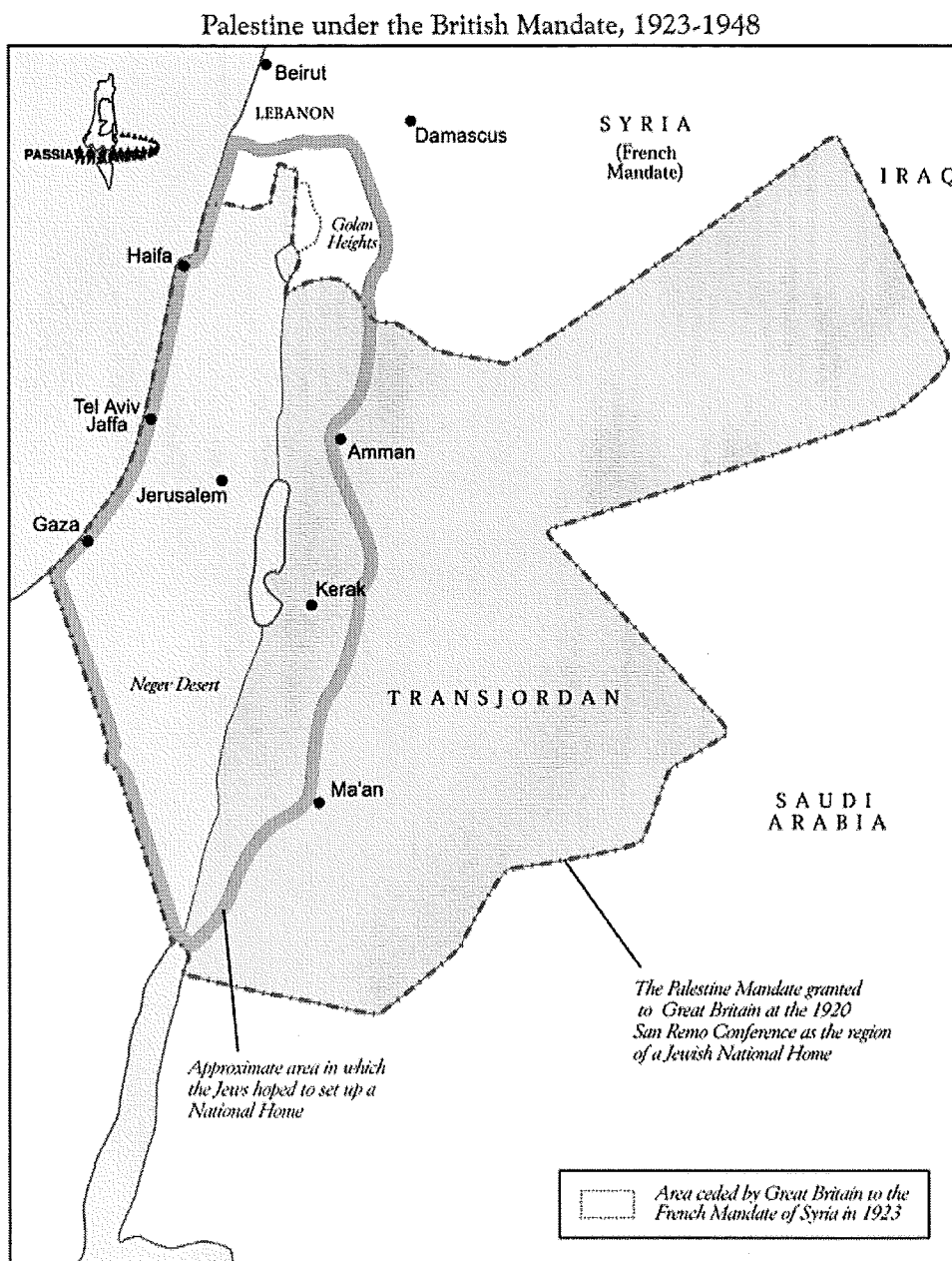
La déclaration de Lord Balfour en 1917, comme nous venons de l'évoquer, ouvre « la porte au conflit sans fin qui finirait par engloutir le pays et sa population. »¹¹². L'origine de ce conflit se rapporte à l'objectif du sionisme, qui était un mouvement politique de libération des Juifs nés à la fin du XIX^e siècle, de créer un foyer national aux Juifs en Palestine¹¹³.

¹¹¹I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, *op. cit.*, p. 9.

¹¹²*Ibid.*, p. 35.

¹¹³E. Shohat, *op. cit.*, p. 36.

II. Carte n° 2 : Le projet sioniste et le mandat britannique¹¹⁴



**Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs
(PASSIA)**

¹¹⁴ La carte est disponible sur le site web de l'Association PASSIA, *op. cit.*, *Palestine under the British Mandate, 1923-1948*. Consulté le 8 avril 2012.

Ce territoire qui faisait partie de l'Empire ottoman, représentait la province de « Filastin » (Palestine) appelée le vilayet¹¹⁵ et Jérusalem avait été sa capitale. Avant l'occupation de la Palestine par la Grande-Bretagne en 1920, certains observateurs palestiniens ont senti le risque d'une future domination juive sur la région. Dans l'avant-propos de son livre *Le Réveil de la Nation arabe en 1905*, Negib Azoury fut l'un des premiers Arabes à parler de la Palestine comme une nation et à prédire l'effort latent des Juifs pour reconstituer l'ancienne monarchie d'Israël et le danger d'un conflit inévitable en affirmant que le sort du monde entier dépendra de son résultat¹¹⁶. La géopolitique de cette région du monde reflétait les intérêts et l'opposition de plusieurs forces colonialistes : la Grande-Bretagne, la France, l'Empire ottoman, la Russie et autres. Le partage de cette région entre la France et la Grande-Bretagne, avant la fin de la Grande Guerre, aboutira aux accords secrets de Sykes-Picot en mai 1916 dont le résultat sera le démantèlement de l'Empire ottoman entre ces deux grandes puissances colonialistes.

La position du Canada ne sera pas trop loin de la position de ces forces à partir de 1931¹¹⁷, date à laquelle le statut de Westminster¹¹⁸ a donné au gouvernement canadien le droit d'avoir sa propre politique étrangère¹¹⁹. Cependant, la présence canadienne sur la scène internationale ne sera possible sans la collaboration multilatérale¹²⁰. Par conséquent, le Canada

¹¹⁵ Découpage administratif ottoman.

¹¹⁶ N. Azoury *op. cit.*, page v.

¹¹⁷ Michaud, Nelson, *Handbook of Canadian foreign policy, The Prime Minister, PMO and PCO: Makers of Canadian Foreign Policy?*, Oxford, Lexington Books, 2006, p. 33.

¹¹⁸ Roberts, K., Joseph, *In the Shadow of Empire: Canada for Americans, Chapter 2, Canada's History, from Colony to Colony*, New York, Monthly Review Press, 1998, p. 24.

¹¹⁹ À la fin de la Grande Guerre, en 1919, le Canada a envoyé deux délégués à Paris pour signer le *Traité de Versailles*. Toutefois, le Premier ministre de la Grande-Bretagne, David Lloyd George, a signé pour tout l'Empire britannique. Malgré cela, le Canada devenait signataire d'un traité multilatéral pour la première fois. Le Canada est également devenu un État autonome à la Société des Nations. Le Statut de Westminster de 1931, adopté par le parlement britannique, reconnaissait l'indépendance du Canada dans les affaires domestiques et étrangères.

¹²⁰ "Canada was an even more active player in Bretton Woods, where economic institutions such as the World Bank, the International Monetary Fund (IMF), and later, the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) were established in view of rebuilding a devastated Europe. Canadian diplomats were able to bridge gaps between the U.S. and the British delegations. [...] For Canada, it was important to find a solution: if the interest of its two principal economic partners were well served, its own interests would be well served, too. Here, Canada established

devait s'allier avec d'autres joueurs sur la scène internationale et cela veut dire l'abandon de sa neutralité.

Le rôle de médiateur entre la Grande-Bretagne et les États-Unis avant la Seconde Guerre mondiale¹²¹ se développera durant et après cette guerre surtout avec l'opposition américano-soviétique pendant la Guerre froide pour s'allier avec les États-Unis par l'intermédiaire des accords dans plusieurs domaines¹²². Israël représentait un front avancé de cette alliance antisoviétique. À cette époque, les deux diplomates canadiens dans le ministère des Affaires extérieures, Hume Wrong et Norman Robertson croyaient que si l'État d'Israël était bien dirigé, il pourrait devenir un allié incontournable des pouvoirs occidentaux, qui aiderait à faire face à l'intervention soviétique dans la région¹²³.

C'est dans ce contexte qu'on peut commencer à comprendre comment le mouvement sioniste a essayé, dès son départ, à obtenir le soutien des puissances impérialistes et à leur tête la Grande-Bretagne avec la déclaration de Balfour et plus tard aux États-Unis avec leur alliance militaire qui a continué à se développer jusqu'à nos jours. Cette alliance était bien compréhensible et justifiable « surtout au cours de la Guerre froide »¹²⁴, mais, après la chute de l'Union soviétique et la fin de la tension entre les deux grandes puissances au Moyen-Orient, les États-Unis cherchaient toujours à garder cette alliance et à trouver des justifications¹²⁵.

itself as a multilateralist country, a position still at the heart of Canadian foreign policy". Cité dans N. Michaud, *op. cit.*, p. 33.

¹²¹ "Canada was able to convince Great Britain to end the Anglo-Japanese alliance. This stance favored the United States in the Pacific region. As a result, Canada first positioned itself as valuable and credible negotiator between the United Kingdom and the United States. Canada then established a firm continental position, clearly distancing from its Imperial metropole." Cité dans N. Michaud, *op. cit.*, pp. 31-32.

¹²² J. Roberts K., *op. cit.*, p. 33.

¹²³ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 30.

¹²⁴ Mearsheimer, John J. & Stephen M. Walt, *Le Lobby Pro-israélien et la politique étrangère américaine*, Paris, La découverte/Poche, 2007, p. 91.

¹²⁵ Hilliard, Pierre, *La marche irrésistibles du nouvel ordre mondial, l'Échec de la tour de Babel n'est pas fatal*, France, Francois-Xavier de Guibert, 2009, p. 71.

En 2001, le directeur de l'Institut Washington pour la politique du Proche-Orient (WINEP) justifie les raisons pour lesquelles les États-Unis soutiennent Israël : « La réponse devrait être claire, étant donné les valeurs démocratiques que nous partageons et les ennemis que nous avons en commun [...] Aucun autre pays qu'Israël n'a souffert de la même sorte de terrorisme qui a frappé le World Trade Center et le Pentagone »¹²⁶. Ce langage, qui exprime beaucoup de sympathie envers Israël, se répète par plusieurs voix, en particulier par certains de premiers ministres canadiens. Ces positions et ce soutien « inconditionnel », qui seront le thème du dernier chapitre de cette recherche, amèneraient à saper la crédibilité et la réputation du Canada comme médiateur et gardien de paix sur la scène internationale.

Le mouvement sioniste : « Une terre sans peuple pour un peuple sans terre »

Ce qui justifie cette alliance entre Israël et l'Occident découvre que « le succès de l'entreprise sioniste était subordonné au soutien d'une ou de plusieurs grandes puissances »¹²⁷. Cette réalité conduit à la recherche plus loin dans l'histoire pour trouver que l'expérience de la colonisation dans le monde est au fond identique où la « la plupart des dirigeants du mouvement sioniste associaient cette résurrection nationale à une colonisation de la Palestine »¹²⁸. D'abord, il est très important de savoir la distinction de certains termes afin de ne pas tomber dans le piège des généralisations. Selon le dictionnaire *Le Petit Robert* (1984):

- Le nom juif / juive: un nom donné depuis l'Exil (IVe s. av. J.-C) aux descendants d'Abraham, peuple sémite monothéiste qui vivait en Palestine. Ou bien un adjectif relatif à la communauté des juifs anciens ou actuels. Cependant et selon la même source, le mot Juif avec majuscule signifie le Juif errant, personnage que la légende suppose condamné à errer jusqu'à la fin du monde.
- Sioniste (1886) relatif ou favorable au sionisme.

¹²⁶ J. J Mearsheimer & S. M. Walt, *op. cit.*, p. 75.

¹²⁷ N. G. Finkelstein, *op. cit.*, p. 57.

¹²⁸ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, *op. cit.*, p. 31.

Le mythe sioniste de « la terre sans peuple » en Palestine ressemble beaucoup aux prétentions de plusieurs autres colonisateurs comme les Anglais en Amérique du Nord, les Hollandais en Afrique du Sud et les Nazis en Europe de l'Est. Tous ces « régimes conquérants ont semblablement prétendu que le territoire qu'ils se préparaient à conquérir était inhabité »¹²⁹. Ce désir chez les Sionistes d'établir un État juif en Palestine repose sur les arguments suivants : « 1. Le droit divin, 2. Le droit historique, 3. Le besoin impérieux¹³⁰. Aucun de ceux-ci ne peut cependant résister à un examen rigoureux »¹³¹. Cependant, les idées de l'idéologie sioniste ne proviennent pas des Juifs, mais plutôt de certains Chrétiens qui croient au retour du Jésus Christ sur terre par la voie de l'établissement en Palestine d'un foyer pour le peuple juif. L'écrivain canadien Yves Engler, dans son livre *Canada and Israel, Building Apartheid*, écrit:

In 1649 two English Puritains in Amsterdam asked London that this nation of England, with the inhabitants of the Netherlands, shall be the first and the readiest to transport Israel's sons and daughters on their ships to the land promised to their forefathers, Abraham, Isaac and Jacob for an everlasting inheritance¹³².

Un tel désir, bien exprimé par certains Puritains et Chrétiens sionistes, a semblé en voie de réalisation quand, au milieu du 19e siècle, des non-juifs en font l'objectif de leur vie.

En 1875, l'homme d'affaires canadien Henry Monk¹³³ investit de l'argent pour implanter une colonie juive en Palestine. Malgré son échec, sept ans plus tard, il place une annonce dans le

¹²⁹ N. G. Finkelstein, *op. cit.*, pp. 157-158.

¹³⁰ Le droit divin se réfère à la revendication providentielle de la Palestine par le peuple juif, « le peuple élu ». Le deuxième droit, le droit historique des juifs, (l'historienne israélienne Shapira Anita l'appelle également « le droit de propriété ») est un droit qui se réfère à la revendication territoriale, parce que les ancêtres du peuple juif étaient originaires et avaient été enterrés en Palestine. La troisième revendication repose sur le besoin impérieux. Ce droit revêt deux formes. La première soutient que les Juifs sont victimes de persécutions à cause de leur « apatride », et que la seule solution consiste à restaurer la nation juive dans un État qui lui serait propre dans sa « patrie ancestrale ». La deuxième demande d'avoir droit à un asile pour abriter le peuple juif persécuté, et cet asile sera la Palestine.

¹³¹ N. G. Finkelstein, *op. cit.*, p. 175.

¹³² Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 11.

¹³³ *Ibid.*, p. 12.

Jewish World pour fonder une Bank of Israel qui doit servir à financer la colonisation juive en Palestine¹³⁴. L'histoire de la communauté juive canadienne montre que:

« Henry Wentworth Monk, an eccentric but respected businessman, spent much of his time and money crusading for a Jewish homeland. In the 1870s and 1880s – long before Theodore Herzl, the Austrian founder of Zionisme, even thought of a Jewish state – Monk took up a campaign in Canada and England to raise funds to buy land in Palestine for European Jews. In 1881 Monk even proposed setting up a Jewish National Fund. He Issued manifestoes, wrote long articles, spoke to assorted meeting and lobbied extensively in England and Canada to realize his dream »¹³⁵.

Les idées de Monk sont d'abord celles du comte de Shaftesbury. Celui-ci invente le fameux slogan : « *une terre sans peuple pour un peuple sans terre* »¹³⁶. Pour lui, le retour des Juifs en Palestine est une autre façon de donner de l'expansion à l'Empire britannique. Et Monk, à son tour, souhaite la création d'un Dominion d'Israël qui ressemble au Dominion du Canada¹³⁷.

En 1896, Monk défend sa cause en écrivant à Lord Balfour¹³⁸. L'écrivain Yves Engler reste convaincu que cette lettre a eu une certaine influence sur la fameuse promesse Balfour publiée en novembre 1917. Voici un extrait¹³⁹ de la lettre qui a été adressée par le ministère des Affaires étrangères à Lord Lionel Walter Rothschild, président de la fédération sioniste de Grande-Bretagne :

« J'ai le plaisir de vous adresser, au nom du gouvernement de Sa Majesté, la déclaration ci-dessous de sympathie à l'adresse des aspirations sionistes, déclaration soumise au cabinet et approuvée par lui :

Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte ni aux droits civiques et religieux des collectivités non juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut politique dont les Juifs

¹³⁴ *Ibid.*, p. 11.

¹³⁵ *Ibid.*, pp. 11-12.

¹³⁶ *Ibid.*, p.12.

¹³⁷ *Ibid.*.

¹³⁸ Ministre britannique des Affaires étrangères en 1917.

¹³⁹ Morris, Benny, *Victimes, Histoire revisitée du conflit Arabo-Sioniste*, Bruxelles, Éditions complexe, 2003, p. 91.

jouissent dans tout autre pays. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette déclaration à la connaissance de la Fédération sioniste.

Les idées sionistes protestantes de Monk, Shaftesbury et d'autres Chrétiens-sionistes influenceront les actes des politiciens canadiens dans l'important rôle que le Canada doit jouer dans la création d'Israël. Cependant, la réalité montre qu'un grand nombre de Juifs ne seront pas d'accord avec cette création. Selon la religion juive, « Eretz Israël, le nom de la Palestine [...], avait été vénéré au fil des générations de Juifs en tant que lieu de saint pèlerinage, jamais comme futur État séculier. Leur tradition et leur religion demandaient clairement aux Juifs d'attendre la venue du Messie promis, à la fin du temps pour revenir en Eretz Israël »¹⁴⁰. C'est la raison pour laquelle on trouve plusieurs groupes juifs qui sont antisionistes.

La partition : la décision internationale et ses répercussions

« I am terribly afraid that we have gone too far in the prominent part we have allowed our own people to play at the expense of our own affairs »¹⁴¹.

En 1947, le Canada est devenu un participant impliqué politiquement dans la question palestinienne après avoir été nommé à la Commission spéciale pour la Palestine (UNSCOP). Après la Seconde Guerre mondiale en 1945, l'émigration juive assiste à une croissance considérable et la création d'un État juif devient de plus en plus une question qui se pose à l'ensemble de la communauté internationale. L'objectif du sionisme de créer un foyer national pour les Juifs sur le territoire de la Palestine « reposait également sur le besoin impérieux »¹⁴². Le problème, c'est qu'on ne peut pas trouver une solution à un malheur et créer en même temps un

¹⁴⁰ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, op. cit., p. 31.

¹⁴¹ Citation du document politique, 1947, *Partition of Palestine, The Mackenzie King Record*, Entry of December 6, 1947, Cité dans *Canada-Israel Committee*, op. cit., p. 20.

¹⁴² N. G. Finkelstein, op. cit., p. 177.

autre plus grave. La réalité montre que dès le début, les Sionistes ne cherchaient pas à partager, c'est-à-dire à vivre ensemble avec les Palestiniens arabes en Palestine¹⁴³. Au contraire, « le but sioniste était la création d'un État juif dans toute la Palestine qui au minimum dirigeait politiquement les Arabes et dans l'idéal, les déplacerait physiquement tous afin de libérer les Juifs du fardeau de partager la vie d'une autre population »¹⁴⁴. Les ambitions sionistes allaient plus loin que les frontières de la Palestine pour inclure « la Palestine, la Syrie et l'Irak »¹⁴⁵.

C'est pourquoi il est évident que l'idéologie sioniste, qui a été « un mélange d'idéologie nationaliste et de pratique colonialiste »¹⁴⁶, a apporté à la région du Moyen-Orient les drames futurs non seulement au peuple palestinien et aux peuples arabes, mais aussi au peuple juif. Le nettoyage ethnique, la diaspora et l'exode des Palestiniens étaient le sort qui les attendait. Les Palestiniens seront donc les victimes d'une politique impérialiste et expansionniste et ils seront considérés comme un obstacle devant le projet sioniste colonialiste. Cette politique expansionniste sera plus tard très évidente dans le discours des chefs sionistes comme la déclaration de Moshé Dayan¹⁴⁷ après la guerre des Six Jours en 1967 : « Nous sommes venus dans un pays habité et nous y construisons un État juif. Les Arabes n'accepteront pas notre entreprise. Nous sommes condamnés à un état de belligérance perpétuelle. Nous sommes un corps étranger transplanté dans cette région que les autres organes repoussent »¹⁴⁸.

Malgré la distance et l'éloignement géographique qui séparent le Moyen Orient du Canada, celui-ci a participé activement dans la création de l'État d'Israël. Historiquement, les organisations sionistes ont développé un réseau de relations étroites avec les politiciens

¹⁴³ Le Sioniste Youssef Weiz dit : « Il doit être clair qu'il n'y a pas d'espace dans le pays pour deux peuples [...] Il n'y a pas d'autre moyen que de transférer les arabes d'ici vers les pays voisins, de les transférer tous ». Cité dans B. Morris, *op. cit.*, p. 27.

¹⁴⁴N. G. Finkelstein, *op. cit.*, p. 178.

¹⁴⁵ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine, op. cit.*, p. 33.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 32.

¹⁴⁷ Moshe Dayan (1915-1981) était un militaire et un homme politique israélien.

¹⁴⁸ Gallo, Max, *Les Clés de l'histoire contemporaine*, Paris, Le livre de poche, 2010, p. 734.

canadiens : « [...] la communauté juive a créé au Canada un nombre impressionnant d'organisations, la fédération sioniste du Canada, la Société sioniste du Canada, le Shovei Zion, l'agudath Zion, la Fédération des sociétés sionistes du Canada, le Poale Zion, Le Mizrachi et The Federation of General Zionists »¹⁴⁹.

Ces organisations formeront le centre qui donnera naissance au lobby sioniste qui influencera les ministres canadiens des Affaires extérieures et bien évidemment qui explique le rôle du Canada en faveur de la création de l'État juif. Face à la violence croissante et les agressions armées¹⁵⁰, « en particulier les actions terroristes des milices clandestines juives »¹⁵¹, la Grande-Bretagne demande aux Nations Unies en 1947 de décider du sort de la Palestine¹⁵². À leur tour, les Nations Unies confient cette question à une Commission spéciale pour la Palestine, l'UNSCOP¹⁵³. Le Canada, qui en fait partie, enverra le juge de la Cour Suprême Ivan Rand pour participer aux discussions et ensuite L. B. Pearson. Malgré la prudence du premier ministre canadien M. King¹⁵⁴, l'implication du Canada à la tête de cette commission en faveur de la création de l'État d'Israël repose sur plusieurs facteurs : « d'abord sa confiance presque sans faille en l'ONU comme ultime gardienne de la sécurité internationale; puis son désir d'éviter tout affrontement anglo-américain qui le mettrait devant des choix difficiles et nuirait à ses intérêts;

¹⁴⁹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, pp. 18-19.

¹⁵⁰ Gozlan, Martine, *Israël contre Israël, L'autre nuance*, Paris, Édition L'Archipel, 2012, p.p. 46-47.

¹⁵¹ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine, op. cit.*, p. 49.

¹⁵² Cot, Jean-Pierre & Alain Pellet, *La Charte des Nations Unies*, Paris, Édition Economica, 1985, p. 261.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 413.

¹⁵⁴ M. King a montré peu d'intérêt à la politique extérieure en général. Au début, il a démontré son soutien à l'idée de la création d'un État juif quand il a été accueilli chaleureusement à la Convention d'Ottawa de la Fédération sioniste canadienne le 4 juillet 1922. Cependant, il faut ne pas perdre de vue les nombreuses considérations qui ont influencé la position du premier ministre King. Ce soutien était souvent associé à un sentiment d'hostilité envers les Juifs. La justification de ce soutien en partie représentait un moyen de réduire l'immigration juive au Canada. M. King suivait la politique de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la question juive en Palestine. Malgré son soutien aux Sionistes en juillet 1922, M. King connaissait que le Canada n'avait aucun intérêt au Moyen-Orient et, donc, aucune raison de devenir impliqué. Après avoir pratiqué une mainmise personnelle sur la politique étrangère du Canada jusqu'à la fin de 1946, le premier ministre King a confié le dossier de la Palestine et son portefeuille des Affaires extérieures à Louis Saint-Laurent et à Lester B. Pearson qui était nommé sous-secrétaire d'État. Canada-Israel Committee, *op. cit.*

ensuite le mélange de croyance religieuse et humaniste chez L. B. Pearson, fils de pasteur protestant bouleversé par l'holocauste et le sentiment de culpabilité après le refus opposé aux immigrants juifs dans les années trente et quarante; enfin l'influence du lobby sioniste, communément appelé lobby juif au MAE »¹⁵⁵.

Malgré l'opposition de la spécialiste du Moyen-Orient au ministère canadien des Affaires étrangères Élisabeth MacCallum, Pearson collabore étroitement avec les sionistes¹⁵⁶ et jouera avec le juge Ivan Rand un rôle essentiel pour réaliser le rêve sioniste, depuis le Congrès de Bâle en 1897, dans la création d'un État juif en Palestine. MacCallum avait raison quand elle a qualifié le Juge Rand, à qui elle avait donné un cours sur l'histoire de la Palestine, d'être pro-sioniste¹⁵⁷. Cette vérité s'applique sur tous les membres de l'UNSCOP qui, à côté de leur méconnaissance de l'histoire de la Palestine, n'avaient « la moindre expérience en matière de résolution de conflits »¹⁵⁸. Léon Maynard, l'assistant de Rand, « ne cache ni sa sympathie pour les juifs, [...] ni l'absence, chez lui, de tout respect pour l'ensemble du monde arabe »¹⁵⁹. À son tour, le Juge Rand, tandis qu'il se souciait de soutenir la reconnaissance de la déclaration Balfour, ignorait complètement l'engagement de la Grande-Bretagne, avant la fin de la Grande Guerre, promettant d'accorder aux Arabes l'indépendance¹⁶⁰. Dans cette ambiance, l'UNSCOP recommande à l'Assemblée générale des Nations Unies de diviser la Palestine en deux États : un État arabe et un État juif, avec un statut international pour Jérusalem (*corpus separatum*)¹⁶¹.

¹⁵⁵ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 26.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 27.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 28.

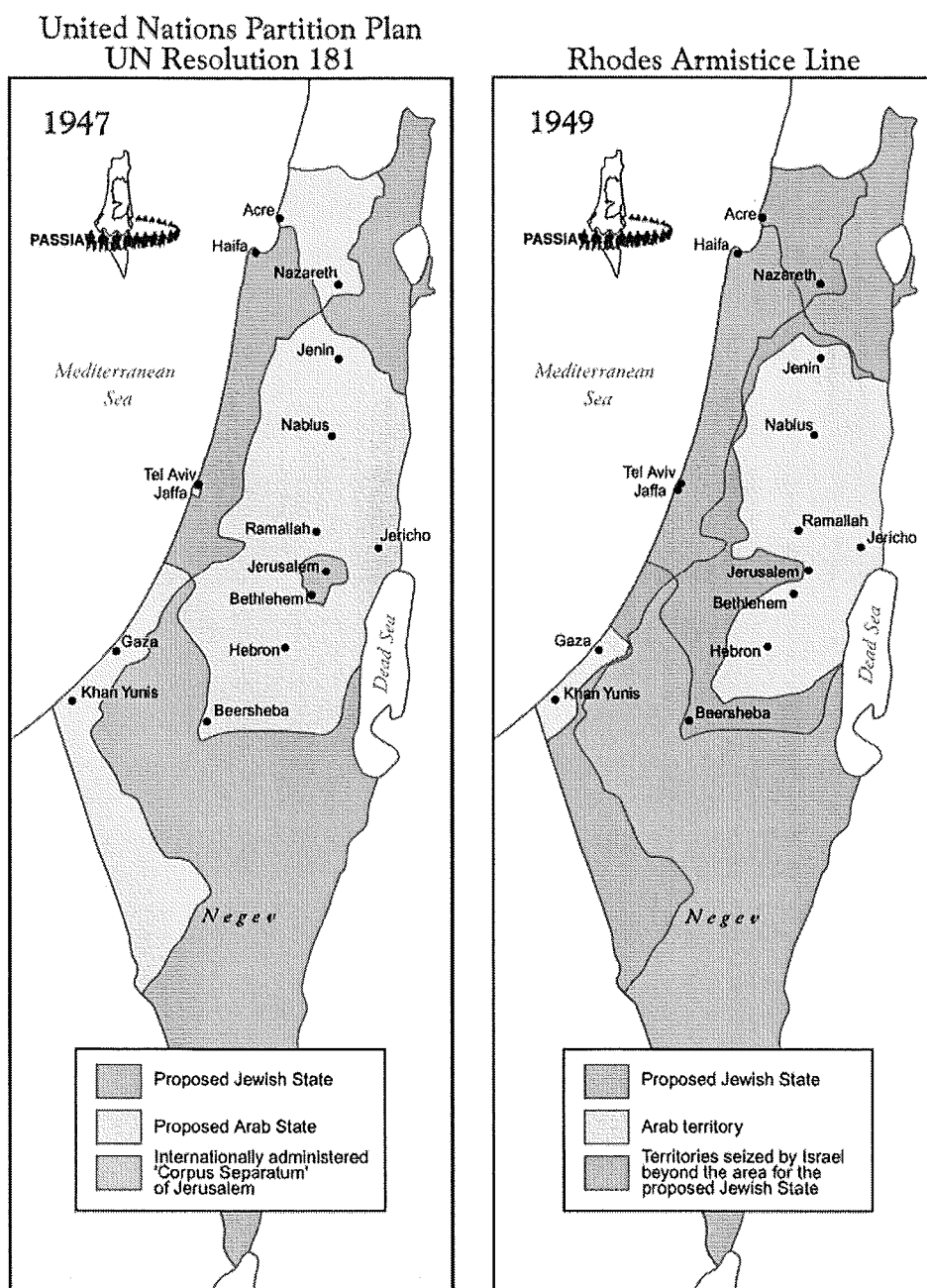
¹⁵⁸ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, *op. cit.*, p. 57.

¹⁵⁹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 32.

¹⁶⁰ Y. Engler, *Canada and Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 23.

¹⁶¹ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, *op. cit.*, p. 57.

Carte n° 3 : Plan de partition des Nations unies, adopté dans la résolution 181 de l'Assemblée générale (29 novembre 1947) et l'Accord d'armistice, 1949¹⁶²



**Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs
(PASSIA)**

¹⁶² Les cartes sont disponibles sur le site web de l'Association PASSIA, *op. cit.*, *United Nations Partition Plan & Rhodes Armistice Line*. Consulté le 8 avril 2012.

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée nationale adopte ce plan de partage qui devient la résolution 181¹⁶³. Les conséquences de cette décision furent immédiates. « Dès le matin qui suivit l'adoption par l'Assemblée nationale de l'ONU de la résolution de partition, les 75 000 Palestiniens de la ville [Haïfa] furent soumis à une campagne de terreur déclenchée conjointement par l'Ingrou et la Haganah »¹⁶⁴.

Alors que ce fut un jour historique pour le mouvement sioniste qui n'oubliera jamais le rôle déterminant de « *Rabbi Pearson* »¹⁶⁵ qui sera surnommé le « Lord Balfour du Canada »¹⁶⁶.

Il est évident que l'admiration accordée à Pearson en particulier et à la délégation canadienne en général reflète le degré de l'implication canadienne dans le futur drame du peuple palestinien. Cet infléchissement en faveur d'Israël sera réaffirmé en décembre 1949. Le Canada a même échoué au respect de plan de partition de 1947 qui consiste à garder Jérusalem sous le contrôle international. En décembre 1949, l'Assemblée Générale a voté 38 contre 14 en faveur d'une résolution australienne appelant à l'internationalisation de Jérusalem. Le Canada a voté non¹⁶⁷.

Avant la prise de la décision de partition, la délégation arabe a demandé de consulter la Cour internationale de justice pour connaître son opinion sur les questions suivantes :

- Si la Palestine a été incluse aux territoires arabes que l'on avait promis à l'indépendance par la Grande-Bretagne à la fin de la Grande Guerre;
- Si la partition était compatible avec les objectifs et les dispositions du mandat britannique;
- Si la partition était compatible avec les principes de la Charte de l'ONU¹⁶⁸;
- Si son adoption et l'exécution de force étaient dans la compétence ou juridiction de l'ONU

¹⁶³ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 33.

¹⁶⁴ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, *op. cit.*, p. 89.

¹⁶⁵ Andrew Cohen, *Lester B. Pearson, Extraordinary Canadians*, s.l, Penguin Canada, 2011, p. 20.

¹⁶⁶ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 33.

¹⁶⁷ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 37.

¹⁶⁸ "Parce que ne reposant sur aucune disposition de la Charte de l'ONU." Cité dans J.-P. Cot & A. Pellet, *op. cit.*, p. 261.

- Si cette décision était dans la main de n'importe quel membre ou groupe de membres de l'ONU pour mettre en œuvre la partition sans le consentement de la majorité de la population vivant dans le pays¹⁶⁹.

Le Canada joue un rôle décisif et s'oppose à cet appel à La Haye et c'est à 21 contre 20 que les membres du comité *Ad Hoc* lui ont donné raison¹⁷⁰. Quant à la position arabe et palestinienne après la prise de la décision de partition, elle se résume dans la description de l'historien palestinien Walid Khalidi : « le peuple indigène de Palestine, comme le peuple indigène de tous les autres pays du monde arabe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe, refusait de partager en deux le pays avec une communauté de colons »¹⁷¹.

Cette réaction de la part des Palestiniens est tout à fait légitime. Toute la communauté internationale sera responsable de cette injustice et même de cette infraction de la Charte de l'ONU, qui en résulte une problématique d'un point de vue légal et qui s'oppose avec le principe d'autodétermination des peuples¹⁷². Ainsi, il est à signaler que la question du partage a été critiquée même au sein de la délégation canadienne. Selon Élisabeth MacCallum « le partage n'était pas une solution légalement acceptable. Une décision de la part des Nations Unies de diviser le pays, la Palestine, contre la volonté de la majorité de sa population¹⁷³, ainsi que celle de remettre plus de 65 % du territoire aux Juifs qui ne possèdent aujourd'hui que 6 %, constitue une agression et une violation de la Charte de l'ONU »¹⁷⁴.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 24.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, *op. cit.*, p. 60.

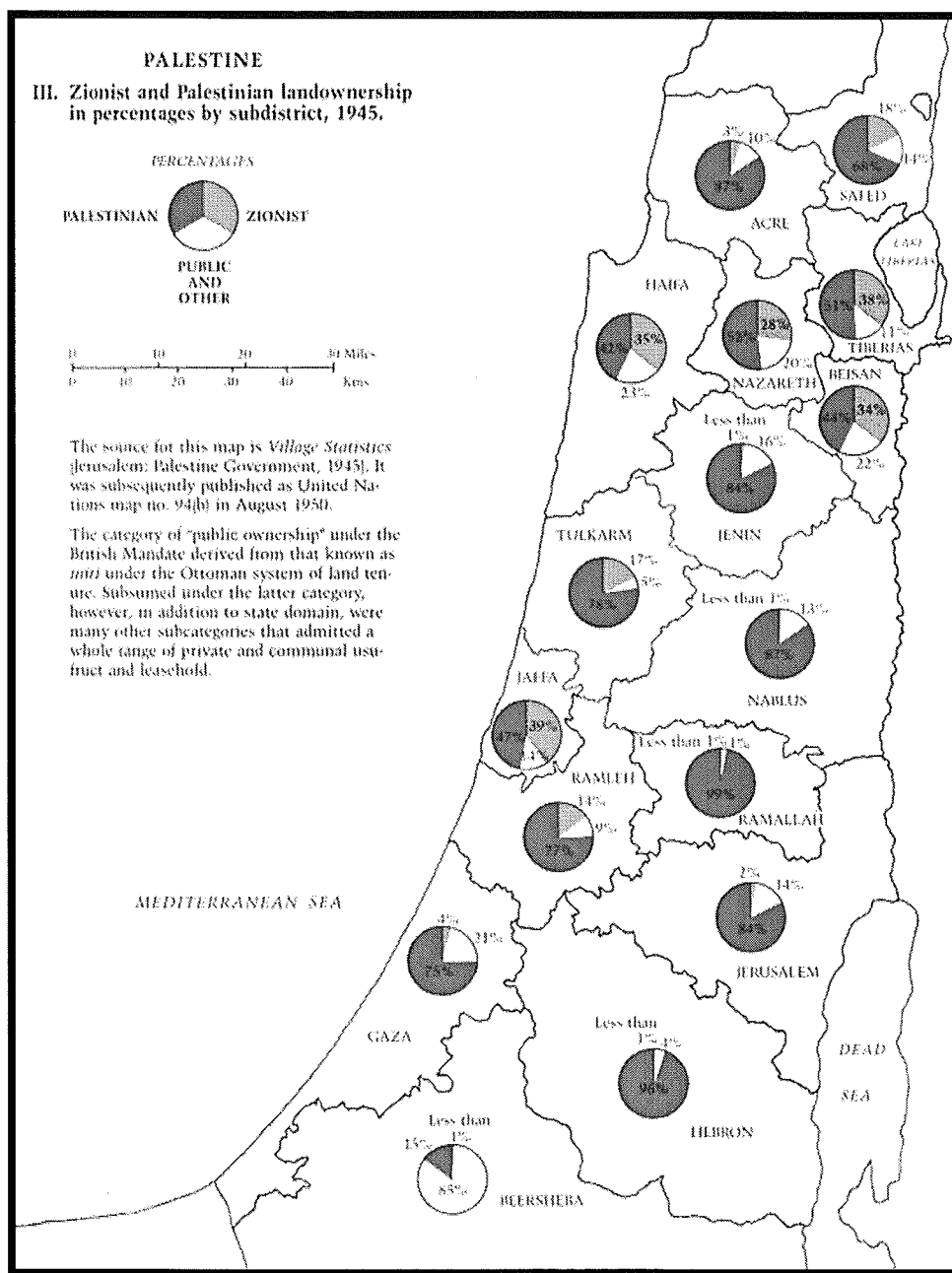
¹⁷² « L'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes » sont cités aux articles 1, paragraphe 2, et article 55. J.-P. Cot & A. Pellet, *op. cit.*, p. 20.

¹⁷³ Voir la carte n° 4 à la page 40.

¹⁷⁴ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 33.

Une autre opposition à l'implication du Canada dans le plan du partage provient de Mackenzie King lui-même qui a critiqué « l'ambitieux Pearson » d'avoir cédé « aux manipulations » de sionistes¹⁷⁵.

Carte n° 4 : Le pourcentage des territoires appartenant aux Sionistes et aux Palestiniens en



1945¹⁷⁶

¹⁷⁵ *Ibid.*

Dans ce contexte, il est également indispensable d'examiner la réaction des Sionistes. En 1947, c'est David Ben Gourion qui a pris la relève pour déterminer lui seul les grands axes de la politique de la communauté juive¹⁷⁷. La réaction juive se résume selon une logique ou bien un principe fondamental qui repose sur la mainmise sur toute la Palestine. Si la carte de l'État juif présentée selon le plan de la partition n'était pas suffisante, Ben Gourion ne serait pas obligé de l'accepter. Pour lui, « un État juif solide signifiait un État englobant l'essentiel de la Palestine et un tout petit nombre de Palestiniens, voir aucun »¹⁷⁸.

Ainsi, quelle que soit la position des Palestiniens par rapport au plan de partage, positive ou négative, cela n'aurait rien modifié à l'attitude et à l'intention de Ben Gourion qui voulait aboutir à son but d'occuper toute la Palestine et même par la force¹⁷⁹. Pour comprendre la complicité de ce qu'on appelle aujourd'hui « la communauté internationale » et la continuité de l'agression israélienne contre le peuple palestinien, il est indispensable de retourner à la résolution 181 du partage qui sera suivie de la Guerre de 1948, « la Nakbah »¹⁸⁰, et des centaines de milliers de victimes et des millions de réfugiés¹⁸¹ :

Sur quelque 850 000 Palestiniens qui vivaient sur les territoires attribués à l'État juif par les Nations unies, seuls 160 000 demeurèrent sur leurs terres, dans leurs maisons ou à proximité, constituant la minorité palestinienne d'Israël. Les autres furent expulsés ou prirent la fuite sous la menace d'expulsion. Les massacres firent plusieurs milliers de victimes¹⁸².

¹⁷⁶ La carte est disponible sur le site web de l'Association PASSIA, *op. cit.*, *Zionist and Palestinian landownership in percentage by subdistrict, 1945*. Consulté le 8 avril 2012.

¹⁷⁷ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, *op. cit.*, p. 62.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 63.

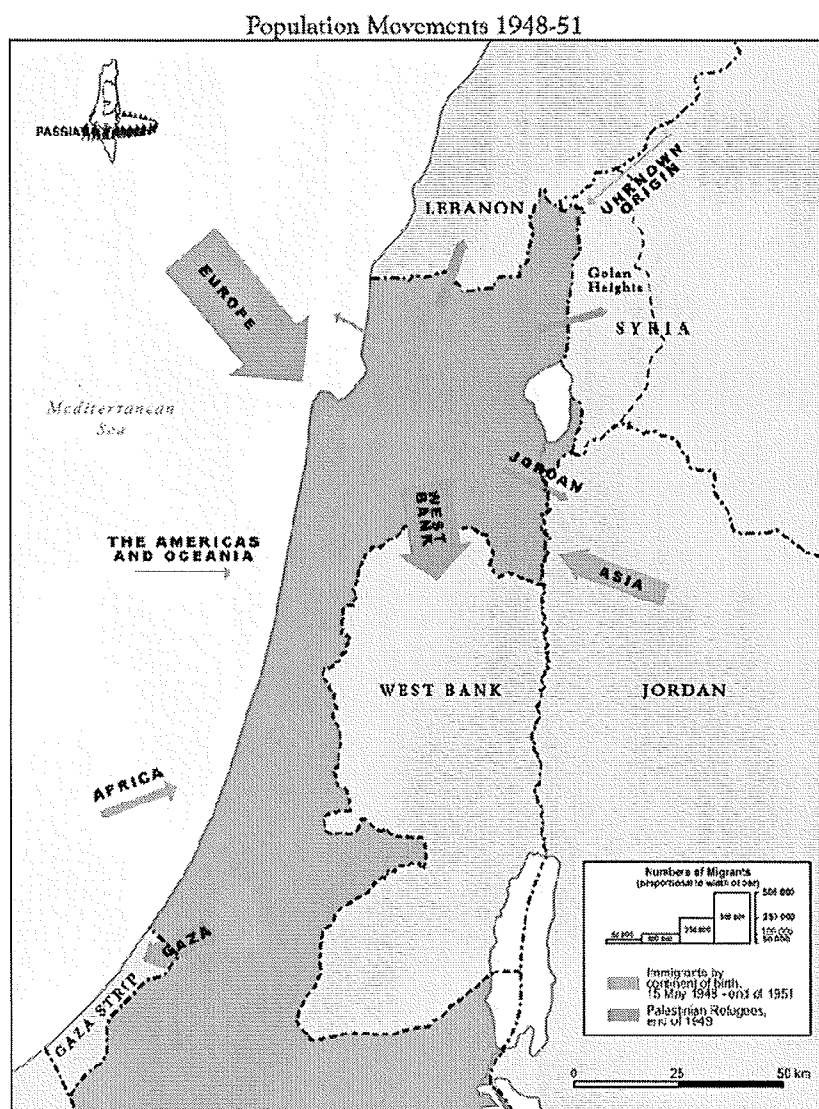
¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ Nakbah (« catastrophe » en arabe) : terme employé par les Palestiniens et dans le monde arabe pour désigner la guerre de 1948.

¹⁸¹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 34.

¹⁸² Pappé, Ilan, *Une terre pour deux peuples, Histoire de la Palestine moderne*, Paris, Fayard, 2004, p. 144.

Carte n° 5 : Mouvements de la population¹⁸³



The Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs
PASSIA

¹⁸³ La carte est disponible sur le site web de l'Association PASSIA, *op. cit.*, *Population Movements 1948-51*. Consulté le 8 avril 2012.

À peine deux ans après sa fondation, l'ONU fait face à un défi qui la met à l'épreuve de sa propre crédibilité. Il apparaît que la création de l'État d'Israël, soutenue par le Canada, révèle le mauvais fonctionnement de cette organisation qui a le but de maintenir la paix et la sécurité internationales¹⁸⁴. Dans le livre qu'il a écrit au début des années 1950 sur la création de l'État d'Israël, David Horowitz, le premier directeur général du ministère des Finances d'Israël et le fondateur et le premier gouverneur de la Banque d'Israël, a déclaré que : « il est possible de dire que le Canada, plus que n'importe autre pays, a joué une partie décisive dans toutes les étapes des discussions de l'ONU sur la Palestine »¹⁸⁵. La question qui se pose à toute la communauté internationale, y compris le Canada est : pourquoi et avec quelle loi internationale une nation est créée à la place d'une autre nation et aux dépens d'un peuple qui subira l'extermination, le déplacement et la discrimination?

L'implication du Canada dans le projet de partage s'explique par le désir des Canadiens de jouer un rôle plus indépendant sur la scène internationale¹⁸⁶. De tout ce qui a précédé, on constate que le Canada a donc commencé son parcours au Moyen-Orient avec une alliance solide avec Israël, huit ans avant que Pearson joue son fameux rôle dans le dénouement de la crise de Suez et soit nobélisé pour sa contribution dans la création des Casques bleus en 1956.

¹⁸⁴ J.-P. Cot & A. Pellet, *op. cit.*, p. 1.

¹⁸⁵ "Jewish Agency lauds Canadians' role on UNSCOP: In due course the [Canadian] delegates began playing a part in our affairs which reminded me of their fellow countryman Ivan Rand's role at UNSCOP. The dynamic force and pathfinder was Lester Pearson, who later became Canadian Secretary of State for External Affairs at Ottawa...he regarded the Palestine problem as a challenge to the ability of the United Nations to provide a sound and just solution of a complex tragic issue. "His adherence to the pro-Partition fold was an important turning-point. His influence, as one of the foremost figures at the UN, was tremendous. It may be said that Canada, more than any other country, played a decisive part in all stages of the UNO discussions on Palestine. The activities at Lake Success of Lester Pearson and his fellow delegates were a fitting climax to Justice Rand's beneficent work on UNSCOP. "The deviation of the four British overseas realms from the official policy of Ernest Bevin and the Foreign Office of the United Kingdom carried immense moral and political weight, without which it is doubtful whether we should have witnessed the spectacle of the UN's final affirmative vote for Partition on the 29th of November 1947". David Horowitz, *From State in the making*. Document politique tiré de Canada-Israel Committee, *op. cit.*, p. 58.

¹⁸⁶ Z. Kay, *op. cit.*, p. 100.

Chapitre deuxième : Le contexte international (1947-1968)

« Avec l'ensemble du monde arabe dans un état d'agitation interne, [...], Israël est en train d'émerger comme seul élément stable dans la zone du Moyen-Orient tout entier »¹⁸⁷.

- Lester B. Pearson

L'internationalisme de Pearson

Ambassadeur du Canada à Washington et fidèle au sionisme¹⁸⁸, Lester B. Pearson avait été nommé président de la Commission spéciale de l'ONU sur la Palestine (UNSCOP) en mai 1947¹⁸⁹. À cette époque, Lester B. Pearson avait donné une orientation absolument sioniste à l'UNSCOP, rejetant les appels arabes afin de cesser immédiatement le mandat britannique de la Palestine et pour y établir un pays démocratique et indépendant¹⁹⁰. Devant la décision internationale injuste de partage de la Palestine, résultant du rapport de l'UNSCOP, le Canada aura un ami inébranlable au Moyen-Orient : Israël.

Cette amitié du Canada pour Israël se développera dans tous les domaines, y compris le domaine militaire¹⁹¹. Israël a fait un héros du Canadien Dunkelmann qui, pendant la guerre de 1948, s'est battu avec la septième brigade de la Haganah, la principale force militaire sioniste¹⁹². La Haganah était réputée pour son terrorisme et sa violence, qui avait littéralement rasé plusieurs

¹⁸⁷ Canada-Israel Committee, *op. cit.*, p. 58

¹⁸⁸ "I must admit that I became emotionally involved in a very special way because we were dealing with the Holy Land-the land of my Sunday school lessons. At one stage of my life I knew far more about the geography of Palestine than I did about the geography of Canada. I could tell you all the towns from Dan to Beer-Sheba but certainly not all from Victoria to Halifax. I think that in the back of my mind I felt I was concerning myself with something close to my early life and religious background. Although this was only an ancillary factor, it made the dispute much more real in my mind than, for instance, Korea. I do not recall ever getting very worked up about Korea when I went to Sunday School". *Ibid.*

¹⁸⁹ Engler, Yves, *The Black Book of Canadian Foreign Policy*, Vancouver, Red Publishing, 2009, p. 54.

¹⁹⁰ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 27.

¹⁹¹ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 32.

¹⁹² *Ibid.*

villages tuant et expulsant ses habitants palestiniens¹⁹³. Voici les propos d'Yigal Allon¹⁹⁴, cités dans le journal de Ben Gourion : « Il faut maintenant avoir une réaction forte et brutale. [...] Si nous accusons une famille – il faut frapper sans merci, femmes et enfants compris. [...] Pendant l'opération, il n'y a aucun besoin de distinguer coupable et non-coupables »¹⁹⁵. Le Canada a donc participé dans le nettoyage ethnique, la partition et « la désarabisation de la Palestine »¹⁹⁶.

Ce soutien militaire canadien va parallèlement à l'ONU pour contribuer au déplacement obligatoire de plus de 700,000 Palestiniens¹⁹⁷. Les Sionistes canadiens, avec le soutien direct d'Ottawa, ont joué un rôle dans cette désarabisation de la Palestine. Les représentants de la Haganah, la principale force de l'Armée sioniste, ont recruté plus de 300 Canadiens pour servir dans les rangs d'Israël pendant la guerre lancée dans le but du nettoyage ethnique des Palestiniens et de la partition de la Palestine¹⁹⁸.

¹⁹³ Durant la période de décembre 1947 à octobre 1948 se situe l'essentiel de l'exode des Palestiniens. En un an, 650 000 Palestiniens fuient la guerre et la progression des troupes israéliennes, jalonnée de plusieurs massacres. Le massacre de Deir Yassine longtemps refusé comme un fait d'histoire est aujourd'hui reconnu par tous- où sont expulsés les habitants de Lydda (aujourd'hui Lod). « Les Palestiniens doivent être expulsés rapidement, sans prêter attention à leur âge » : l'ordre est signé du jeune lieutenant-colonel commandant l'opération, Itzhak Rabin. 384 villages sont rasés par les Israéliens de la mi-1948 à la fin 1949. En décembre 1949, l'agence des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) recensait 726 000 réfugiés. Cité dans Y. M. Ajchenbaum, *op. cit.*, p. 12.

¹⁹⁴ Commandant de l'unité spéciale Palmach de la Hagana en 1948 et plus tard vice premier ministre israélien (1969-1976).

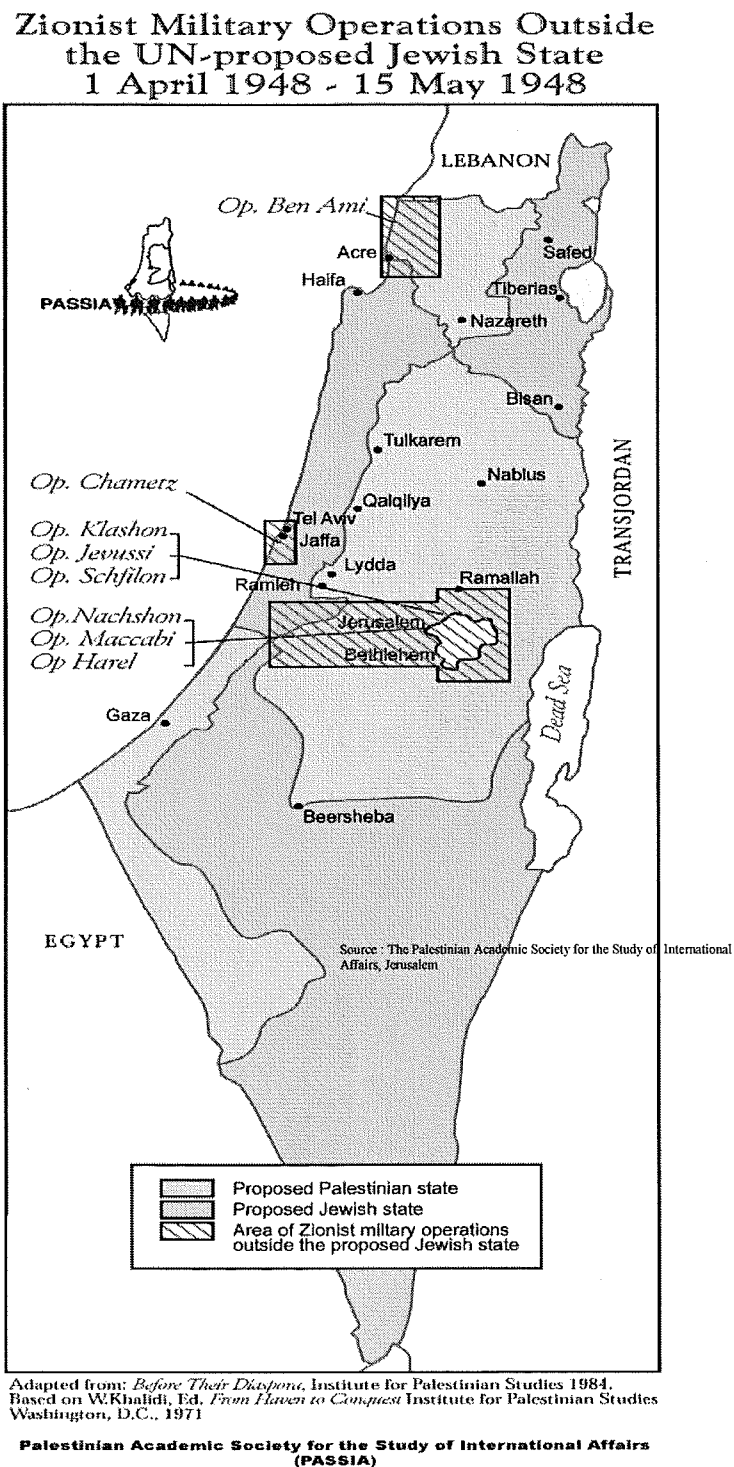
¹⁹⁵ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, *op. cit.*, p. 103.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 79.

¹⁹⁷ Y. M. Ajchenbaum, *op. cit.*, p. 12.

¹⁹⁸ Y. Engler, *The Black Book of Canadian Foreign Policy*, *op. cit.*, pp. 47-48.

Carte n° 5 : Les opérations militaires sionistes¹⁹⁹



¹⁹⁹ La carte est disponible sur le site web de l'Association PASSIA, *op. cit.*, *Zionist Military Operations 1948*. Consulté le 8 avril 2012.

C'est l'inauguration de Plan Dalet qui a annoncé le début de la marche vers le nettoyage ethnique et qui a été concrétisé par l'occupation militaire des territoires palestiniens²⁰⁰. Commis par l'Irgun²⁰¹ et le groupe Stern²⁰² le 9 avril 1948, le massacre de Deir Yassin fût l'action la plus brutale effectuée au cours de l'Opération Nachson²⁰³. Ilan Pappé présente, dans son livre *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, le témoignage de Fahim Zaydan, qui avait douze ans à l'époque et qui a réussi à survivre à ses blessures :

« Ils nous faisaient sortir du rang l'un après l'autre; ils ont abattu un vieux et, quand l'une de ses filles a crié, ils l'ont tuée aussi. Puis ils ont appelé mon frère Muhammad et l'ont tué devant nous, et quand ma mère a hurlé en se penchant sur lui – avec ma petite sœur Hudra dans les bras, parce qu'elle l'allaitait encore —, ils l'ont abattue aussi »²⁰⁴.

L'enfant Zaydan n'était pas à l'abri de ce massacre. Lui et une rangée d'enfants alignés contre un mur ont été arrosés de balles par les soldats sionistes, « juste pour s'amuser »²⁰⁵. Ce plan de paix (le plan de partition) de l'ONU, soutenu ardemment par le Canada, pour rendre le monde plus sécuritaire et pour éviter et cesser la violence entre les Palestiniens et les Sionistes, s'est transformé en plan de guerre ou plutôt de plusieurs guerres. Qui est le responsable? Apparemment, c'est l'ONU, car « selon les termes de la résolution de partition, l'ONU devait être présente sur le terrain pour superviser la mise en œuvre de son plan de paix »²⁰⁶. De son

²⁰⁰ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, op. cit., p. 79.

²⁰¹ Organisation nationale militaire fondée e 1937 par David Raziel afin d'établir un État juif dans toute la Palestine. Menahem Begin en a pris la tête en 1941. A fait exploser une bombe à l'hôtel King David en 1946 et a été directement impliqué dans des attaques terroristes contre la population palestinienne. En 1948, elle est responsable du massacre de Deir Yassine. Dissoute la même année.

²⁰² Combattants de la libération d'Israël. C'est un groupe terroriste sioniste fondé en 1939 par Abraham Stern, ancien dirigeant de l'Irgoun tué par les Britanniques en 1942. Responsable de l'assassinat du médiateur de l'ONU, le comte Bernadotte. L'un de ses chefs, Itzhak Shamir, a été plusieurs fois Premier ministre entre 1983 et 1992.

²⁰³ Une opération militaire menée par la Haganah entre le 2 et le 20 avril pendant la guerre de 1948 en Palestine.

²⁰⁴ I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, op. cit., p.128.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 170.

côté, la Grande-Bretagne a laissé le nettoyage ethnique se dérouler sous les yeux de ses soldats tout au long de la période du Mandat qui s'est terminé le 14 mai 1948²⁰⁷.

Il est à signaler que lors de chacune des nombreuses résolutions présentées à l'ONU dénonçant les abus d'Israël contre les Palestiniens et les Arabes, le Canada s'est toujours automatiquement rangé du côté des États-Unis, rarement en le condamnant, mais soit en votant contre la résolution, soit en s'abstenant²⁰⁸. L'implication militaire canadienne s'oppose aux principes de la politique étrangère du Canada qui fait clairement savoir son opposition à l'emploi de la force parce que l'usage de la force est considéré comme une atteinte à la crédibilité de l'ONU, le seul forum capable de résoudre les problèmes internationaux par les voies diplomatiques²⁰⁹. En fait, la réalité de cet État sioniste est bien exprimée par l'historien israélien Benny Morris :

Les Israéliens se plaisaient à croire et à raconter au monde qu'ils procédaient à une occupation militaire « éclairée » ou « bénéfique », qui se différenciait des autres par sa qualité. La vérité était tout autre. Comme toutes les occupations, celle des Israéliens se fondait sur l'usage de la force, la répression, la crainte, la collaboration et la trahison, les coups et la torture, l'intimidation, l'humiliation et la manipulation au quotidien. Il est vrai que l'absence relative de résistance et de désobéissance civile pendant des années permit aux Israéliens de maintenir une façade de normalité et d'assurer leur domination grâce à un déploiement réduit de forces armées : une poignée de bataillons des FDI [Forces de défense d'Israël], quelques dizaines d'officiers de polices [...] et tout au plus d'une centaine d'officiers et enquêteurs du Shin Beth (Services de sécurité généraux)²¹⁰.

Où en sommes-nous par rapport à la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale de l'ONU adoptée le 10 décembre 1948²¹¹, « la veille du jour où la résolution 194 a

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 171.

²⁰⁸ Seulement, à la fin de l'année 2011, et à titre d'exemple et non de manière exhaustive, le gouvernement canadien a voté contre une demi-douzaine de résolutions qui soutiennent les droits des Palestiniens. Cité dans Y. Engler, *The Ugly Canadian Stephen Harper's Foreign Policy*, *op. cit.*, p. 116.

²⁰⁹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 36.

²¹⁰ Chomsky, Noam, *Les États manqués*, New York, Fayard, 2007, p. 238.

²¹¹ J.-P. Cot & A. Pellet, *op. cit.*, p. 863.

déclaré le droit inconditionnel des réfugiés palestiniens à regagner leurs foyers »²¹², l'obtention de l'autodétermination est pleinement soutenue par toutes les conventions internationales. Ce droit comprend le droit du retour des réfugiés palestiniens qui est au centre de la question palestinienne.

L'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) stipule que :

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays²¹³.

Par ailleurs, l'article 12 du Pacte international aux droits civils et politiques (1966) stipule que : « 2. Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien. [...] 4. Nul ne peut être arbitrairement privé du droit d'entrer dans son propre pays »²¹⁴. Ces droits sont garantis aussi par la Commission des droits de l'homme de l'ONU qui réaffirme que :

- a. Toute personne a le droit, sans distinction d'aucune sorte, comme la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la propriété, le mariage ou autre situation, de retourner dans son pays.
- b. Personne ne pourra être arbitrairement privé de sa nationalité ou forcé de renoncer à sa nationalité comme un moyen de le priver du droit de retourner dans son pays.
- c. Personne ne pourra être privé du droit d'entrer dans son pays.
- d. On ne pourra refuser à personne le droit de retourner dans son propre pays au prétexte qu'il n'a pas de passeport ou autre document de voyage²¹⁵.

Malgré la clarté de ces décisions internationales, Israël, appuyé par ses alliés occidentaux, continue de les ignorer.

²¹² I. Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, op. cit., p. 195.

²¹³ E. Saïd, op. cit., p.111.

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ *Ibid.*

La politique étrangère canadienne, à son tour, repose sur trois piliers : la promotion de la prospérité, la protection de la sécurité dans une structure mondiale stable et la promotion de la culture et des valeurs canadiennes²¹⁶. Durant cette période, la politique étrangère canadienne à l'égard du Moyen-Orient était formée par des facteurs culturels et historiques plutôt que par des aspects politiques²¹⁷. Cependant, « l'âge d'or »²¹⁸ de la politique canadienne étrangère vient de commencer avec l'arrivée des premiers ministres Louis St-Laurent (1945-1957)²¹⁹ et puis Lester B. Pearson (1957-1968). En même temps, les années 1950 étaient une période de changements majeurs au Moyen-Orient. Après la décolonisation, les deux grandes puissances impérialistes, anglaise et française, laisseront cette région sous l'influence de deux autres grandes puissances : les États-Unis et l'Union soviétique.

Le Canada adhère de plus en plus aux positions états-uniennes. C'est à partir de cette époque que l'attitude du Canada aux Nations Unies se résume en appui de la position états-unienne²²⁰. Dans son livre *In the Shadow of Empire*, Joseph K. Roberts affirme que : « In the United Nations which Canadians politicians take much more seriously than do their U.S. counterparts, Canada has been as faithful to American leadership as it is possible for an

²¹⁶ Beier, J. Marshal, and Wylie, Lana, *Canadian foreign policy in critical perspective*, Ontario, Oxford University Press, 2010, p. 142.

²¹⁷ Heinbecker, Paul & Bessma Momani, *Canada and the Middle East: In the theory and practice*, Ontario, The Centre for International Governance Innovation (CIGI), Wilfred Laurier University Press, 2007, p. 74.

²¹⁸ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 38.

²¹⁹ Le changement de Premier ministre, le 15 novembre 1948, a été accompagné d'un changement de position politique qui s'éloignait lentement de la lignée britannique et se rangeait à côté de celle des États-Unis face au Moyen-Orient. Le Premier ministre Saint-Laurent a choisi Pearson pour occuper le poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il était clair que les deux hommes s'entendaient sur beaucoup de questions internationales. La première tâche à accomplir pour Pearson, c'était la reconnaissance canadienne d'Israël. Le gouvernement canadien de Louis Stephen St-Laurent, qui a respecté les efforts de Pearson, a accordé une reconnaissance *de facto* le 24 décembre 1948. Le Canada a changé le statut de cette reconnaissance en la faisant passer de *de facto* à *de jure* au début de 1949. Cette modification a annoncé le début de l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et l'État d'Israël. Canada-Israel Committee, *op. cit.*

²²⁰ «Howard Green, a future foreign minister, called Pearson "a chore boy for the United States" and growled that Suez was "the most disgraceful period in country's history." His intervention represented the Americanization of Canada, the abandonment of the Mother Country. "It's high time that Canada had a government which will not knife Canada's best friends in the back," he said". Cité dans A. Cohen, *op. cit.*, p.11.

independent country to be. Seldom does a Canadian ambassador to that international body stray from the line crafted in Washington »²²¹.

Le 2 novembre 1956, M. Pearson lance l'idée de la création d'une force des Nations Unies²²². Le 3 novembre 1956, il présente la proposition à l'Assemblée générale²²³. De nombreux Canadiens tirent fierté de la réputation que s'est bâtie le Canada en participant à des missions de maintien de la paix. Ils sont très fiers également que ce soit un Canadien qui ait eu l'idée de ce genre d'opérations et qu'il l'ait fait accepter au monde entier²²⁴. Cette image du Canada comme le royaume paisible domine tellement notre pensée aujourd'hui qu'il est difficile de penser au militarisme canadien du dix-neuvième siècle²²⁵.

Le Canada et son rôle idéal de rendre le monde plus sécuritaire

En 1956, Lester B. Pearson, qui allait devenir plus tard Premier ministre, était ministre des Affaires étrangères quand a éclaté un conflit international ayant pour enjeu le contrôle du canal de Suez. Alors que la crise était sur le point de précipiter le monde dans une troisième guerre mondiale, Pearson a proposé que l'ONU demande à certains pays non impliqués dans le conflit de fournir des troupes afin de déployer une force d'urgence. L'ONU a approuvé la proposition de Pearson, et la crise a été résolue pacifiquement²²⁶. Cette opération a servi de modèle aux missions de maintien de la paix qui ont eu lieu par la suite dans d'autres pays au monde. Mais, en réalité, tout ce qui brille n'est pas or. Malgré la critique de l'intervention militaire, le Canada a continué de donner son soutien à Israël. Celui-ci, qui a rejoint la France et l'Angleterre dans leur agression contre l'Égypte en 1956, a continué à recevoir un soutien

²²¹ J. K. Roberts, *op. cit.*, p. 34.

²²² Patrick James, Nelson Michaud, & Marc J. O'Reilly, *Handbook of Canadian foreign policy*, Oxford, Lexington Books, 2006, p.174.

²²³ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 37.

²²⁴ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 37.

²²⁵ Kendall Holloway, Steven, *Canadian foreign policy: defining the national interest*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, p. 42.

²²⁶ Patrick James, Nelson Michaud, & Marc J. O'Reilly, *op. cit.*, p. 13.

militaire du gouvernement canadien²²⁷. L'opposition du gouvernement canadien à la guerre de Suez n'a pas interdit le Premier ministre canadien, Saint-Laurent, à estimer qu'Israël s'est lancé dans ce qu'il considérait « une action défensive destinée à assurer leur protection »²²⁸. Est-ce qu'on peut dire que le Canada a gardé cet engagement et, en même temps, a façonné une politique étrangère indépendante, juste et conciliatrice tout au long de son parcours?

Selon certains observateurs²²⁹, durant les années de la guerre froide, le gouvernement canadien avait comme objectif principal de préserver le Canada des effets d'une guerre nucléaire globale entre les deux superpuissances. La préoccupation qu'engendrent les dangers d'escalade était particulièrement évidente dans le cas des conflits du Moyen-Orient, où le contentieux israélo-arabe s'est progressivement imbriqué depuis le milieu des années 1950 dans les rivalités de la guerre froide entre les superpuissances. Là se trouve une bonne part de l'explication de la participation du Canada aux opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient. Comme l'écrivait en 1985 le général A.L.M. Burns, le plus éminent des commandants canadiens de ces opérations, : « Le parallèle entre les situations de 1956 et 1973 illustre les dangers spéciaux de voir les conflits du Moyen-Orient se transformer en affrontement entre les superpuissances [...] C'est la crainte de ce désastre mondial qui pousse le Canada et d'autres puissances moyennes à participer aux forces de maintien de la paix au Moyen-Orient »²³⁰.

²²⁷ L'auteur canadien Yves Engler parle dans son livre intitulé *Canada and Israel: Building Apartheid*, de ce soutien militaire: « Canada's active support of one side in the Israel-Palestine conflict continued after the State of Israel became a reality. Between 1950 -1956 Ottawa sold Israel a significant amount of weapons. At the National Archives there is a 150-page thesis detailing Canadian weapons sales to Israel from the state's founding until its invasion of Egypt in 1956. "By summer of 1950," the author almost regular frequency, and from this point until the 1956 Suez war, there was never a time when a substantial Israeli arms request was not under consideration by the Canadian government ». p.38.

²²⁸ Canada-Israel Committee, *op. cit.*

²²⁹ Delvoie, Louis A., «Le Canada et Les Opérations Internationales de Sécurité : Recherche de justification des politiques, *Revue militaire canadienne*». <http://www.journal.dnd.ca/vol1/no2/doc/25-42-fra.pdf>. Consulté le 8 avril 2012.

²³⁰ *Ibid.*

Il est donc évident que l'État d'Israël s'est établi par la force sur la majorité des territoires palestiniens avec le soutien politique et l'appui militaire de la plupart des puissances occidentales, y compris le Canada. Le Canada ainsi que d'autres nations ont été nommés par le président égyptien Abdul Nasser comme fournisseurs militaires d'Israël²³¹. En septembre 1956, le président égyptien Nasser a condamné Ottawa de vendre des avions de chasse F86 à Israël en déclarant : « The supplying of Israël with arms despite her repeated agressions against Arab frontiers is considered a hostile act aimed at the whole Arab nation »²³². En effet, Israël est devenu la pierre angulaire de l'opposition occidentale à la décolonisation véritable du Moyen-Orient. Parfois, le rôle du Canada était de chercher à servir d'intermédiaire parmi les membres de l'alliance occidentale menée par les États-Unis, pour la stabiliser. Ceci était approprié dans les premières années de la création de l'État juif jusqu'aux années cinquante à la suite de l'agression sur l'Égypte par la coalition israélo-franco-britannique en 1956²³³. La crise de Suez s'est réglée grâce au Canada et Pearson recevra le prix Nobel de la paix²³⁴.

Le changement politique à Ottawa et la continuité du rôle international au Moyen-Orient

Le rôle du gouvernement libéral continue seulement « pour l'essentiel »²³⁵, malgré l'arrivée du gouvernement conservateur de John Diefenbaker. La victoire de John Diefenbaker, l'ami fidèle du peuple juif²³⁶, lors de l'élection fédérale de 1957, a affirmé et renforcé le soutien canadien pour les réalisations accomplies pour Israël²³⁷. Cela veut dire que Diefenbaker a montré un désintéressement et n'a pas essayé de proposer une solution au conflit émergent de la

²³¹ Y. Engler, Yves, *op. cit.*, p. 38.

²³² *Ibid.*, p.39.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ Coulon, Jocelyn & Michel Liegeois, *Whatever happened to peacekeeping? The future of a tradition*, Calgary, Canadian Defence & Foreign Affairs Institute, 2010, p. 41.

²³⁵ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 38.

²³⁶ « The new prime minister was an unequivocal supporter of the jewish state as a member of the pro-Zionist Canadian Palestine Committee of pre-Israeli stadhood days ». Z. Kay, *op. cit.*, p. 18.

²³⁷ Diefenbaker avait pu se rendre compte sur place de ces développements à l'occasion d'une visite effectuée en Israël en 1954 organisée par l'ambassadeur israélien au Canada Michael Comay. Canada-Israel Committee, *op. cit.*, p. 45.

création de l'État d'Israël, même s'il acceptera la présence du Canada au sein de la FUNU²³⁸ et continuera « une politique d'équilibre clairvoyant envers les parties du conflit israélo-arabe »²³⁹. Ceci reflète la volonté du Canada de jouer un rôle efficace, positif et indépendant sur la scène internationale et fondé sur les valeurs établies et les tâches assumées pendant la crise de Suez. La vision politique nationaliste de Diefenbaker était bien claire : « *This is the vision : One Canada. One Canada, where Canadians will have preserved to them the control of their own economic and political destiny. Sir John A. Macdonald saw Canada from east to west: I see a new Canada – Canada of the North...this is the vision* »²⁴⁰. Cette période est marquée donc par une absence ou plutôt un désintéressement de la part du gouvernement canadien envers les belligérants au conflit israélo-palestinien. Cependant, à plusieurs occasions, John Diefenbaker ne manque pas de montrer aux Juifs et aux Sionistes son soutien et son admiration à Israël. En 1961, durant la visite du Premier ministre israélien David Ben-Gourion au Canada lors de sa rencontre avec son homologue J. Diefenbaker, les entretiens de deux premiers ministres seront marqués « du sceau de la cordialité »²⁴¹.

Le Premier ministre Diefenbaker a continué d'admirer Israël, mais, à cause des changements survenus dans la politique mondiale, le rôle international du Canada a reculé graduellement sans toutefois disparaître pour autant²⁴². Cependant, le Canada a resserré ses liens diplomatiques avec l'État d'Israël, et la souscription du Canada aux tâches de maintien de la paix, soit le gouvernement de Diefenbaker ou celui de Pearson, n'a pas changé. C'est ce qui

²³⁸ La FUNU (1956-1967) a été créée par la résolution 998 de l'Assemblée générale. Mandat : assurer et superviser la cessation des hostilités, y compris le retrait des forces armées françaises, israéliennes et britanniques du territoire égyptien, et, après le retrait, s'interposer entre les forces égyptiennes et israéliennes.

²³⁹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 38.

²⁴⁰ Plamondon, Bob, *Blue Thunder, the truth about conservatives from MacDoddald to Harper*, Toronto, Key Porter, 2008, p. 213.

²⁴¹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 39.

²⁴² Patrick James, Nelson Michaud, & Marc J. O'Reilly, *op. cit.*, pp. 36 – 37.

pourrait expliquer la continuité du rôle du Canada sur la scène internationale. Le maintien de la paix apparaît une entreprise épineuse²⁴³. En 1967, la situation entre les Israéliens et les Arabes ne fait pas de progrès sur la voie de l'entente : la situation se dégrade et les deux adversaires s'avancent rapidement vers une nouvelle guerre. À la demande du président égyptien Nasser, la force de l'ONU quitte l'Égypte. Après le retrait des troupes des Nations Unies, la guerre éclate entre l'Égypte et Israël²⁴⁴. Cette guerre a été précédée par un incident qui s'est produit en 1966 lorsqu'Israël lance une attaque préventive contre un village jordanien, tuant de nombreux civils²⁴⁵. Le Canada, membre non permanent au Conseil de sécurité, blâme Israël. Tous les 14 membres du Conseil de sécurité adoptent cette décision²⁴⁶. Toutefois, les Arabes ne changent pas leur opinion concernant le rôle du Canada dans la coalition pro-israélienne et ils sont persuadés que le Canada ne se trouve dans cette région : « ni comme gardien de la paix ni comme pacificateur, mais comme une des composantes de la coalition israélo-anglo-saxonne anti arabe »²⁴⁷.

Le Canada a fortement soutenu Israël avant, pendant et après la Guerre de 1967. Cette guerre résulte en l'occupation du plateau de Golan syrien, de la péninsule égyptienne de Sinaï, la bande de Gaza et l'expulsion de 200,000 à 250,000 Palestiniens de la Cisjordanie (les Israéliens ont permis à 17,000 Palestiniens d'y retourner). De l'autre côté, Israël y a commencé la construction des colonies pour les immigrants juifs²⁴⁸. Cette vérité est bien démontrée par Paul Martin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant le 37^e Congrès national biennal de

²⁴³ *Ibid.*, p. 174.

²⁴⁴ « After opening remarks, my father told the cabinet in no uncertain terms that the Egyptians needed a year and half to two years in order to be ready for a full-scale war. [...] General Ariel Sharon, who many years later would be prime minister, said that Israel must engage in a preemptive strike against the Egyptian army and destroy it entirely without delay ». Cité dans Peled, Miko, *The General's son, Journey of an Israeli in Palestine*, Virginia, Just World Books, 2012, p. 44.

²⁴⁵ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 40.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 41.

²⁴⁷ *Ibid.*

²⁴⁸ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 44.

l'Organisation sioniste du Canada en 1964. Il affirme sa joie du rôle important que le Canada ait joué dans la création de l'État d'Israël, puisque ce dernier représente le plus gros marché d'exportation du Canada vers le Moyen-Orient. Il tient un discours favorable à Israël²⁴⁹, mais il essaie en même temps de rassurer les Arabes : « Notre souci, pour une part, c'est qu'on ne recoure pas aux menaces contre l'existence d'Israël [...] Que le Canada soit en mesure de jouer un rôle utile [...] soit comme gardien de la paix, soit comme pacificateur... »²⁵⁰. Selon la résolution 252 (mai 1968)²⁵¹, le conseil de sécurité déclare que les mesures prises par Israël, y compris « l'acquisition de territoires par la guerre »²⁵², visent à modifier le statut de Jérusalem, et demande à celui-ci de s'abstenir de prendre de telles mesures²⁵³. Le Canada et les États-Unis ont accepté la mesure unilatérale israélienne et se sont abstenus sur le vote qui était unanime contre Israël²⁵⁴.

Malgré le doute et les réserves exprimés par les Arabes sur l'impartialité du Canada dans le conflit israélo-arabe, Pearson affirme que le Canada a le désir de continuer de développer des relations axées sur une coopération mutuelle avec tous les pays du Moyen-Orient²⁵⁵. Un tournant très important se produit, dans la politique canadienne en générale et dans la politique étrangère en particulier, face aux défis intérieurs qui ont commencé à menacer l'unité nationale canadienne. Dans ce contexte, ces défis amèneront Pearson à annoncer sa démission en 1967. Il sera remplacé par M. Pierre Elliott Trudeau, un premier ministre charismatique et populaire.

²⁴⁹ «In May 1968, the Security Council called on Israel to drop its plan to annex East Jerusalem, which it captured during the war. Except for Ottawa and Washington's abstentions the vote was unanimous. [External Affairs Minister Paul] Martin apparently accepted Israel's unilateral annexation of the city. According to the *Canadian Jewish News*, Mr. Martin sent its editor a statement in which he declared, "no one expects Israel to leave united Jerusalem" Cité dans Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 44.

²⁵⁰ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 41.

²⁵¹ J.-P. Cot & A. Pellet, *op. cit.*, p. 681.

²⁵² Y. M. Ajchenbaum, *op. cit.*, p. 25.

²⁵³ J.-P. Cot & A. Pellet, *op. cit.*, p. 681.

²⁵⁴ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 44.

²⁵⁵ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, pp. 40-41.

Chapitre troisième : Les années clés (1968-1993)

« Israel is inspiration for the whole world
»²⁵⁶.

- P. E. Trudeau

L'unité nationale de Trudeau et la politique de la paix et la sécurité (1968-1993)

L'arrivée de M. Trudeau au pouvoir inaugure un nouvel épisode dans la vie politique canadienne à tous les niveaux. Dans son discours du 29 mai 1968, Trudeau annonce sa nouvelle politique basée sur un réexamen du rôle canadien sur la scène internationale : « Nous donnerons au Canada un nouveau rôle et une nouvelle politique étrangère fondée sur une réévaluation d'un monde en rapide évolution et sur une estimation réelle du potentiel du Canada. [...] Ce doit être une politique pragmatique et réaliste qui contribue efficacement à la sécurité et à l'indépendance politique du Canada, ainsi qu'à l'avènement d'une société mondiale stable, progressiste, libre et juste »²⁵⁷. Cela veut dire avoir une politique étrangère canadienne qui a une identité indépendante et qui sert à assurer l'intérêt national. Dans d'autres mots, « il s'agit de l'institutionnalisation des relations extérieures [...] et de la dépersonnalisation, ou plutôt de la dépersonnalisation, des relations extérieures »²⁵⁸.

Le rapport du gouvernement de P. Trudeau, issu du livre blanc sur la politique étrangère canadienne intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*, repose sur six orientations : la croissance économique, la souveraineté et l'indépendance, la paix et la sécurité, la justice sociale, la qualité de la vie et l'harmonie avec le milieu naturel²⁵⁹. Par conséquent, la place du

²⁵⁶ Canada-Israel Committee, *op. cit.*, p. 74.

²⁵⁷ Ministère des Affaires extérieures: « Le Canada dans le monde ». Déclaration de principe faite par le Premier ministre M.P.E. Trudeau. *Déclarations et discours*, n°. 68/17, 29 mai 1968.

²⁵⁸ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 46.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 47.

Moyen-Orient sera « marginalisée »²⁶⁰ et le conflit israélo-palestinien deviendra « un des oubliés »²⁶¹. Malgré la situation explosive au Moyen-Orient et la menace qu'elle représente pour la paix et la sécurité internationale, « le livre blanc sur la politique étrangère canadienne évacue complètement le problème du Proche-Orient »²⁶².

La redéfinition du rôle du Canada sur la scène internationale

Cette reconstruction de la politique étrangère canadienne consiste à établir des institutions qui prennent la relève et introduisent des modèles ou des lignes directrices de cette politique. Ainsi, pour mettre sa nouvelle politique sur pied, Trudeau crée un Comité chargé des relations internationales et conseille le gouvernement sur l'orientation de la politique étrangère²⁶³. Il s'agit de l'institutionnalisation, de la dépersonnalisation ou plutôt de la « dépersonsonisation » des relations extérieures. Cette tendance conduit à la naissance de la « Doctrine Trudeau »²⁶⁴, qui situe au premier rang les intérêts national économique, politique et social qui devancent l'internationalisme d'autrefois et éliminent l'influence étrangère sur les décisions qui doivent être prises indépendamment.

La nouvelle direction de la politique extérieure se traduit par une indifférence ou une absence chez le Premier ministre Trudeau et par un manque d'action dans le conflit au Moyen-Orient. Il est à noter que ce manque d'intérêt pourrait être expliqué, selon certains observateurs, par le fait que « Pierre E. Trudeau n'était pas au pouvoir et ne s'était nullement impliqué dans le processus menant au partage de la Palestine et la création de l'État d'Israël »²⁶⁵. D'autres voient que cette nouvelle approche de la politique canadienne, de 1969 à 1971, se contente de quelques

²⁶⁰ Stein, Janice, *Canadian Policy in the Middle East, De Mackenzie King à Pierre Trudeau, Quarante ans de diplomatie canadienne, 1945-1985*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989, p. 386.

²⁶¹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, 1997, p. 48.

²⁶² *Ibid.*, p. 49.

²⁶³ *Ibid.*

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 46.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 50.

déclarations gouvernementales et des votes à l'ONU²⁶⁶ qui n'affaiblissent pas le traditionnel ralliement du Canada aux propositions et aux orientations sionistes. Cependant, plusieurs observateurs ont lié cette attitude de Trudeau, vis-à-vis au conflit israélo-palestinien, à la revendication de l'autodétermination du peuple palestinien qui ressemblerait à la situation intérieure du Canada et aux revendications souverainistes et séparatistes des francophones du Québec²⁶⁷. Par conséquent, la rationalité de Trudeau et l'exemple de la revendication indépendantiste du FLQ²⁶⁸, qui met en danger l'unité nationale canadienne, ont canalisé sa sympathie vers l'État d'Israël. Selon Trudeau, les Arabes devraient admettre l'existence d'Israël en Palestine. Il leur répète : « Vous ne pouvez pas tourner le dos à l'histoire, vous devez la reconnaître »²⁶⁹.

L'époque de Pearson et son soutien aux décisions et aux propositions de l'ONU établissent le fondement de la politique étrangère canadienne. Mais, à partir de 1968, le gouvernement de Trudeau, « pragmatique et rationnel », compte sur l'entente et l'intervention des deux superpuissances américaine et soviétique dans le règlement des conflits internationaux, y compris le conflit israélo-arabe²⁷⁰. Dans son livre, *Le Canada et le conflit israélo-arabe depuis 1947*, Hassan-Yari jette un regard sur les rapports annuels du Ministère des Affaires extérieures, à partir de 1969, et il tire les conclusions suivantes par rapport à la position de la politique canadienne et son évolution vis-à-vis le conflit israélo-arabe :

1. L'appui du Canada à la cause sioniste n'est pas négociable. Ni le nombre, ni le poids économique et diplomatique des pays arabes ne peuvent contrebalancer ni modifier cet appui.
2. Le soutien sans limites du Canada aux efforts des Nations-Unis visant à apporter une solution au conflit israélo-arabe qui serait conforme à la résolution 242 adoptée en

²⁶⁶ *Ibid.*

²⁶⁷ *Ibid.*

²⁶⁸ C'était un petit groupe québécois séparatiste, actif à la fin des années 1960 et au début des années 1970, qui a utilisé le terrorisme pour arriver à ses fins. Le Canada s'est senti très menacé par le FLQ durant cette époque.

²⁶⁹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 51.

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 53.

novembre 1967 par le Conseil de sécurité, et à mettre fin à « la souffrance humaine » afin de sauvegarder la paix mondiale, s'avère déficitaire.

3. Les rapports de 1970 et 1971 réitérent les mêmes constatations et mentionnent les contributions financières du Canada au travail humanitaire de l'Office de secours et de travail des Nations Unies pour les réfugiés (UNRWA)²⁷¹.
4. Les considérations purement économiques ont amené le Canada à envisager l'établissement de relations diplomatiques avec l'Arabie Saoudite. Le Canada n'a que quatre ambassades au Proche-Orient – en Israël, en Iran, en Égypte et au Liban – avant l'arrivée de P. Trudeau.
5. En 1973, l'arrivée de Mitchell Sharp à la tête du ministère des Affaires extérieures. Au cours de cette année, « les échanges commerciaux du Canada avec les pays du Proche-Orient ont considérablement augmenté ».
6. En 1974, le Canada entame des relations diplomatiques avec tous les pays de la région et souhaite l'établissement de relations bilatérales, principalement dans le domaine commercial et économique. En 1974 aussi, le Canada affirme pour la première fois que le règlement doit tenir compte des intérêts légitimes du peuple palestinien. Cependant, le Canada vote contre la résolution 323 visant à accorder à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) le statut d'observateur à l'ONU.
7. L'année 1977, le Canada reconnaît les droits légitimes des Palestiniens à trouver les assises territoriales nécessaires à leur représentation sur le plan politique²⁷².

Dans un document politique, Trudeau affirme qu'Israël est une source d'inspiration du monde entier²⁷³. Ainsi, la position canadienne se tourne rapidement sous la gouverne de Trudeau.

Le Canada doit toujours concilier les intérêts économiques canadiens au Moyen-Orient arabe

²⁷¹ Agence créée par l'Assemblée générale des Nations unies pour servir d'organe transitoire et trouver du travail aux réfugiés dans l'attente d'une solution.

²⁷² H. Hassan-Yari, *op. cit.*, pp. 54-57.

²⁷³ *Trudeau: 'Israel is inspiration for whole world.'*, "Modern Israel, with its past anchored in antiquity and prophecy, its present focused on survival and growth, its future tied to vision and hope, provides a homeland for those who were exiled, justice for those who lived the intense and fragile life of the ghetto, opportunity for the young, serenity for the old, and inspiration for the world. "It is a land of remarkable cultural creativity, where enormous financial sacrifices were made to provide education for all, where women have long been accorded full and equal rights in law, where everyone contributes and even the tourists are put to work planting trees. It is a land where democracy flourishes in the midst of incredible human diversity. It is a leader in health care, in medical and scientific research, in concern for the poorer countries of the world. "Israel, fulfillment of Scripture, has become 'a light unto the Nations,' a valuable member of the world community, a living guarantee that there shall not be another Holocaust."For all these reasons, and despite the shifting times of worldwide political and economic forces, Canada shall remain firmly committed to uphold the integrity and security of Israel..."Canada stands ready to do whatever it can to lesson tension in the Middle East. Our interest and good will is tangibly represented by the presence of those hundreds of Canadian service men and women serving under the flag of the United Nations, enduring long periods of separation from their families and their homes because they and we want to help reduce violence and save lives. "Canada also stands ready, however to firmly resist any attempt to involve us in the conflict in ways which are inconsistent with our national interest, our values, and the rights and dignity of our people. "That is why we have refused to cooperate with the Arab Boycott of Israel. It is our national interest to expand our trade with all Middle Eastern countries, and we will seize every honorable opportunity to do so..." Prime Minister Pierre Trudeau, *Toronto, June 5, 1978. Canada-Israel Committee, op. cit.*, p. 74.

d'une part et son soutien illimité à Israël d'autre part²⁷⁴. C'était évident en octobre 1973, où la guerre éclate entre les Israéliens et les Arabes, et le Canada sera affecté par l'embargo pétrolier à cause de sa politique pro-israélienne. Évidemment, le nom du Canada était sur la liste des pays partisans d'Israël, ce qui a obligé le Canada à déclarer sa neutralité afin que son nom soit rayé de cette liste. En même temps, cette déclaration « n'a en rien affecté la traditionnelle attitude du Canada face au droit d'Israël à exister »²⁷⁵. La crise d'octobre en 1973 participe à fixer dans l'esprit des Occidentaux, y compris les Canadiens, ce stéréotype qui montre l'Arabe comme « une méchante créature assoiffée, et venue du désert munie d'une épée, dont la mission consiste à razzier la civilisation occidentale »²⁷⁶. C'est dans ce contexte que le lobby juif et les pro-Israéliens réussissent à dessiner une image falsifiée qui présente Israël comme une victime au même titre que le Canada. Cependant, il est à noter que Trudeau a retenu son appui aux résolutions 242 et 338 et a reconnu les droits et les aspirations légitimes des Palestiniens sans ignorer le droit d'Israël à vivre en paix et sécurité²⁷⁷.

Joe Clark et les positions controversées

« We must always also be a nation whose position on the question of the strength of Israel and the importance of the idea should never be in doubt. I regret that has not always been the case in the past. And I implore that it be the case in the future »²⁷⁸.

À la recherche d'une reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël, le Premier ministre israélien frappe la porte du Canada et sera déçu de la réponse négative de Trudeau²⁷⁹.

Durant la visite de Menahem Begin au Canada en automne 1978, le leader de l'opposition J.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 57.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 60.

²⁷⁶ *Ibid.*, p. 62.

²⁷⁷ J. Stein, *op. cit.*, p. 389.

²⁷⁸ Canada-Israel Committee, *op. cit.*, p. 74.

²⁷⁹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 85.

Clark, qui prévoyait une lutte serrée et un gain électoral dans les circonscriptions électorales avec le nombre substantiel d'électeurs juifs, a promis de déplacer l'ambassade du Canada de Tel-Aviv à Jérusalem²⁸⁰. Encore une fois en 1979, et sous la pression du lobby sioniste, le nouveau Premier ministre Joe Clark prend la décision de déménager l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem. C'est une décision qui s'oppose aux résolutions 242 et 338 et représente « une rupture avec le passé et la tradition diplomatique canadienne »²⁸¹. Pour les Arabes, cette décision est une autre preuve qui affirme la politique pro-israélienne du Canada et sera perçue comme « un acte d'hostilité à leur endroit »²⁸² qui ignore le consensus international sur le statut de la ville triplement sainte. L'ONU affirme dans la résolution 242 du Conseil de sécurité, adoptée en juin 1967, ce statut de Jérusalem (*corpus separatum*).

Après avoir cédé devant les pressions du lobby pro-transfert, M. Clark « reconnaît l'impossibilité de cette tâche »²⁸³ qui allait à l'encontre de la volonté d'une coalition qui commence au Canada et finit aux États-Unis et qui y voit soit des représailles économiques soit une menace au processus de paix et les accords de Camp David²⁸⁴ qui était soutenu par le Canada²⁸⁵. Finalement, Clark écoute les recommandations de Robert Stanfield²⁸⁶, et il passe à l'autre extrême en reconnaissant le droit des Palestiniens à l'autodétermination. Le droit des peuples à l'autodétermination est un droit reconnu en droit international. Selon l'article 73 de la Charte des Nations Unies, « Les Membres des Nations Unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de

²⁸⁰ J. Stein, *op. cit.*, p. 391.

²⁸¹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 81.

²⁸² *Ibid.*, p. 82.

²⁸³ *Ibid.*, p. 92.

²⁸⁴ Les accords de Camp David furent signés le 17 septembre 1978, par le Président égyptien Anouar el-Sadate et le Premier ministre israélien Menahem Begin, sous la médiation du Président des États-Unis Jimmy Carter.

²⁸⁵ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 89.

²⁸⁶ *Ibid.*, p. 93.

ces territoires. Ils acceptent comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure possible leur prospérité, dans le cadre du système de paix et de sécurité internationale »²⁸⁷.

Le gouvernement Clark ne détient pas le pouvoir assez longtemps pour influencer profondément la politique étrangère canadienne. Le retour de Trudeau au pouvoir, en février 1980, annonce une certaine objectivité dans la politique canadienne. Trudeau revient au pouvoir pour former un gouvernement libéral majoritaire avec 146 sièges²⁸⁸. Il cherche à améliorer l'image endommagée du Canada dans l'opinion arabe causée par l'affaire de l'ambassade²⁸⁹. Il essaie d'établir une sorte d'équilibre par rapport au conflit israélo-arabe, en admettant, par le nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. McGuigan, que « les droits légitimes des Palestiniens doivent également être reconnus. Comme d'autres peuples, ils ont le droit d'exprimer leurs aspirations politiques à l'intérieur d'un territoire défini, ainsi que de participer au processus de négociation en vue de parvenir à un règlement juste et global par des voies pacifiques »²⁹⁰. Cette objectivité se manifeste aussi pendant l'invasion israélienne du Liban en 1982. Le premier ministre Trudeau n'a pas hésité à condamner cette invasion et a demandé le retrait immédiat de l'armée israélienne²⁹¹. Cette condamnation « voilée » n'était pas suffisante. Cette attitude découvre un ton adouci et timide avec les Israéliens, mais quand il s'agit des Palestiniens, le Premier ministre canadien utilise un ton plus dur. Dans une lettre adressée au

²⁸⁷ J.-P. Cot & A. Pellet, *op. cit.*, p.1061.

²⁸⁸ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 101.

²⁸⁹ « À l'ONU, le Canada s'alignait généralement sur la position d'Israël et des États-Unis. Mais durant la gouvernance de Trudeau, le Canada suivit de plus en plus le vote de pays européens modérés comme la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède et la Norvège. Pour tout observateur impartial, il était clair que le comportement d'Israël, notamment l'établissement de colonies en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est déclarées illégales en vertu du droit international et la violation répétée des droits des Palestiniens devaient absolument être critiqués. Malgré tout, le Canada est resté l'un des plus ardents défenseurs d'Israël ». Cité dans Hibbard, Steve, *La politique étrangère canadienne au Moyen-Orient : fin de l'idéal d'impartialité ou nouveau départ?*, Québec, Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient, Novembre 2012, p. 6.

²⁹⁰ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 103.

²⁹¹ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 47.

Premier ministre israélien Begin, Trudeau lui conseille la modération : « Au moment même où Israël amorçait ses raids aériens contre le Liban, et que les tirs de roquettes étaient déclenchés au nord de la Galilée, je vous ai fait livrer le 5 juin une lettre pour vous conseiller la modération afin d'éviter les dangers d'une escalade militaire »²⁹². Et le voilà qui s'adresse aux Palestiniens avec un ton assez dur : « [...] je disais que nous déplorions et condamnions comme les crimes odieux les actes de terrorisme commis contre Israël ou tout autre pays. Mais j'ajouterais qu'il fallait éviter tout geste qui puisse nourrir plutôt qu'aspérer la flambée de violence et de haine au Proche-Orient »²⁹³. D'ailleurs, à cause de l'influence du lobby pro-israélien, qui est forte dans le cabinet²⁹⁴, le gouvernement était incapable de prendre n'importe quelle position publique claire sur l'invasion du Liban ou le massacre de réfugiés palestiniens dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila le 16 et le 17 septembre 1982²⁹⁵. Malgré l'indignation générale, y compris en Israël²⁹⁶, la Chambre des communes a échoué à soutenir unanimement une résolution prononçant son dégoût pour ces forces qui étaient responsables de ce massacre²⁹⁷. Seulement quelques mois après le massacre de Sabra et Shatila²⁹⁸, le ministre de la Défense nationale d'Israël Ariel Sharon, qui était jugé responsable indirectement de ce massacre, a visité le Canada. Malgré les protestations dans les rues, les députés du parti libéral, y compris le futur ambassadeur à Tel-Aviv David Berger, ont accueilli chaleureusement Sharon²⁹⁹.

Cependant, le gouvernement conservateur de Brian Mulroney, qui succédera à Trudeau, va suivre une voie tout à fait différente, avec un infléchissement plus clair à l'égard d'Israël.

²⁹² H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 110.

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 47.

²⁹⁵ Y. M. Ajchenbaum, *op. cit.*, p. 36.

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 47.

²⁹⁸ Le 16 septembre, l'armée israélienne entre à Beyrouth-Ouest, le 17 septembre, des milices chrétiennes pénètrent dans les camps de réfugiés de Sabra et de Chatila. L'armée israélienne laisse faire. Il aurait eu 1500 morts palestiniens et libanais. Cité dans Y. M. Ajchenbaum, *op. cit.*, p. 36.

²⁹⁹ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 47.

Après l'éclatement de la première Intifada³⁰⁰ en 1987, le Premier ministre Brian Mulroney, malgré la « répression brutale » de jeunes lanceurs de pierres palestiniens, déclare que la situation est bien retenue par les Israéliens. B. Mulroney a intervenu en faveur d'Israël et l'a défendu en tant qu'ami irréprochable³⁰¹.

Mulroney et sa politique pro-israélienne

« Israel is more than just a country, it is the embodiment of the spiritual values that shaped Western civilization »³⁰².

-Brian Mulroney

Après le départ de Pierre E. Trudeau, la politique du gouvernement conservateur de Mulroney s'allie avec les États-Unis³⁰³. Le nouveau premier ministre conservateur était persuadé que le gouvernement libéral de Pierre Trudeau avait laissé les relations avec les États-Unis, le plus fidèle allié du Canada et son plus grand partenaire commercial, se détériorer gravement. Cette politique pro-américaine, et par conséquent pro-israélienne, sera la pierre angulaire de la politique étrangère canadienne et se développera dans cette direction jusqu'à l'arrivée de M. Harper, qui s'alignera de plus en plus avec Israël. Ceci se traduit par le recul de la chance d'une ouverture possible de ce gouvernement conservateur sur l'OLP³⁰⁴ et le règlement juste des revendications palestiniennes³⁰⁵. Au début des années 1990, Normand Finkelstein estime que le Canada est probablement l'allié le plus loyal d'Israël après les États-Unis aux Nations Unies³⁰⁶.

³⁰⁰ Intifada (« Libération » en Arabe) : soulèvement palestinien contre l'occupation israélienne, le premier en 1987 et le second en 2000.

³⁰¹ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid*, op. cit., p. 50.

³⁰² *Ibid.*, p. 79.

³⁰³ Patrick James, Nelson Michaud, & Marc J. O'Reilly, op. cit., p. 397.

³⁰⁴ Organisation de libération de la Palestine. C'est une organisation de la résistance palestinienne fondée en 1964.

³⁰⁵ « [...] bien que le Canada ait été l'un des plus fervents partisans du plan de partage qui propose la création d'un État juif et un État arabe, son appui à un éventuel État palestinien durant cette période est resté vague ». Cité dans S. Hibbard, op. cit., p. 7.

³⁰⁶ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid*, Canada, op. cit., p. 48.

Au sujet de l'Intifada³⁰⁷ et durant le premier mois, Israël a démontré son vrai visage et « a tué soixante-quinze Palestiniens [...], pour l'essentiel en riposte à des jets de pierres, en utilisant des hélicoptères américains pour attaquer des immeubles et d'autres cibles civiles »³⁰⁸.

Le 22 décembre 1987, malgré l'utilisation d'armes à feu contre les manifestants palestiniens, le Premier ministre Mulroney a fait remarquer qu'à son avis, l'armée israélienne montre une « retenue » dans son traitement de l'agitation aux territoires occupés. La controverse au sujet de la politique canadienne a culminé le 10 mars 1988, lorsque le Secrétaire d'État des Affaires étrangères M. Clark a affirmé devant le Comité Canada-Israël, qu'Israël abusait systématiquement les droits de l'homme des Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie : « Les violations des droits de la personne qui se sont produites en Cisjordanie et à Gaza lors de ces semaines sanglantes, sont totalement inacceptables et sont dans bien des cas contraires au droit international »³⁰⁹.

Ces déclarations fortement controversées par le Premier ministre Brian Mulroney et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark reflètent une lutte pour le contrôle du pouvoir. Cette lutte, « personnelle et politique », remonte « à l'époque de la course à la direction du PC et de l'émergence du mouvement A.B.C. »³¹⁰ (« Clark ou personne »)³¹¹. Après la publication du rapport du secrétaire général des Nations Unies en janvier 1988, M. Clark affirme que le problème palestinien n'est plus une question humanitaire, mais plutôt une question politique³¹².

³⁰⁷ Une lutte sans armes à feu menée par des jeunes palestiniens contre l'occupation israélienne.

³⁰⁸ N. Chomsky, *op. cit.*, p. 231.

³⁰⁹ S. Hibbard, *op. cit.*, p. 6.

³¹⁰ (Anybody but Clark).

³¹¹ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 125.

³¹² *Ibid.*, p. 128.

Ce discours soulèvera le mécontentement de la communauté juive et Joe Clark ne sera pas à l'abri de toutes sortes de critiques et menaces³¹³. La confrontation de Clark avec le CIC³¹⁴ provoque des journaux, et les poussent à remettre en question la loyauté des membres de la communauté juive au Canada³¹⁵. Cependant, le Premier ministre B. Mulroney essaie d'apaiser la communauté juive et réaffirme que le Canada continuera à soutenir la sécurité d'Israël et son droit de vivre en paix avec son entourage³¹⁶. Cette réaffirmation de l'amitié d'Israël sera suivie par les mêmes propos de J. Clark devant la communauté juive à Edmonton, qui sera expliqué comme un retour à la position traditionnelle de la politique canadienne pro-israélienne³¹⁷.

Avec sa victoire aux élections de 1988 et sa politique de libre-échange avec les États-Unis, Brian Mulroney s'aligne sur les positions états-uniennes. Cependant, il est à signaler que le Canada a connu un changement notable entre le 8 février 1989 et le 31 mai 1990, à propos de « cinq projets de résolutions qui déploraient ou condamnaient la politique israélienne dans les territoires occupés »³¹⁸. Malgré le veto américain, le Canada vote pour ces résolutions, car elles s'accordent avec la position antérieure du Canada qui consiste à soutenir les résolutions 242 et 338 et le principe de l'échange des territoires occupés contre la paix.

Pour conclure ce chapitre, il faut noter que l'arrivée de Pierre Elliott Trudeau au pouvoir a facilité la création de nouveaux rapports économiques avec divers États arabes, y compris des

³¹³ « Le discours de Clark, prononcé peu de temps après que le Premier ministre Mulroney a déclaré publiquement qu'Israël faisait preuve de retenue, a mis en lumière les limites de l'impartialité du Canada. Suite à la levée de boucliers de la communauté juive canadienne organisée et aux rumeurs de frictions entre Mulroney et Clark, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères se sont empressés de rassurer la communauté juive canadienne et ont réitéré leur sympathie et leur soutien à Israël ». Cité dans S. Hibbard, *op. cit.*, p. 6.

³¹⁴ Le Comité Canada-Israël est le représentant officiel de la communauté juive canadienne sur les questions relatives aux relations Canada-Israël.

³¹⁵ S. Hibbard, *op. cit.*, p. 6.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 7.

³¹⁷ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 131.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 137.

contacts avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)³¹⁹. C'était une rupture avec la politique du passé, « la dépersonnalisation », et la concentration sur la politique extérieure qui devait servir l'intérêt du Canada. Trudeau a continué à appuyer une solution juste à la question palestinienne basée sur les résolutions 242 et 338³²⁰. En 1980, le Canada s'est allié avec les États-Unis pour voter contre une résolution qui demandait à Israël de se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967 (malgré l'obstination de neuf pays européens)³²¹. En 1978, Le Canada s'est opposé aux résolutions qui demandaient à Israël un retrait immédiat jusqu'aux lignes d'armistice de 1949³²². Le Canada a voté contre trois autres résolutions qui concernaient les droits du peuple palestinien, y compris le droit de retour et le droit d'indépendance nationale et à la souveraineté de la Palestine³²³. Lors de l'invasion israélienne du Liban en 1982, Trudeau a démontré une position objective quand il a condamné Israël en demandant le retrait immédiat des forces israéliennes. Mais, l'influence pro-israélienne au sein du gouvernement canadien a interdit la condamnation publique du massacre de Sabra et de Chatila, qui était planifié par le ministre de la Défense israélienne Sharon et exécuté par les milices chrétiennes pro-Israël³²⁴. Au cours de la campagne électorale de 1979, le chef du parti conservateur, Joe Clark, a réitéré le soutien de son parti à l'endroit de l'État d'Israël et s'est engagé à œuvrer de façon efficace contre l'application

³¹⁹ « Sous le gouvernement Trudeau, il devint monnaie courante de voir des diplomates de classe moyenne intermédiaires rencontrer des responsables de l'OLP ». Cité dans S. Hibbard, *op. cit.*, p. 6.

³²⁰ Le 16 octobre 1973, le ministre des Affaires étrangères Mitchell Sharp a prononcé un discours à la Chambre des Communes en affirmant le soutien du Canada à la résolution 242 : « Le Canada n'a jamais cessé d'appuyer la résolution 242 depuis son adoption en 1967. Notre acceptation a été totale, mais strictement limitée à l'orientation de la résolution elle-même et nous nous sommes toujours refusés à lui ajouter ou lui enlever quoi que ce soit ou même à l'interpréter ou encore à en tirer des conclusions dont l'évidence ne s'imposait pas immédiatement dans sa rédaction même. Comme il s'agit du seul document, dans les vingt-cinq dernières années de l'histoire du Moyen-Orient, qui est parvenu à obtenir un assentiment général, nous persistons à croire qu'il constitue le seul instrument disponible et acceptable pour favoriser l'instauration de la paix ». Canada-Israel Committee, *op. cit.*, p. 61)

³²¹ Y. Engler, *Canada and Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 46.

³²² Canada-Israel Committee, *op. cit.*, p. 72

³²³ *Ibid.*

³²⁴ Y. Engler, *Canada and Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 47.

canadienne du boycottage arabe d'Israël³²⁵. Le premier ministre Clark a pris la décision de transférer l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem devant les pressions du lobby sioniste pro-transfert³²⁶. Les foudres des pays arabes et des États-Unis, qui ont déconseillé le transfert, ont obligé le premier ministre canadien Clark à revenir sur sa décision qui allait à l'encontre des résolutions internationales 242 et 338.

L'arrivée de Brian Mulroney au pouvoir marque un infléchissement de la politique étrangère canadienne au Moyen-Orient en faveur d'Israël. Durant l'intifada de 1987, il a qualifié la brutalité israélienne contre les jeunes lanceurs de pierres de la réaction « retenue », en refusant de faire la comparaison entre les Palestiniens et les Noirs de l'Afrique du Sud³²⁷. En 1989, son ministre des Affaires extérieures a clarifié la position d'Ottawa par rapport à la question palestinienne en affirmant que « ...Canada does not recognize the Palestinian state proclaimed last November »³²⁸.

Quel que soit le changement apparent, les positions du Canada ne changeront pas au fond³²⁹ et l'alliance intime avec Israël se manifestera de plus en plus avec B. Mulroney et plus tard avec ses successeurs Jean Chrétien, Paul Martin et Stephen Harper.

³²⁵ Canada-Israel Committee, *op. cit.*, p. 77.

³²⁶ Y. Engler, *Canada and Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 136.

³²⁷ *Ibid.*, pp. 78-79.

³²⁸ "...in December 1988 U.S. President Ronald Reagan finally agreed to initiate low-level contacts with the PLO. Ottawa refused to follow Washington's lead. External Affairs Minister Joe Clark says Canada will not upgrade its relations with the PLO even though the United States is doing so". Y. Engler, *Canada and Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 79.

³²⁹ "Clark: 'Israel survival based on democracy', 'My friends, Israel's right to exist is simply not open to discussion. Nor is it negotiable. Nor is it the question at hand. The question at hand in our judgment is far more complex.... 'The challenge that is faced by friends of Israel is perhaps tougher than the challenge faced by those who would support the destruction of the State of Israel. 'Israel is, after all, a country with many differing views expressed in its Knesset and newspapers. It is a country with tremendous diversity. It is also a free country. Which means that when there are arguments in Israel, or demonstrations, the entire world knows about them. It is a country with over twenty political parties. That alone would give a moment for pause... 'My friends, it is perhaps Israel's fundamental democracy and freedom as a nation which is its most powerful weapon in the international times of diplomatic turnarounds and defeats... 'I think that any democrat, any believer in the essential dignity of human condition and in the right of a people to nurture, expand and cultivate a sense of religious identification, a sense of ethnic and cultural pride, any such democrat, must find himself on the side of the State of Israel... and on the side of its supporters... 'Israel survives because of the determination of its own people, and I emphasize this, the

Chapitre quatrième : De Jean Chrétien à Stephen Harper : De la politique équilibrée au soutien inconditionnel.

« Il est promis à une fraction du peuple palestinien (un peu moins d'un tiers de la totalité) une fraction de ses droits (non compris le droit national à l'autodétermination et à un État) sur une fraction de sa patrie (moins d'un cinquième de la totalité de la région); et cette promesse par étapes où Israël exercera un pouvoir décisif de veto sur tout accord. Au-delà, la grande majorité des Palestiniens est condamnée de façon permanente à la perte de son identité nationale palestinienne, à un exil et à une absence d'État permanents, à une séparation permanente les uns des autres et de la Palestine – à une vie sans espoir national et sans signification »³³⁰.

Jean Chrétien et le processus de paix au Proche-Orient

L'arrivée de Jean Chrétien s'est accompagnée avec le début du processus de paix israélo-palestinien d'Oslo. Cette ambiance lui a permis de répandre les relations économiques du Canada avec le Moyen-Orient³³¹. Chrétien est considéré comme le premier ministre le moins partisan de la politique pro-israélienne qui consiste en « *Israel no matter what* » depuis P. Trudeau³³². Pourtant, Chrétien a soutenu Israël tout au long du processus de paix avec les Arabes.

commitment of its friends, however numerous they may be or may not be, and the support of a few nations who refuse to be blackmailed by the politics of oil or the machinations of the Communist bloc. "Insofar as my colleagues in the House of Commons are concerned, Canada must always be one of those nations that refuse to be blackmailed. We must always also be a nation whose position on the question of the strength of Israel and the importance of the idea should never be in doubt. I regret that has not always been the case in the past. And I implore that it be the case in the future." Opposition Leader Joe Clark, *Ottawa, April 29, 1976*, Document politique tire de Canada-Israel Committee, *op. cit.*, p. 74.

³³⁰ Fayeze Sayegh, "The Camp David Agreement and the Palestine Problem", *Journal of Palestine Studies*, VIII, 2, hiver 1979, p. 40.

³³¹ "In January 1997 Israel became Canada's fourth free trade partner and first outside the Western hemisphere." Y. Engler, *Canada and Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 80.

³³² *Ibid.*, p. 79.

Le 31 juillet 1996, Canada et Israël ont signé L'Accord de libre-échange (l'ALECI)³³³, qui élimine les droits de douane sur tous les produits industriels³³⁴. Durant la seconde Intifada, comme pour la première, le Canada a de nouveau soutenu Israël. En avril 2000, le Premier ministre Jean Chrétien affirme que « The security of Israel is foremost among the concerns of Canada »³³⁵. Malgré ses tentatives de rester loin de la pression du lobby pro-israélien³³⁶, M. Chrétien n'a pas pu cacher complètement son respect à la ligne politique favorable à Israël³³⁷. Dans un article de Steve Hibbard³³⁸, celui-ci montre ce que CBC a été révélé à propos du vote du Canada en faveur de la résolution 1322 :

« Dans une lettre adressée ce lundi aux principaux dirigeants juifs canadiens, Chrétien explique qu'il comprend la frustration de la communauté juive, et le fait que "les risques sans précédent et les compromis courageux consentis par le gouvernement israélien en vue d'un accord de paix n'ont pas été réciproques". Chrétien a ajouté qu'il regrettait que "le vote du Canada en faveur de la résolution 1322 du conseil de sécurité des Nations Unies ait accentué le désarroi et la frustration." Mais un seul vote "ne saurait mettre en cause ou remettre en cause la relation d'amitié historique entre Israël et le Canada", a-t-il conclu »³³⁹.

³³³ Le Premier ministre Chrétien « espérait notamment que cette entente encouragerait Israël à respecter les engagements pris lors des Accords de paix d'Oslo ». Cité dans S. Hibbard, *op. cit.*, p. 8.

³³⁴ H. Hassan-Yari *op. cit.*, p. 150.

³³⁵ *Ibid.*, p. 82.

³³⁶ « Une résolution du conseil de sécurité de l'ONU (1322) a déploré la provocation d'Ariel Sharon et condamné l'usage excessif de la force contre les Palestiniens, sans jamais mentionner explicitement Israël. La résolution avait recueilli 14 votes favorables, dont celui du Canada ». Cité dans S. Hibbard, *op. cit.*, p. 9.

³³⁷ « Since 1967 Israel has controlled the lives of Palestinians without allowing them to vote in the country's elections. This did not stop Chrétien from declaring: "Israel stands alone as a beacon of popular democracy in the Middle East." A few months later, in April 2000, Chrétien added: "The security of Israel is foremost among the concerns of Canada". Y. Engler, *Canada and Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 82.

³³⁸ « Steve Hibbard a été agent du service extérieur canadien pendant 37 ans. [...] Il a travaillé depuis Ottawa, mais a aussi été affecté à des missions en Égypte, en Israël, et dans les territoires palestiniens occupés. Il a occupé le poste de chef du bureau de représentation du Canada auprès de l'Autorité palestinienne entre août 2001 et août 2004. » Cité dans S. Hibbard, *op. cit.*, p. 1.

³³⁹ *Ibid.*, p. 10.

D'ailleurs, en décembre 2000, et contre la communauté internationale, les Libéraux de Jean Chrétien se sont opposés à une résolution de l'ONU appelant d'envoyer des observateurs aux territoires occupés pour protéger les Palestiniens³⁴⁰. En décembre 2002, Chrétien a même cédé à la pression des groupes pro-Israël pour ajouter Hezbollah³⁴¹ à la liste des organisations terroristes³⁴². Cette étiquette de terrorisme interdit tout dialogue et élimine un parti qui a sa légitimité populaire et sa force sur le terrain en faveur d'un autre parti qui reçoit un soutien inconditionnel. Cependant, il est à noter que la politique étrangère canadienne soutient apparemment sans réserve tous les accords et ententes entre les Palestiniens et les Israéliens fondés sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les efforts de la diplomatie canadienne vont continuer pour convaincre les Arabes et les Israéliens de négocier un règlement de leurs conflits fondé sur ces résolutions et la réalisation des droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à une patrie en Cisjordanie et à Gaza³⁴³. Le Canada soutient également le Traité de paix entre Israël et l'Égypte du 26 mars 1979, le Traité de paix entre la Jordanie et Israël du 26 octobre 1994, la création d'un État palestinien et un accord potentiel arabo-israélien global³⁴⁴. Toutefois, la question palestinienne s'est réduite à une question humanitaire, où le but était d'améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens en leur offrant des aides humanitaires³⁴⁵.

³⁴⁰ Y. Engler, *Canada and Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 82.

³⁴¹ Le Hezbollah a été fondé en juin 1982. C'est un mouvement politique chiite libanais possédant une branche armée (La Résistance islamique) qui est à son origine et qui a été créée en réaction à l'invasion israélienne du Liban en 1982, en s'appuyant sur un financement iranien.

³⁴² Y. Engler, *Canada and Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 97.

³⁴³ H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 153.

³⁴⁴ Affaires étrangères et Commerce international Canada, *Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien*. « http://www.international.gc.ca/name-anmo/peace_process-processus_paix/canadian_policy-politique_canadienne.aspx?lang=fra&view=d ». Consulté le 8 avril 2012.

³⁴⁵ « ...le PM Chrétien annonce que le Canada consacrera 55 millions de dollars sur 2.5 milliards promis par la communauté internationale à aider les autorités palestiniennes à assouplir les conditions de vie à Gaza, à la réunification des familles et à la création d'emplois ». H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 153.

Malgré cette politique apparemment équilibrée entre les deux partis sujets au conflit, certains observateurs et intellectuels accusent les gouvernements canadiens du soutien continuels envers l'État d'Israël³⁴⁶. Cela signifie que, pour le Canada, les deux partis (les Israéliens d'une part et les Palestiniens d'autre part), n'ont pas une valeur égale. Il est tout à fait évident que les relations avec Israël et les États-Unis constituent la priorité de la politique étrangère canadienne. Comment expliquer cette amitié granitique avec les Israéliens? Les droits légitimes palestiniens s'affrontent toujours à des obstacles de la part des Européens, Américains et Canadiens. Cette opposition n'appartient pas seulement à l'influence du lobby sioniste dans ces pays occidentaux, mais aussi à d'autres raisons qui s'enracinent dans l'histoire et les pratiques de ces pays. À côté de l'influence du lobby sioniste, on peut ajouter d'autres causes et facteurs tel le sentiment de culpabilité en raison des atrocités des Nazis envers les Juifs, le silence de la communauté mondiale à ces crimes et l'opposition du Canada à accueillir et accepter les réfugiés juifs à cette époque. Tout cela oblige et porte ces pays occidentaux à avoir une politique pro-israélienne, car l'idée véhiculée et dominante est que « tous les peuples ont collaboré avec les nazis dans la destruction des Juifs, alors tout est permis aux Juifs dans leur relation avec les autres peuples »³⁴⁷.

On ne peut pas nier la réputation du rôle respecté du Canada comme médiateur et conciliateur au fil du temps au niveau international et dans les points chauds au monde et surtout par rapport à la question du conflit israélo-arabe. La preuve la plus exacte sur cette position du Canada est l'aide au développement offerte aux réfugiés palestiniens. Cependant, cette position n'a pas gardé un équilibre entre les deux belligérants, mais a connu un infléchissement clair en faveur de l'État d'Israël à partir des années 80 et, plus tard, elle arrivera à un soutien

³⁴⁶ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 82.

³⁴⁷ N. G. Finkelstein, *op. cit.*, p. 52.

inconditionnel avec les gouvernements de P. Martin et puis de S. Harper³⁴⁸. Comment établir donc un équilibre entre un soutien illimité à Israël et le rôle traditionnel du Canada comme conciliateur international sans irriter les Arabes et les partisans d'une solution juste à la question palestinienne? Afin de résoudre ce dilemme et pour identifier les objectifs de sa politique étrangère, le gouvernement canadien publie et affiche des documents sur le site officiel du Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada : *La politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien*.

Dans son livre bien documenté intitulé *Canada And Israel : Building Apartheid*, Yves Engler affirme ce changement en citant plusieurs exemples où, au début des années 1980, Ottawa s'est mis du côté d'Israël sur un grand nombre de résolutions de l'ONU malgré l'unanimité d'opposition internationale. À la fin juillet 1980, le Canada a voté avec les États-Unis et Israël (neuf pays européens se sont abstenus) contre une résolution qui demande d'Israël de se retirer complètement et inconditionnellement de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967³⁴⁹. À titre de rappel aussi, il faut mentionner l'invasion militaire israélienne du Liban de 1982 qui mènera aux massacres des centaines de Palestiniens dans les camps de Sabra et Chatila. À ce sujet, M. Engler écrit qu'Ottawa manqua à son devoir de condamner Israël comme il le fit quand l'Union soviétique envahit l'Afghanistan ou quand, la même année, l'Argentine envahit les îles Falkland³⁵⁰. Mais ce qui scandalise davantage l'écrivain, c'est d'avoir appris par le *Toronto Star* en 1996³⁵¹ que des groupes utilisaient leur statut d'organisations charitables canadiennes leur permettant de remettre des reçus pour déductions fiscales et blanchir ainsi des fonds servant à la construction de maisons pour colons juifs en territoires occupés.

³⁴⁸ En se rappelant des réactions provoquées par la résolution 1322 sur la question relative à la condamnation d'Israël, il est évident que, une fois de plus, les positions des gouvernements canadiens n'arrêteront pas de répondre aux pressions et aux préoccupations de la communauté juive canadienne.

³⁴⁹ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid*, op. cit., p. 46.

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 48.

³⁵¹ *Ibid.*, p. 68.

Engler présente un autre exemple sur le soutien d'Israël qui se transforme en amitié granitique entre les deux gouvernements. C'est la construction d'un parc nommé Canada Park, un vaste territoire occupé par Israël en 1967 où, pour ce faire, on a dû déplacer 5000 habitants et démolir trois villages palestiniens. Ce parc, pour célébrer la grande amitié entre le Canada et Israël, transforme le Canada à un partenaire dans l'occupation et un pays agresseur³⁵².

Engler cite aussi les paroles de Tawfiz Daggash, le maire adjoint de Deir Hanna, qui déclare qu'il veut dire au peuple canadien que chaque dollar offert au JNF³⁵³ aide le gouvernement israélien dans sa tentative de détruire le peuple arabe ici³⁵⁴. Ces aides continuent et se transforment à une alliance qui marquera la politique extérieure canadienne. Durant les dernières années, les deux premiers ministres, le Libéral Paul Martin et le Conservateur Stephen Harper, démontreront un engagement solide envers Israël.

Paul Martin et l'évolution grandissante vers l'appui inconditionnel de la politique israélienne

« Les valeurs d'Israël sont les valeurs du Canada »³⁵⁵.

- Paul Martin

Depuis son arrivée au pouvoir en 2003, Paul Martin n'a pas hésité à dévoiler son appui à Israël. En novembre 2005, devant 4000 délégués internationaux, il inaugure l'Assemblée générale des communautés juives unies, et déclare que « Les valeurs d'Israël sont les valeurs du Canada »³⁵⁶. Cette déclaration nous amène à poser plusieurs questions sur la nature de ces

³⁵² *Ibid.*, p. 70.

³⁵³ Fonds national juif. "Established in 1910, JNF Canada is one of the more important Israel-focused charities registered in Canada. It raises about \$10 million annually in tax-deductible donations. Despite projecting itself "as an environmentally friendly organization concerned with ecology and sustainable development," it is a linchpin of Zionist colonialism". Cité dans Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid*, op. cit., p. 72.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 74.

³⁵⁵ *Ibid.*, p. 83.

³⁵⁶ *Ibid.*

valeurs canadiennes et leur ressemblance aux valeurs d'un pays accusé de crimes de guerre et de racisme! Qu'est-ce qui a poussé le Premier ministre à prononcer une telle déclaration reprochable? Est-il vraiment convaincu de ce qu'il dit ou bien cela fait partie d'un discours démagogique? Est-ce que le Canada est un pays expansionniste qui a des ambitions à occuper tout le continent américain? Ces propos sont un symbole idéal de cet infléchissement et cet alignement du gouvernement canadien envers Israël³⁵⁷.

Une autre position pro-israélienne reflète cet alignement; il s'agit de la construction du « mur de sécurité » en Cisjordanie. En décembre 2003, le Canada s'est abstenu au vote revendiqué par 150 pays, y compris tous les 25 membres de l'Union européenne, en demandant à la Cour internationale de justice de dénoncer la légalité de la construction du mur³⁵⁸. Malgré la décision de la Cour internationale de justice de La Haye en 2004 qui a jugé la construction illégale, le Canada a refusé de prendre une position claire³⁵⁹.

En décembre 2005, *The Canadian Jewish News* annonce que le Canada a changé ses votes sur trois résolutions à l'ONU et les représentants de la communauté juive continuent leur pression sur le premier ministre canadien pour réformer les Nations Unies pour éliminer toutes les résolutions anti-israéliennes³⁶⁰. Ce soutien continuera plus fortement et la direction vers un

³⁵⁷ "Both Liberal and Conservative governments-from Louis Saint Laurent to John Diefenbaker, Brian Mulroney to Paul Martin- proclaimed their love of Israel. Just after Israels founding External Affairs Minister (and later prime minister) Louis Saint Laurent noted: "I am happy that my government can make a contribution to the creation of Jewish state in Palestine. This is the contribution to the creation of a Jewish state in Palestine, This is the realization of a divine prophecy in our time." In 1961 Diefenbaker, who received a humanitarian award from Israel's Histadut labour federation, explained that "in rebuilding the land of the forefathers the people of Israel also bear witness to those moral and religious truths that find supreme and imperishable expression in the Bible." Eight years later Lester Pearson's External Affairs Minister, Paul Martin Sr., called Israel "the greatest achievement of nationhood of all time". *Ibid.*, p. 78.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 83.

³⁵⁹ Journal Le Monde, *Ariel Sharon veut accélérer la construction du mur de sécurité*. « http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2005/07/07/ariel-sharon-veut-accelerer-la-construction-du-mur-de-securite_670266_3218.html, le monde.fr ». Consulté le 8 avril 2012.

³⁶⁰ The canadian jewish news, 2005, *Canada changes UN votes on Israel*. « http://www.cjnews.com/index.php?option=com_content&task=view&id=10850&Itemid=86 ». Consulté le 8 avril 2012.

appui inconditionnel se manifestera plus clairement après le départ de Paul Martin et l'arrivée de Stephen Harper qui votera contre toutes les résolutions qui critiquent Israël³⁶¹.

Le rôle du lobby pro-israélien

L'influence du lobby pro-sioniste remonte à quelques années avant la réunion de Bâle en 1897, où « les sionistes canadiens se sont lancés à la conquête de la Palestine par l'achat de lopins de terre »³⁶². Ce lobby sioniste jouera un rôle de plus en plus important à partir de 1967 où les trois organisations principales juives canadiennes, le Congrès juif canadien (CJC), l'Organisation sioniste canadienne et B'nai Brith Canada (BBC), ont établi le Comité Canada-Israël (CIC) pour agir en faveur d'Israël³⁶³.

À côté des médias pro-israéliens³⁶⁴ internationaux et au Canada, Israël a obtenu la bénédiction du gouvernement canadien pour commettre toutes ces atrocités probablement à cause du puissant lobby pro-israélien sur la politique au Canada et au monde entier³⁶⁵. Ce lobby pro-israélien essaie d'assurer et de garantir les intérêts de l'État d'Israël auprès des gouvernements des pays occidentaux en leur présentant sa version du conflit. Plusieurs organisations israéliennes assument ce rôle, comme *The Canada Israel Committee, Council for Israel and Jewish Advocacy, Israel Appeal Federation Canada* et d'autres³⁶⁶. Le lobby explique

³⁶¹ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 84.

³⁶² H. Hassan-Yari, *op. cit.*, p. 18.

³⁶³ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 127.

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 123.

³⁶⁵ *Ibid.*, p. 131.

³⁶⁶ "This country's leading Christian Zionist activist is Charles McVety. In charge of Canada Christian College and Christians United for Israel (Canada), McVety was close to many Conservative officials and apparently boasted (he disputes it). "I can pick up the phone and call Harper and I can get him in two minutes." Cité dans Y. Engler, *The Ugly Canadian, Stephen Harper's Foreign Policy, op. cit.*, p. 114.

le conflit israélo-palestinien comme faisant partie d'une guerre globale contre le terrorisme³⁶⁷, tentant ainsi de démontrer que les groupes de résistance palestiniens sont des terroristes, comme Al Qaïda³⁶⁸. Le lobby pro-israélien demande également un appui inconditionnel des grandes puissances, prétextant qu'Israël est la seule démocratie « occidentale » au Moyen-Orient tout comme l'Europe et l'Amérique du Nord; leur seule alliée fiable donc. Engler affirme cette tendance chez les lobbyistes qui sont capables d'intervenir quand il faut pour faire des pressions et changer les décisions politiques. C'est ce qu'Irving Abella, l'ancien président du Congrès juif canadien, affirme en expliquant que « domestic interest groups succeed only when the policies for which they are lobbying are those seen by the government as in country's best interest »³⁶⁹.

En ce sens, le lobby s'occupe de toute politique qui essaie de critiquer Israël et bien évidemment sera accusé d'attaquer le peuple juif, et non les actions du gouvernement israélien. Donc, toutes ces critiques d'Israël sont accusées d'antisémitisme ou de vouloir détruire l'État juif³⁷⁰.

Stephen Harper et l'appui inconditionnel à la politique israélienne

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 125.

³⁶⁸ C'est un mouvement islamiste extrémiste fondé par Cheik Abdullah Yusuf Azzam et son élève Oussama Ben Laden en 1987.

³⁶⁹ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 126.

³⁷⁰ "The Conservatives repeatedly equated criticism of Israel with racism towards Jews. "I guess my fear is what I see happening in some circles is anti-Israeli sentiment, really just as a thinly disguised veil for good old-fashioned anti-Semitism," Harper said in May 2008 interview with Montreal's CJAD radio". Cité dans Y. Engler, *The Ugly Canadian, Stephen Harper's Foreign Policy*, *op. cit.*, p. 135.

« Israël a toujours été pour moi un symbole – un symbole du triomphe de l'espérance et de la foi. [...] Le Canada se range de tout cœur aux côtés de l'État d'Israël, notre ami et allié dans les familles des pays démocratiques. Nous nous sommes portés à la défense d'Israël quand cette démarche n'était pas très populaire et nous continuerons de le faire, comme je l'ai promis »³⁷¹.

Les conservateurs se sont portés à la défense d'Israël lors de son agression au Liban à l'été de 2006³⁷². Le Premier ministre actuel Stephen Harper est devenu un allié fort et un défenseur acharné de l'État d'Israël. En février 2012, dans une conférence en Israël, le ministre des Affaires étrangères du Canada, John Baird, a déclaré que « Israel has no greater friend in the world than Canada »³⁷³. Durant la même visite de M. Baird en Israël, le ministre israélien des Finances Yuval Steinitz a plaisanté sur le sujet en disant : « I think Canada's an even better friend of Israel than we [Israelis] are »³⁷⁴. Harper est même allé jusqu'à affirmer que l'attaque israélienne contre le Liban constituait une « riposte mesurée »³⁷⁵ alors que le reste de la planète la dénonçait comme crime de guerre la mort de 1,100 civils tués et la destruction des infrastructures libanaises³⁷⁶. L'écrivain Yves Engler montre que selon le journal canadien *Globe*

³⁷¹ Gouvernement du Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada, *Célébrant 60 années de relations prospère*, Discours de M. Harper cité dans *Relations diplomatiques Canada – Israël*, s.l, 2011, p. 40

³⁷² Y. Engler, *The Ugly Canadian, Stephen Harper's Foreign Policy*, op. cit., p. 137.

³⁷³ *Ibid.*, p. 113.

³⁷⁴ *Ibid.*

³⁷⁵ Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid*, op. cit., p. 78.

³⁷⁶ "In December 2011 the UN General Assembly again called on Israel to compensate Lebanon for the damages caused during the 2006 war. One hundred and sixty five countries voted in favor of the resolution. Eight, including Canada, voted against while six abstained and 14 nations were absent. Cité dans Y. Engler, *The Ugly Canadian, Stephen Harper's Foreign Policy*, op. cit., p.p. 137-138.

and Mail, le Canada est devenu le pays numéro un qui soutient la politique colonisatrice d'Israël³⁷⁷.

Ces attitudes pro-israéliennes et cette intervention de la part du Premier ministre Harper lui a cependant valu l'éloge du ministre des Affaires étrangères israélien Avigdor Lieberman³⁷⁸ qui a déclaré en juillet 2009 que le Canada est tellement convivial qu'il n'a pas besoin de convaincre ou expliquer quelque chose à quelqu'un. Il a ajouté que les Israéliens et les Canadiens ont eu des entretiens aimables dans une ambiance de soutien. Il a également affirmé qu'Israël a besoin d'alliés comme le Canada sur la scène internationale³⁷⁹. Au mois de mai 2011, le gouvernement de M. Harper s'oppose à la tentative des chefs rassemblés au sommet de G8 d'inclure dans le communiqué final une proposition appelant à la reprise des négociations de paix sur la base des frontières de 1967³⁸⁰. Il est évident que le principe d'aider ce pays, impliqué dans un tel conflit dangereux, et d'en faire un allié militaire³⁸¹ soulève plusieurs questions qui nécessitent une réévaluation de ces positions qui, au moins, ne s'accordent pas avec les valeurs canadiennes. Le soutien inconditionnel que le gouvernement du premier ministre actuel apporte à Israël conduirait les Canadiens à être placés sur la liste des cibles du terrorisme. D'un côté, les leaders politiques se moquent du peuple en disant que nos soldats risquent leur vie en Afghanistan pour apporter la démocratie à ce peuple pour y combattre l'intégrisme religieux. Et,

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 94.

³⁷⁸ *Ibid.*

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 95.

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 116.

³⁸¹ "In fact, the Harper government formalized some aspects of the Mossad/CSIS relationship. In early 2008, Ottawa signed a wide ranging "border management and security" agreement with Israel, even though Canada doesn't share a bordered with that country. The agreement is rather vague, but includes sharing information, cooperating on illegal immigration, cooperating on law enforcement etc.. The specifics were to be flushed out by a bilateral "Management Committee" established to identify priorities for the two governments and coordinate future security arrangements. Canadians for Justice and Peace in the Middle East make four main criticisms of the "border management and security" agreement: "Question the fallacy of 'common threats.' Proponents of the assertion of 'common threats' used in the Declaration suggest that Canada and Israel face the same threats for the same reasons. This is not true. Israel faces hostility because of the military occupation of Palestinian territory- Canada only faces similar threats in as much as it endorses this occupation". Cité dans Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 57.

de l'autre côté, on se dit ami inconditionnel d'un État théocratique qui se sert de passeports canadiens et européens afin de pratiquer au Moyen-Orient l'assassinat des chefs du Hamas et de la Résistance libanaise³⁸² ! Harper traite tous les Palestiniens, même les représentants élus démocratiquement, comme s'ils étaient des terroristes³⁸³.

Dans un article publié par le site web *Mondialisation.ca* et intitulé « *La perte du vote du Canada à l'ONU : recul de sa renommée internationale* », Thomas Woodley, le président de l'*Organisation des Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient*, déclare que la défaite du Canada pour obtenir un siège au Conseil de sécurité de l'ONU en octobre 2010 est le résultat de sa politique internationale pro-israélienne. Il affirme que : « Le monde a confirmé ce que nous craignons depuis un certain temps — que le Canada ne se fait plus l'étendard des droits universels de l'homme ». Alors que le Canada avait une bonne réputation internationale comme une puissance moyenne constructive, capable de jouer le rôle de médiateur entre les parties, le gouvernement Harper est devenu « inconditionnellement favorable à Israël ». Il ajoute que : « Lorsque le Canada suggère que la destruction du Liban par Israël en 2006 est une réponse mesurée, lorsque le Canada rejette les conclusions alarmantes des organisations des droits de l'homme concernant Israël, il n'est pas surprenant que les membres de l'ONU votent de la façon qu'ils l'ont fait »³⁸⁴. Cependant, il semble que ce gouvernement n'a rien appris du passé et continue sa politique pro-israélienne. Dans un article, du *Globe and mail*, intitulé « Harper pledges "relentless" stand against anti-Semitism » et publié lundi le 8 novembre 2010, Glòria Galloway a écrit que le Premier ministre Stephen Harper a dit à un groupe international de parlementaires, à Ottawa, qu'il continuera à soutenir Israël même si cela coûtera le Canada des

³⁸² *Ibid.*, p. 55.

³⁸³ *Ibid.*, p. 100.

³⁸⁴ Woodley Thomas, *La perte du vote du Canada à l'ONU: recul de sa renommée internationale*. « <http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=21438> ». Consulté le 8 avril, 2012.

honneurs internationaux comme un siège au Conseil de sécurité de l'ONU. Récemment, le Premier ministre Harper n'a pas caché son intention de ne pas voter à l'ONU, au mois de septembre 2011, pour soutenir la revendication de l'Autorité palestinienne pour l'obtention du statut d'État indépendant³⁸⁵.

En soutenant Israël, le Canada risque assurément d'être aligné avec la politique impérialiste des États-Unis dans la région du Moyen-Orient. Ainsi, le Canada perd son rôle d'intermédiaire entre les belligérants. Tout cela conduit à la question suivante : Dans quel intérêt le gouvernement canadien accorde-t-il ce soutien à Israël aux dépens de droits légitimes palestiniens³⁸⁶? Certainement, le Canada s'occupe de la paix et la stabilité dans cette région. Parce que le Moyen-Orient est une partie importante du monde pour des raisons économiques et stratégiques : c'est-à-dire la présence de plusieurs sources d'énergie comme le pétrole, le gaz naturel et les matières premières. Le Moyen-Orient est également important à cause de la proximité à l'Europe, la présence du canal de Suez et ainsi de suite.

Pour comprendre la nature des intérêts canadiens dans cette région, il est utile de prendre l'exemple de la tentative israélienne d'assassiner le Leader de Hamas Khalid Meshal³⁸⁷ en 1997 qui a impliqué l'utilisation de passeports canadiens. Quels étaient les intérêts canadiens dans ce cas particulier? Il y avait des facteurs politiques qui ont obligé Ottawa à modifier le passeport canadien sans changer la coopération et la relation spéciale entre le Mossad³⁸⁸ et le SCRS³⁸⁹. Cet

³⁸⁵ Par CJPMO, *Le gouvernement Harper s'opposera aux revendications du peuple palestinien pour l'obtention du statut d'État*. « <http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=25613> ». Consulté le 8 avril 2012.

³⁸⁶ “Compared to Ottawa’s cheerleading most of the world was hostile to Israel’s actions. Most countries criticized the killing of civilians. In solidarity with Gaza, Venezuela expelled Israel’s ambassador at the start of the bombardment and then broke off all diplomatic relations two weeks later. Israel didn’t need to worry since Ottawa was prepared to help out. “Israel’s interest in Caracas will not be represented by the Canadian Embassy,” explained the Jerusalem Post (Ottawa had been “doing this for Israel in Cuba” since 1973). In August 2009 the Canadian embassy in Caracas began providing visas to Venezuelans traveling to Israel. Canada officially became Israel, at least in Venezuela”. Cité dans Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid, op. cit.*, p. 107.

³⁸⁷ *Ibid.*, p. 55.

³⁸⁸ Institut israélien pour les renseignements et les affaires spéciales.

incident pourrait créer une préoccupation réelle chez les Canadiens à l'étranger. Car, si le Canada a permis à Israël d'utiliser le passeport canadien pour commettre des assassinats, les Canadiens seraient des suspects quand ils voyagent dans le monde. Est-ce un intérêt canadien?

La politique étrangère canadienne doit jouer un rôle primordial pour protéger les intérêts du pays. En raison de leur puissance et de leurs intérêts, les décideurs de la politique canadienne ont le droit de décider de ce qui est le mieux pour les Canadiens. Cependant, il y a un nombre élevé de gens qui arriveront à comprendre que la politique impérialiste ayant conduit aux désastres, à l'injustice et à la destruction ne doit pas être appliquée au peuple palestinien³⁹⁰.

³⁸⁹ Service canadien du renseignement de sécurité.

³⁹⁰ "Educating Canadians about what is being done in their name is the key to changing our foreign policy. Only when Canadians understand the reality of Israel, when they learn that their government takes the side of Israel despite its glaring human rights violations, will change be possible". Cité dans Y. Engler, *Canada And Israel, Building Apartheid*, *op. cit.*, p. 140.

Conclusion

« N'ignorons pas la vérité entre nous. La vérité, c'est que politiquement, nous sommes les agresseurs et eux, ils se défendent. Le pays leur appartient, parce qu'ils l'habitent, alors que nous voulons venir pour nous y installer »³⁹¹.

- David Ben-Gourion

Inspiré de cette citation de M. Ben-Gourion, il est essentiel de revoir notre hypothèse de départ et de conclure. Ce survol des discours et des actes quant au conflit israélo-palestinien, en particulier et israélo-arabe en général, doit conduire à clarifier ou à arriver à une identification du tableau qui résume ce que les politiciens canadiens partagent sur cette question. Le monde ne peut plus continuer d'être dominé par la pensée unique et il faut prendre le contre-pied de ces « vérités » racontées, imposées et déformées par l'intermédiaire de la propagande. Dans ce contexte, John Stuart Mill affirme que : « *Les vérités, lorsqu'elles ne sont pas soumises à une réévaluation permanente, finissent par cesser d'avoir un effet de vérité par leur exagération qui les transforme en mensonges* »³⁹². Les exemples sont très clairs devant le monde entier. L'Occident libérateur et transmetteur de la démocratie considère toujours sa vision comme une vérité universelle imposable au Moyen-Orient non pas par adhésion, mais, selon nous, disons-le sans détour, par la piraterie, la force, le bombardement et le sang de beaucoup d'innocents.

Avant la Seconde Guerre mondiale, il y avait très peu d'engagements canadiens au Moyen-Orient, principalement parce qu'il n'y avait aucun intérêt canadien évident dans cette région. La politique étrangère canadienne avait tendance à se concentrer sur une question : garder une bonne relation avec la Grande-Bretagne d'une part et les États-Unis d'autre part. La

³⁹¹ Une déclaration de David Ben Gourion, Premier ministre d'Israël de 1948 à 1953, au cours de discussions internes. N. Chomsky, *op. cit.*, p. 124.

³⁹² N. G. Finkelstein, *op. cit.*, p. 12.

politique étrangère canadienne a commencé à se former, relativement indépendamment de la Grande-Bretagne, à partir des années 1930. Une autre raison, pour laquelle le Canada ne s'intéressait pas au Moyen-Orient, était l'absence des groupes de pression à l'intérieur du pays. Il y avait une communauté juive, mais son influence était tellement limitée qu'elle n'a pas été capable de faire en sorte que le gouvernement canadien ouvre les frontières du pays aux réfugiés juifs dans les années 1930. La communauté arabe était également très petite à cette époque. La situation a commencé à changer après la Seconde Guerre mondiale. Le Canada est devenu un membre fondateur des Nations Unies, après avoir contribué significativement à la guerre comme un pays indépendant. Le Canada a commencé à émerger sur la scène internationale comme un médiateur entre les grandes puissances. C'est au sein de l'ONU que le Canada a fait sa première contribution significative vis-à-vis le Moyen-Orient par son soutien compatissant envers le Sionisme et l'établissement de l'État d'Israël. Le Canada était un membre de l'Unscop (la Commission spéciale sur la Palestine), qui a soutenu le partage de la Palestine et la création d'un État juif. Le Canada s'est certainement senti coupable de l'Holocauste, surtout, à la lumière de son comportement avant la Seconde Guerre mondiale, quand il avait refusé de fournir une zone de sécurité pour des réfugiés juifs au Canada. L'autre engagement considérable du Canada au Moyen-Orient date de 1956. La crise entraînée par la nationalisation du canal de Suez (Égypte) en 1956, contre les intérêts de la France et de la Grande-Bretagne dans la région. Elle a provoqué une attaque d'Israël contre l'armée égyptienne, une occupation militaire du canal par l'Angleterre et la France. Le Canada a joué un rôle important dans le rétablissement de la paix en proposant la création des forces du maintien de la paix. En 1957, le Premier ministre Lester B. Pearson a obtenu le prix Nobel de la paix pour la contribution du Canada au règlement de la crise de Suez.

La crise économique qui a frappé de nombreux pays, y compris le Canada, depuis la guerre de 1973 a été provoquée par la montée du prix du pétrole. En 1973, le Canada avait seulement quatre ambassades au Moyen-Orient. Seulement après 1973, le Canada commence à y augmenter considérablement le niveau de représentation diplomatique. Le gouvernement de Trudeau a décidé que le Canada devrait diversifier sa politique commerciale et améliorer ses relations avec l'Europe et le Moyen-Orient comme une voie pour contrebalancer le commerce avec les États-Unis. La position du Canada au sujet des résolutions des Nations Unies sur le conflit israélo-palestinien était connue et se rencontre avec la position états-unienne qui soutenait Israël.

L'année 1979 a connu un infléchissement important dans la position canadienne au sujet de la représentation diplomatique du Canada en Israël. Il s'agit de la promesse de Joe Clark à déplacer l'Ambassade canadienne à Jérusalem. Mais, le Stanfield Report a recommandé très clairement que le Canada ne devrait pas déplacer son ambassade. Au début des années 1980, le Canada a critiqué l'invasion israélienne du Liban. Cette invasion a été suivie de l'Intifada palestinienne en 1987. Ces événements ont démontré à tout le monde, y compris les Canadiens, une nouvelle image d'Israël, « l'État agresseur », qui a occupé d'autres pays et a cassé les os des manifestants palestiniens.

Après la Seconde Guerre mondiale et l'établissement de l'État d'Israël, le lobby pro-israélien au Canada est devenu de plus en plus efficace. C'était le lobby le plus fort grâce au financement, à l'unité de ses membres et ses partisans et, bien évidemment, aux médias qu'ils contrôlent. L'écho de cette influence s'incarne clairement dans les attitudes et positions du dernier gouvernement canadien favorable à l'État d'Israël. Le gouvernement de Stephen Harper

a choisi de s'allier avec Israël coûte que coûte. Quant à la question de l'autodétermination palestinienne, même aujourd'hui, le Canada montre une position réservée à ce propos.

Les études canadiennes ont pour but de promouvoir la connaissance et la compréhension du Canada dans tous les domaines. Dans ce contexte, et malgré le nombre limité d'intéressés, le sujet « *politique extérieure du Canada face au conflit israélo-palestinien* » occupe une place assez importante et fait connaître les différentes positions et attitudes de plusieurs gouvernements canadiens au fil des ans et leur participation directe ou indirecte à la création de l'État d'Israël et la colonisation et l'occupation continues de territoires arabes. Il est évident que le sujet mérite d'être exploré d'une façon plus abondante, puisque les sujets liés à cette question incluent les valeurs telles que la démocratie, les droits internationaux, la diversité, le racisme, la paix, la sécurité et beaucoup d'autres sujets. Cet essai sur la politique canadienne pro-israélienne, très limité, nous invite et encourage à nous intéresser à l'intérêt national recherché d'une telle politique et à réviser la position du Canada sur l'échiquier mondial. L'importance de ces études se reflète sur l'avenir de la politique étrangère canadienne qui dépend de notre capacité à profiter des avantages et apprendre des inconvénients.

Voici, pour terminer, un tableau qui résume brièvement les positions des premiers ministres canadiens depuis 1947 :

Tableau 1 : Positions favorables des premiers ministres canadiens vers Israël depuis 1947

<p>William Lyon Mackenzie King (1874-1950) Parti politique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Libéral <p>Mandats</p> <ul style="list-style-type: none"> • 29 décembre 1921 - 28 juin 1926 • 25 septembre 1926 - 7 août 1930 • 23 octobre 1935 - 15 novembre 1948 	<p>La diplomatie de la prudence M. King suivait la politique de la Grande-Bretagne vis-à-vis la question juive en Palestine. Malgré son soutien aux Sionistes en juillet 1922, M. King reconnaissait que le Canada n'avait aucun intérêt au Moyen-Orient et, donc, aucune raison de devenir impliqué.</p>

<p>Louis Stephen St-Laurent (1882-1973) Parti politique : <ul style="list-style-type: none"> • Libéral Mandat : <ul style="list-style-type: none"> • 15 novembre 1948 - 21 juin 1957 </p>	<p>Le début des relations cordiales La position politique de St-Laurent s'éloignait lentement de la lignée britannique et se rangeait à côté de celle des États-Unis par rapport au Moyen-Orient. Le Premier ministre a accordé la reconnaissance canadienne d'Israël et il, avec d'autres pays occidentaux, a fourni des armes à l'État d'Israël.</p>
<p>John George Diefenbaker (1895-1979) Parti politique : <ul style="list-style-type: none"> • Progressiste-conservateur Mandat : <ul style="list-style-type: none"> • 21 juin 1957 - 22 avril 1963 </p>	<p>L'ami fidèle du peuple juif Le Premier ministre Diefenbaker a continué d'admirer Israël et a affirmé et renforcé le soutien canadien pour les réalisations accomplies par Israël.</p>
<p>Lester Bowles Pearson (1897-1972) Parti politique : <ul style="list-style-type: none"> • Libéral Mandat : <ul style="list-style-type: none"> • 22 avril 1963 - 20 avril 1968 </p>	<p>« Rabbi Pearson » La résolution 242, présentée par la Grande-Bretagne comme une solution de compromis à la suite du conflit de 1967, est devenue le fondement de la politique du Canada au Moyen-Orient.</p>
<p>Pierre Elliott Trudeau (1919-2000) Parti politique : <ul style="list-style-type: none"> • Libéral Mandats : <ul style="list-style-type: none"> • 20 avril 1968 - 3 juin 1979 • 3 mars 1980 - 20 juin 1984 </p>	<p>La realpolitik C'était une rupture avec la politique du passé, « la dépearsonisation », et la concentration sur la politique extérieure qui devait servir l'intérêt du Canada. Trudeau a continué à appuyer une solution juste à la question palestinienne basée sur les résolutions 242 et 338.</p>
<p>Charles Joseph Clark (1939-) Parti politique : <ul style="list-style-type: none"> • Progressiste-conservateur Mandats : <ul style="list-style-type: none"> • 4 juin 1979 - 3 mars 1980 </p>	<p>La politique de la controverse Le premier ministre Clark a pris la décision de transférer l'ambassade canadienne de Tel-Aviv à Jérusalem devant les pressions du lobby sioniste pro-transfert. Plus tard, Clark sera obligé de revenir sur sa décision.</p>
<p>Martin Brian Mulroney (1939-) Parti politique : <ul style="list-style-type: none"> • Progressiste-conservateur Mandat : <ul style="list-style-type: none"> • 17 septembre 1984 - 25 juin 1993 </p>	<p>La politique pro-israélienne L'arrivée de Brian Mulroney au pouvoir marque un infléchissement de la politique étrangère canadienne au Moyen-Orient en faveur d'Israël.</p>
<p>Joseph Jacques Jean Chrétien (1934-) Parti politique :</p>	<p>La politique pragmatique Jean Chrétien a montré une position équilibrée,</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Libéral Mandats : <ul style="list-style-type: none"> • 4 novembre 1993 - 12 décembre 2003 	surtout avec les négociations de paix entre les Israéliens et les Palestiniens. Cependant, il n'a pas hésité à soutenir Israël et à établir des relations économiques étroites avec ce pays.
Paul Edgar Philippe Martin (1938-) Parti politique : <ul style="list-style-type: none"> • Libéral Mandat : <ul style="list-style-type: none"> • 12 décembre 2003 - 6 février 2006 	Les valeurs d'Israël sont les valeurs du Canada La puissance du lobby pro-israélien se manifeste rapidement dans la position de ce gouvernement envers Israël.
Stephen Joseph Harper (1959-) Parti politique : <ul style="list-style-type: none"> • 1987, membre fondateur du Parti réformiste du Canada. • 2002-2004, chef de l'Alliance réformatrice conservatrice canadienne. • Depuis 2004, chef du Parti conservateur du Canada. 	La politique de l'appui inconditionnel et aveugle Avec le Premier ministre Harper la position canadienne s'est dirigée vers un soutien inconditionnel à la politique israélienne au Moyen-Orient.

Le conflit israélo-arabe en général et le conflit israélo-palestinien en particulier, restent la source de tensions menaçant la sécurité internationale. Défendre les Palestiniens opprimés ne signifie pas qu'on est contre les Juifs ou antisémitiques. C'est ce que le sionisme cherche à faire : convaincre les gens d'une vérité déformée. La vérité qu'on doit savoir, c'est que le sionisme et le judaïsme sont deux entités diamétralement opposées. Ce sont deux concepts différents. Le judaïsme existe depuis de milliers d'années, alors que le sionisme existe depuis un siècle. Le sionisme est fondé selon nous sur une idéologie raciste parce qu'il a pour simple but, celui de s'approprier des terres en déplaçant les populations qui y vivent pour les donner à un groupe en particulier. Tout ceci a conduit à la violence à laquelle nous assistons depuis un siècle avec la mort des Juifs et des Non-Juifs. Il est très difficile de comprendre comment des pays occidentaux comme le Canada, les pays européens et les États-Unis, peuvent appuyer une telle idéologie. Il est évident que cette situation va continuer à engendrer des tensions.

Il est évident que le Canada a joué un rôle fondamental dans la naissance de l'État d'Israël et s'est caractérisé par sa politique engagée dans le cadre du conflit israélo-arabe. En général, les réactions des nations et des États par rapport au conflit israélo-palestinien sont souvent motivées et influencées par plusieurs facteurs liés aux intérêts de ces nations dans la région du Moyen-Orient. L'une des nombreuses conséquences de la politique extérieure canadienne par rapport au conflit au Moyen-Orient et la position pro-israélienne est la perte du rôle de médiateur honnête. Le Canada ne peut plus jouer le rôle d'un État intermédiaire réconciliateur dans les négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne qui sont arrivés à une série d'obstacles qui empêche la possibilité d'un règlement juste et la création d'un État palestinien viable. L'inefficacité, l'impuissance et le silence des pays comme les États-Unis et le Canada par rapport à l'expansion des colonies israéliennes dans les territoires occupés conduisent à l'échec et conduiraient à des tensions et possiblement à l'éclatement de nouveaux conflits dans la région. Même si le Canada ne peut résoudre ces obstacles sans une vraie volonté et participation internationale, la perte de son rôle de médiateur honnête ne fait que renforcer l'impasse.

L'inaction du gouvernement canadien en matière d'aide aux Palestiniens, surtout durant le conflit de Gaza en 2008, a été décevante et ne reflète pas les valeurs canadiennes. En assiégeant constamment, par exemple, Gaza, Israël, avec l'appui des États-Unis, de l'Union européenne et du Canada, provoque une crise humanitaire. C'est une forme de punition collective, illégale en droit international, dont sont victimes tous les Palestiniens de Gaza. Le Canada doit reprendre son rôle avancé lié par le respect de droit international humanitaire et doit s'opposer à l'expansion des colonies israéliennes illégitimes dans les territoires palestiniens occupés. Le 17 mars 2010, selon le journal *Le Devoir*, le ministre des Affaires étrangères

Lawrence Cannon condamna l'expansion des colonies juives à Jérusalem-Est. Cependant, malgré cette tentative au changement de la politique extérieure canadienne face à Israël, le Canada n'a rien fait avec Israël pour presser ce dernier à geler l'expansion des colonies ou à se prononcer sur des frontières définitives. Cette position continuera sans doute à nuire à la réputation du Canada et à la reconnaissance des droits palestiniens dans l'autodétermination et à la recherche de solutions sur la scène internationale. Le Canada a un rôle de premier plan à jouer pour trouver des solutions aux défis que pose la diversité ethnoculturelle dans plusieurs pays, y compris Israël. C'est un dossier dans lequel le Canada a une expérience riche qui consiste à encourager et aider les pays à favoriser les formes multiculturelles et les pratiques antiracistes.

Je termine avec ce qu'un avocat égyptien juif avait rédigé sur sa tombe : « Chaque être humain a plusieurs identités. Je suis un être humain. Je suis Égyptien lorsque les Égyptiens sont opprimés. Je suis Noir lorsque les Noirs sont opprimés. Je suis Juif lorsque les Juifs sont opprimés et je suis Palestinien lorsque les Palestiniens sont opprimés ».

BIBLIOGRAPHIE

Ajchenbaum, Yves Marc, *Israël-Palestine, Une terre, du sang, des larmes*, articles du journal Le Monde, Paris, Libro, Document inédit, 2002.

Arendt, Hannah, *Les Origines du totalitarisme Eichmann à Jérusalem*, Paris, Quatro Gaillimard, 2002.

Azoury, Negib, *Le Réveil de la Nation Arabe (1905)*, Paris, Kessinger Publishing's Legacy Reprints, 2010.

Beier, J., Marshal, and Wylie, Lana, *Canadian foreign policy in critical perspective*, Ontario, Oxford University Press, 2010.

Bercuson J. David, *Canada and the Birth of Israel: A study in Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1985.

Boustani Rafic et Philippe Fargues, *Atlas du monde arabe, géopolitique et société*, Paris, Bordas, 1990.

Chomsky, Noam, *Les États manqués*, New York, Fayard, 2007.

CJPMO, *Le gouvernement Harper s'opposera aux revendications du peuple palestinien pour l'obtention du statut d'État*.

« <http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=25613> ». Consulté le 8 avril 2012.

Cohen, Andrew, *Lester B. Pearson, Extraordinary Canadians*, Toronto, Penguin Canada, 2011.

Cot, Jean-Pierre et Pellet, Alain, *La Charte des Nations Unies*, Paris, Edition Economica, 1985.

Coulon, Jocelyn & Liegeois, Michel, *Whatever happened to peacekeeping? The future of a tradition*, Calgary, Canadian Defence & Foreign Affairs Institute, 2010.

Delvoie, Louis A., *Revue militaire canadienne, Le Canada et Les Opérations Internationales de Sécurité : Recherche de justification des politiques*.

« <http://www.journal.dnd.ca/vol/no2/doc/25-42-fra.pdf> ». Consulté le 8 avril 2012.

Donneur, André, *Le Canada, les États-Unis et le monde : la marge de manœuvre canadienne*, Québec, La Presse de l'université Laval, 2005.

Enderlin Charles, *Paix ou Guerres, les secrets des négociations israélo-arabes 1917-1995*, Nouvelle édition, Paris, Fayard, 2002.

Engler, Yves, *The Ugly Canadian Stephen Harper's Foreign Policy*, Vancouver, Red Publishing, 2012.

Engler, Yves, *Canada And Israel, Building Apartheid*, Vancouver, RED Publishing, 2010.

Engler, Yves, *The Black Book of Canadian Foreign Policy*, Vancouver, RED Publishing, 2009.

Finkelstein, G., Norman, *Mythes et Réalité du conflit israélo-palestinien*, Bruxelles, aden, 2007.

Finkelstein, G., Norman, *L'industrie de l'Holocauste : réflexion sur l'exploitation de la souffrance des Juifs*, Paris, La fabrique, 2000.

Gallo, Max, *Les Clés de l'histoire contemporaine*, Paris, le livre de poche, 2010.

Garaudy, Roger, *Le procès du sionisme*, Paris, Editions Vent du Large, 1996.

Garaudy Roger, *The case of Israel, A study of political Zionism*, Cairo, Shorouk international, 1984.

Gozlan, Martine, *Israël contre Israël, L'autre nuance*, Paris, Edition L'Archipel, 2011.

Gresh Alain, *Israël, Palestine: verities sur un conflit*, Paris, Pluriel, 2010.

Heinbecker, Paul & Bessma Momani, *Canada and the Middle East: In the theory and practice*, Ontario, The Centre for International Governance Innovation (CIGI), Wilfred Laurier University Press, 2007.

Herzl, Theodor, *Journal 1895-1904, Le fondateur du sionisme parle*, Paris, Calmann-Lévy, 1990.

Herzl Theodor, *The Jewish state*, New York, Dove Publications, Inc., 1988.

Hibbard, Steve, *La politique étrangère canadienne au Moyen-Orient : fin de l'idéal d'impartialité ou nouveau départ?*, Québec, Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient, Novembre 2012.

Hier Sean and Singh Bolaria, *Race & Racism in 21st-Century Canada: continuity, complexity, and change*, Toronto, Broadview press, 2007.

Hilliard, Pierre, *La marche irrésistibles du nouvel ordre mondial, l'Échec de la tour de Babel n'est pas fatal*, Paris, François-Xavier De GUIBERT, 2009.

Hillmer, Norman and Stevenson, Garth, *A Foremost Nation: Canadian Foreign Policy and a Changing World*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977.

Holloway, Steven Kendall, *Canadian foreign policy: defining the national interest*, University of Toronto Press, 2006.

Houchang, Hassan-Yari, *Le Canada et le conflit israélo-Arabe depuis 1947*, Québec, Harmattan, 1997.

Innis, H. A., *Economic Trends in Canadian-American Relations in Mary Q. Innis, Essays in Canadian Economic History*, Toronto, University of Toronto Press, 1956.

Journal Le Monde, *Ariel Sharon veut accélérer la construction du mur de sécurité*.
« http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2005/07/07/ariel-sharon-veut-accelerer-la-construction-du-mur-de-securite_670266_3218.html, le monde.fr ». Consulté le 8 avril 2012.

Kay Zachariah, *The diplomacy of impartiality, Canada and Israel 1958-1968*, Ontario, Wilfrid Laurier University Press, 2010.

Keating Tom, *Reading in Canadian Foreign Policy, Canada and the New Multiculturalism*, Ontario, Oxford University Press, Canada, 2007.

Kymlicka Will, *La voie canadienne : repenser le multiculturalisme*, Québec, Boréal, 2003.
FenOsler Hampson and Paul Heinbecker, *Canada among Nations 2009-2010, as others see us, Canada and the Middle East*, Ontario, McGill-Queen University Press 2010.

Lalonde, Michel, *Comprendre la société : une introduction aux sciences sociales*, Québec, Édition Télé-université, 1997.

Mearsheimer, J., John et Walt, M., Stephen, *Le Lobby Pro-israélien et la politique étrangère américaine*, Paris, La découverte/Poche, 2007.

Ministère des Affaires extérieures, *Politique canadienne sur les aspects clés du conflit israélo-palestinien*. « http://www.international.gc.ca/name-anmo/peace_process-processus_paix/canadian_policy-politique_canadienne.aspx?lang=fra&view=d ». Consulté le 8 avril 2012.

Molot, Maureen Appel, *Reading in Canadian Foreign Policy "Where Do We. Should We. or Can We Sit?" A Review of Canadian Foreign Policy Literature*, Ontario, Oxford University Press, 2007

Morris, Benny, *Victimes, Histoire revisitée du conflit Arabo-Sioniste*, Bruxelles, Éditions complexe, 2003.

Pappé, Ilan, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris, Fayard, 2006.

Pappé, Ilan, *The forgotten Palestinians*, London, Yale University New Haven and London Press, 2011.

Patrick James, Nelson Michaud, & Marc J. O'Reilly, *Handbook of Canadian foreign policy*, Oxford, Lexington Books, 2006.

Peled, Miko, *The General's son, Journey of an Israeli in Palestine*, Virginia, Just World Books, 2012.

Philo, Greg & Berry, Mike, *More bad news from Israel*, London, Pluto Press, 2006.

Plamondon, Bob, *Blue Thunder, the truth about conservatives from MacDoddald to Harper*, Toronto, Key Por Ter, 2008.

Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires, *La recherche qualitative, Enjeux épistémologique et méthodologiques*, Montréal, Gaëten Morin éditeur, 1097.

Roberts, K., Joseph, *In the Shadow of Empire: Canada for Americans, Chapter 2 Canada's History, from Colony to Colony*, NewYork, Monthly Review Press, 1998.

Saïd, Edward, *La question de Palestine*, Paris, Édition Sindbad, 2010.

Shahak, Israel, *Le racisme de l'État d'Israel*, Paris, Edition Guy Authier, 1975.

Shohat, Ella, *Le sionisme du point de vue de ses victimes juives : les juifs orientaux en Israël*, Paris, La fabrique, 2006

Stein, Janice, *Canadian Policy in the Middle East, De Mackenzie King à Pierre Trudeau, Quarante ans de diplomatie canadienne, 1945-1985*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989.

The canadian jewish news, 2005, *Canada changes UN votes on Israel*.

« http://www.cjnews.com/index.php?option=com_content&task=view&id=10850&Itemid=86 ». Consulté le 8 avril 2012.

The Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs, Jerusalem

« <http://www.passia.org> ». Consulté le 8 avril 2012.

Woodley Thomas, *La perte du vote du Canada à l'ONU: recul de sa renommée internationale*. « <http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=21438> ». Consulté le 8 avril, 2012.

Annexes

ANNEXE I

Politique canadienne sur le processus de paix au Moyen-Orient

(Questions clefs; Mise à jour du 2011-04-17)

Appui en faveur d'Israël et de sa sécurité

Le Canada soutient le droit d'Israël à vivre en paix avec ses voisins à l'intérieur de frontières sécuritaires et reconnaît son droit à assurer sa propre sécurité, comme nous l'avons démontré en l'appuyant lors du conflit avec le Hezbollah en 2006 et en soutenant continuellement son combat contre le terrorisme. En vertu du droit international, Israël est en droit de mettre en œuvre les mesures nécessaires, en conformité avec les droits de la personne et le droit international humanitaire, afin de protéger ses citoyens contre les attaques de groupes terroristes. Le Canada et Israël sont liés d'une amitié indéfectible et entretiennent des relations bilatérales solides qui vont en grandissant, basées sur des valeurs communes, notamment la démocratie.

Soutien aux Palestiniens

Le Canada reconnaît le droit des Palestiniens à s'autodéterminer et appuie la création d'un État palestinien souverain, indépendant, viable, démocratique et doté d'un territoire d'un seul tenant, dans le cadre d'un règlement de paix global, juste et durable.

Le Canada considère que l'Autorité palestinienne est l'entité gouvernementale de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Il reconnaît également que l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) est le principal représentant du peuple palestinien. Le Canada continue d'appuyer le président palestinien Mahmoud Abbas et travaille de concert avec le gouvernement

dirigé par le premier Ministre Salem Fayyad à mettre en œuvre des réformes indispensables.

De concert avec ses partenaires et par l'intermédiaire des Nations Unies, de leurs institutions et d'autres organisations, le Canada continue de soutenir le peuple palestinien et de répondre à ses besoins en matière d'aide humanitaire et de développement. À la conférence des donateurs tenue à Paris en décembre 2007, le Canada s'est engagé à verser 300 millions \$ sur les cinq prochaines années pour améliorer la sécurité, la gouvernance et la prospérité palestiniennes.

Appui en faveur d'un règlement de paix global

Le Canada souscrit sans réserve à l'objectif d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et à la création d'un État palestinien coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité.

La Déclaration de principes de 1993 d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine reste la base d'un accord global fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Canada a accueilli avec satisfaction la décision du Conseil national palestinien d'accepter la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations Unies comme base des négociations de paix, ainsi que la reconnaissance réciproque d'Israël et de l'OLP en 1993. Le Canada souscrit en outre fermement à la Feuille de route du Quatuor, qui énonce les obligations des deux parties ainsi que les étapes de la création d'un État palestinien, et au processus entamé à la suite de la Conférence d'Annapolis. Le Canada soutient également l'Initiative de paix arabe comme fondation potentielle d'un accord arabo-israélien global.

Statut de Jérusalem

Le Canada estime que la question du statut de Jérusalem ne peut être réglée que dans le cadre d'un règlement global du conflit israélo-palestinien. Le Canada ne reconnaît pas l'annexion unilatérale israélienne de Jérusalem-Est.

Réfugiés palestiniens

Le Canada estime qu'une solution juste du problème des réfugiés palestiniens, réclamée dans la résolution 194 (1948) de l'Assemblée générale des Nations Unies et la résolution 242 du Conseil de sécurité, est indispensable à un règlement de paix du conflit israélo-palestinien. Une telle solution doit être négociée par les parties concernées dans le cadre d'un accord de paix définitif. Elle doit respecter les droits des réfugiés, conformément au droit international.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la quête d'une solution viable et globale de la question des réfugiés palestiniens, notamment en continuant d'appeler l'attention internationale sur la situation de plus de quatre millions de réfugiés palestiniens.

Territoires et colonies de peuplement

Le Canada ne reconnaît pas le contrôle permanent exercé par Israël sur les territoires occupés en 1967 (le plateau du Golan, la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza). La Quatrième Convention de Genève s'applique dans les territoires occupés et définit les obligations d'Israël en tant que puissance occupante, en particulier en ce qui concerne le traitement humanitaire des habitants des territoires occupés. Comme le mentionnent les résolutions 446 et 465 du Conseil de sécurité de l'ONU, les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés sont contraires à la quatrième Convention de Genève. Elles constituent en outre un obstacle sérieux à

l'instauration d'une paix globale, juste et durable.

Le Canada estime qu'Israël et l'autorité palestinienne doivent pleinement respecter les droits de la personne et le droit humanitaire, ce qui est la clé pour assurer la protection des civils et peut contribuer à la création d'un climat propice à l'établissement d'une entente de paix juste, durable, et globale.

La barrière

Le Canada reconnaît le droit qu'a Israël de protéger ses citoyens contre les attentats terroristes, y compris en restreignant l'accès à son territoire, et d'ériger une barrière sur son territoire. Le Canada s'oppose à la construction, par Israël, d'une barrière à l'intérieur de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, qui sont des territoires occupés. Cette construction est contraire au droit international en vertu de la quatrième Convention de Genève. Le Canada est non seulement opposé à la construction, par Israël, d'une barrière empiétant sur les territoires occupés, mais également aux expropriations et à la démolition de maisons et d'infrastructures économiques à cette fin.

Terrorisme

Le Canada condamne tous les actes de terrorisme. Les terroristes doivent être traduits en justice et jugés conformément au droit international. Le terrorisme doit être rejeté en tant que moyen d'atteindre des objectifs politiques. Il constitue une entrave à l'atteinte d'un règlement de paix global, juste et durable. Le Canada condamne également toute incitation à la violence.

Le Canada a désigné le Hamas, le Djihad islamique palestinien, le Hezbollah, les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa et d'autres groupes en tant qu'organisations terroristes conformément à la résolution 1373 (2001) des Nations Unies et aux lois canadiennes. Le gouvernement du Canada n'a aucun contact avec ces groupes.

Résolutions des Nations Unies relatives au Moyen-Orient

Chaque année, des résolutions portant sur le conflit arabo-israélien sont présentées aux Nations Unies, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme. Le Canada évalue chacune des résolutions en fonction de sa valeur intrinsèque et de sa conformité avec nos principes. Nous appuyons les résolutions qui sont conformes à la politique canadienne sur le Moyen-Orient, sont fondées en droit international, reflètent la dynamique actuelle, contribuent à l'atteinte d'une solution négociée du conflit arabo-palestinien, et traitent de manière équitable et constructive les obligations et les responsabilités de toutes les parties au conflit. Le Canada préconise une approche équitable et rejette les résolutions partiales ou qui politisent le débat. Les gouvernements successifs du Canada se sont inquiétés de la nature controversée et répétitive de nombreuses résolutions relatives au Moyen-Orient. Le Canada estime que les Nations Unies et leurs États membres ont la responsabilité de contribuer de manière constructive aux efforts accomplis pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Il entend continuer d'examiner attentivement chaque projet de résolution présenté à ce sujet.

ANNEXE II

La Résolution 242 du Conseil de sécurité

La résolution 242

Conseil de sécurité des Nations unies 22 novembre 1967

Le Conseil de sécurité,

Exprimant l'inquiétude que continue de lui causer la grave situation au Moyen-Orient;

Soulignant l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque État de la région de vivre en sécurité;

Soulignant en outre que tous les États membres, en acceptant la Charte des Nations unies, ont contracté l'engagement d'agir conformément à l'article 2 de la Charte.

1. Affirme que l'accomplissement des principes de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants :

- (i) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit;
- (ii) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force.

2. Affirme en outre la nécessité :

- (a) De garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région;
- (b) De réaliser un juste règlement du problème des réfugiés;
- (c) De garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque État de la région, par des mesures comprenant la création de zones démilitarisées.

3. Prie le secrétaire général de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient afin d'y établir et d'y maintenir des rapports avec les États intéressés en vue de favoriser un accord et de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté, conformément aux dispositions et aux principes de la présente résolution.

4. Prie le secrétaire général de présenter aussitôt que possible au Conseil de sécurité un rapport d'activité sur les efforts du représentant spécial.

ANNEXE III

Au mépris du droit. 1947-2009 : une impunité qui perdure

Résolutions de l'ONU non respectées par Israël

Assemblée générale (ayant alors fonction d'organe décisionnaire)

Résolution 181 (29 novembre 1947). Adoption du plan de partage : la Palestine est divisée en deux États indépendants, l'un arabe, l'autre juif, et Jérusalem est placée sous administration des Nations unies.

Résolution 194 (11 décembre 1948). Les réfugiés qui le souhaitent doivent pouvoir « *rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et vivre en paix avec leurs voisins* »; les autres doivent être indemnisés de leurs biens « *à titre de compensation* ». Création de la commission de conciliation des Nations unies pour la Palestine.

Résolution 302 (8 décembre 1949). Création de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).

Conseil de sécurité

Résolution 236 (11 juin 1967). Au lendemain de la guerre de juin 1967, le Conseil de sécurité exige un cessez-le-feu et un arrêt immédiat de toutes les activités militaires dans le conflit opposant l'Égypte, la Jordanie et la Syrie à Israël.

Résolution 237 (14 juin 1967). Le Conseil de sécurité demande à Israël d'assurer « *la sûreté, le bien-être et la sécurité des habitants des zones où des opérations militaires ont eu lieu* » et de faciliter le retour des réfugiés.

Résolution 242 (22 novembre 1967). Le Conseil de sécurité condamne l'« *acquisition de territoire par la guerre* » et demande le « *retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés* ». Il affirme « *l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique* » de chaque État de la région.

Résolution 250 (27 avril 1968). Israël est invité à ne pas organiser le défilé militaire prévu à Jérusalem le 2 mai 1968 considérant que cela aggraverait les « *tensions dans la région* ».

Résolution 251 (2 mai 1968). Le Conseil de sécurité déplore la tenue du défilé militaire de

Jérusalem « *au mépris* » de la résolution 250.

Résolution 252 (21 mai 1968). Le Conseil de sécurité déclare « *non valides* » les mesures prises par Israël, y compris l'« *expropriation de terres et de biens immobiliers* », qui visent à « *modifier le statut de Jérusalem* », et demande à celui-ci de s'abstenir de prendre de telles mesures.

Résolution 267 (3 juillet 1969). Le Conseil de sécurité censure « *toutes les mesures prises* [par Israël] *pour modifier le statut de Jérusalem* ».

Résolution 340 (25 octobre 1973). À la suite de la guerre de Ramadan ou de Kippour, création de la deuxième Force d'urgence des Nations unies (FUNU-II) qui vise à « *superviser le cessez-le-feu entre les forces égyptiennes et israéliennes* » et à assurer le « *redéploiement* » de ces mêmes forces.

Résolution 446 (22 mars 1979). Le Conseil de sécurité exige l'arrêt des « *pratiques israéliennes visant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967* », déclare que ces pratiques « *n'ont aucune validité en droit* » et demande à Israël de respecter la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Résolution 468 (8 mai 1980). Le Conseil de sécurité déclare « *illégal* » les expulsions à l'étranger de notables palestiniens de Hébron et de Halhoul par les autorités militaires israéliennes et demande à Israël de les annuler.

Résolution 592 (8 décembre 1986). Le Conseil de sécurité rappelle que la convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre « *est applicable aux territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967* ». Il condamne « *l'armée israélienne qui, ayant ouvert le feu, a tué ou blessé des étudiants* » de l'université Bir Zeit.

Résolution 605 (22 décembre 1987). Après le déclenchement de la première Intifada, le Conseil de sécurité condamne les pratiques d'Israël « *qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés, en particulier le fait que l'armée israélienne a ouvert le feu, tuant ou blessant des civils palestiniens* ».

Résolution 607 (5 janvier 1988). Israël doit « *s'abstenir d'expulser des civils palestiniens des*

territoires occupés » et respecter les obligations que lui impose la convention de Genève.

Résolution 608 (14 janvier 1988). Le Conseil de sécurité demande à Israël « *d'annuler l'ordre d'expulsion des civils palestiniens et d'assurer le retour immédiat et en toute sécurité* » de tous ceux déjà expulsés.

Résolution 636 (6 juillet 1989). Le Conseil de sécurité demande à Israël, en conformité avec ses précédentes résolutions et avec la convention de Genève, de « *cesser immédiatement d'expulser d'autres civils palestiniens* » et d'assurer le retour en toute sécurité de ceux déjà expulsés.

Résolution 641 (30 août 1989). Le Conseil de sécurité « *déplore qu'Israël, puissance occupante, continue d'expulser des civils palestiniens* » et lui demande d'assurer le retour de tous les expulsés.

Résolution 672 (12 octobre 1990). Après les violences de l'esplanade des Mosquées — le mont du Temple, le Conseil de sécurité condamne « *les actes de violence commis par les forces de sécurité israéliennes* » à Al-Haram Al-Charif et dans d'autres lieux saints de Jérusalem et demande à Israël de « *s'acquitter scrupuleusement des obligations juridiques et des responsabilités qui lui incombent* » vis-à-vis des civils des territoires occupés.

Résolution 673 (24 octobre 1990). Le Conseil de sécurité condamne le refus d'Israël d'appliquer la résolution 672.

Résolution 681 (20 décembre 1990). Israël est sommé d'appliquer la convention de Genève.

Résolution 694 (24 mai 1991). Le Conseil de sécurité déclare que l'expulsion de quatre nouveaux civils palestiniens en mai 1991 par les forces israéliennes constitue une violation de la convention de Genève.

Résolution 799 (18 décembre 1992). Le Conseil de sécurité condamne les quatre cents expulsions de décembre 1992, soulignant qu'elle est contraire aux obligations internationales imposées à Israël par la convention de Genève. Le Conseil réaffirme l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban.

Résolution 904 (18 mars 1994). À la suite du massacre de la mosquée de Hébron, le Conseil de sécurité demande à Israël de prendre les mesures nécessaires « *afin de prévenir des actes de violence illégaux de la part des colons israéliens* » envers les civils palestiniens.

Résolution 1322 (7 octobre 2000). À la suite du début de la seconde Intifada, le Conseil de sécurité déplore les violences et condamne le « *recours à la force excessif contre les Palestiniens* ». Il demande à Israël de respecter ses obligations relatives à la convention de Genève.

Résolution 1397 (12 mars 2002). Le Conseil de sécurité demande la « *cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et toutes provocations, incitations et destructions* », et réclame la coopération des Israéliens et des Palestiniens visant à la reprise des négociations.

Résolution 1402 (30 mars 2002). Après la réoccupation totale de la Cisjordanie, le Conseil de sécurité demande un cessez-le-feu immédiat et le « *retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes* ».

Résolution 1405 (19 avril 2002). Le Conseil de sécurité déclare qu'« *il est urgent que les organismes médicaux et humanitaires aient accès à la population civile palestinienne* ».

Résolution 1435 (24 septembre 2002). Le Conseil de sécurité exige « *le retrait rapide des forces d'occupation israéliennes des villes palestiniennes* ». Il demande à l'Autorité palestinienne de « *faire traduire en justice les auteurs d'actes terroristes* ».

Résolution 1515 (19 novembre 2003). Le Conseil de sécurité se déclare « *attaché à la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues* », et demande en conséquence aux parties en conflit de s'acquitter des obligations relatives à la « *feuille de route* » du Quartet.

Résolution 1544 (19 mai 2004). Le Conseil de sécurité demande qu'Israël respecte « *les obligations que lui impose le droit humanitaire international* » et « *l'obligation qui lui est faite de ne pas se livrer aux destructions d'habitations* ».

Résolution 1850 (16 décembre 2008). Le Conseil de sécurité soutient le processus d'Annapolis, et demande aux parties de « *s'abstenir de toute mesure susceptible d'entamer la confiance* » et de ne pas « *remettre en cause l'issue des négociations* ».

Résolution 1860 (8 janvier 2009). Après l'incursion de l'armée israélienne dans la bande de

Gaza, le Conseil de sécurité exige « *l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté menant au retrait total des forces israéliennes de la bande de Gaza* ». Il demande de ne pas entraver l'entrée des organisations médicales dans Gaza et d'empêcher le trafic illégal d'armes.